

# **AIR LIQUIDE** et son Plan de Vigilance

**Mars 2023**

---

## Sommaire

### Le groupe Air Liquide

Page 3

### Le Plan de Vigilance Introduction

Page 9

### Faits marquants de l'année 2022

Page 14

1

### Cartographie des risques

Page 16

2

### Droits humains et libertés fondamentales

Page 20

3

### Santé et sécurité / sûreté

Page 37

4

### Environnement

Page 51

5

### Fournisseurs et sous-traitants

Page 68

6

### Système d'alerte

Page 75

Le Plan de Vigilance d'Air Liquide est publié dans le [Document d'Enregistrement Universel 2022](#).

Il est communiqué dans ce document, à titre d'information, avec l'ajout de la présentation du Groupe et de ses activités, ainsi que des photos ou illustrations graphiques.



# Inventer un avenir durable, telle est l'ambition du groupe Air Liquide

Air Liquide, un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, construit son leadership depuis 1902.



- / **Santé, climat, énergie, mobilité...** Le monde affronte des défis majeurs, vitaux même. Plus que jamais, il y a urgence à inventer un avenir durable.
- / **Inventer un avenir durable**, c'est ce qui anime et guide Air Liquide dans ses innovations depuis 120 ans. Ses molécules sont aujourd'hui partout, au cœur de la vie : dans les usines, à l'hôpital, derrière les écrans des smartphones et même au cœur des navettes spatiales.
- / **Inventer un avenir durable, c'est faire naître et grandir des solutions innovantes** à base de technologie et d'expertise scientifique pour accompagner l'industrie et la santé dans sa marche vers le progrès et un monde décarboné.
- / **C'est agir au quotidien pour ses clients, ses patients** et au-delà être utile à la société tout entière.
- / **Inventer un avenir durable, c'est développer un modèle de croissance original**, qui conjugue régularité et solidité de la performance financière avec un très haut niveau d'objectifs environnementaux et sociétaux. C'est exercer une activité en étant responsable.
- / Parce qu'aujourd'hui plus que jamais, inventer un avenir durable, **c'est être ouvert aux besoins de chacun et agir dans l'intérêt de tous.**

# Air Liquide place le Développement Durable au cœur de sa stratégie

Au-delà de l'engagement d'Air Liquide pour AGIR pour un avenir durable annoncé en mars 2021 dans son programme de Développement Durable, l'ambition d'Air Liquide est de contribuer à un monde plus durable. En publiant en mars 2022 son nouveau plan stratégique ADVANCE jusqu'en 2025, Air Liquide place son engagement environnemental, sociétal et de gouvernance (ESG) au cœur de sa stratégie et en fait une condition pour opérer. Le modèle de croissance du Groupe repose désormais sur le principe d'une performance globale qui allie performance économique et développement durable.

mars 2021

## Le programme de Développement Durable

### AGIR



**AGIR** pour une société bas carbone



**AGIR** pour la santé



**AGIR** en partenaire de confiance

## Le nouveau plan stratégique du Groupe

mars 2022

### ADVANCE // // // //



**RÉALISER** une performance financière solide

et au-delà...



**DÉCARBONER** la planète



**CONTRIBUER** au progrès par l'innovation technologique



**AGIR** pour tous

# Description des activités

Les activités du Groupe sont organisées de la manière suivante : **Gaz & Services, Ingénierie & Construction, Marchés Globaux & Technologies**, et sont au service d'un seul métier, celui des gaz industriels.

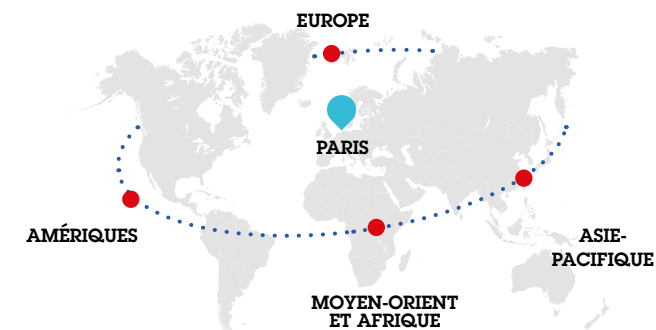
Les quatre branches qui constituent les activités Gaz & Services sont étroitement liées par une logique industrielle forte qui privilégie une production locale afin de limiter les coûts de transport. Les unités de production de gaz du groupe Air Liquide sont donc réparties dans toutes les régions du monde et peuvent approvisionner de nombreux types de clients et d'industries, selon les volumes et les services requis. Le schéma en page 7 illustre la mutualisation des actifs de production ou de distribution entre les différentes branches pour une zone géographique donnée.

**Ce maillage industriel efficace et sa proximité avec ses clients permettent à Air Liquide :**

- ◆ **d'ACCROÎTRE** sa fiabilité
- ◆ **de COMPRENDRE** les évolutions des marchés
- ◆ **d'OPTIMISER** sa consommation énergétique, ses coûts et ses flux logistiques
- ◆ **de PROPOSER** des solutions innovantes
- ◆ **d'ANTICIPER** les besoins de ses clients

Les synergies dont bénéficient l'ensemble des activités du Groupe ne se limitent pas à la dimension industrielle, mais englobent également l'expertise scientifique et technologique, la démarche innovation ainsi que les ressources humaines et la gestion financière.

**AIR LIQUIDE EST ORGANISÉ AUTOUR D'UNE BASE, À PARIS, ET DE QUATRE PÔLES :**



Ces pôles s'appuient sur les compétences et la présence du Groupe dans ces zones géographiques. Ainsi, la forte intégration des différentes branches d'activité mondiale permet au Groupe de créer des synergies, de se renforcer et de croître tout en créant de la valeur sur le long terme.

## GAZ & SERVICES



### LA GRANDE INDUSTRIE

fournit des gaz industriels en exploitant des unités de production de grande taille. Elle sert les clients dans les secteurs de la métallurgie, de la chimie, du raffinage et de l'énergie, dont les volumes importants en gaz justifient une usine dédiée ou le développement d'un réseau de canalisations. La Grande Industrie approvisionne aussi les autres branches d'activité du Groupe, en leur fournissant les gaz qui sont ensuite conditionnés et livrés à leurs clients respectifs.



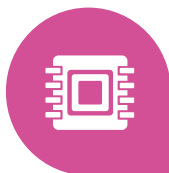
### L'INDUSTRIEL MARCHAND

fournit une gamme variée de gaz, d'équipements d'application et de services associés. Elle sert les industries et les professionnels avec des volumes plus petits que les clients Grande Industrie. Le gaz peut être distribué en vrac, sous forme liquide, ou en bouteilles, sous forme gazeuse, pour les plus petites quantités. Enfin, de petites unités de production peuvent être installées localement pour les clients avec des besoins en gaz plus importants, ou pour des géographies isolées.



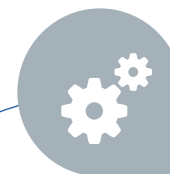
### LA SANTÉ

fournit des gaz médicaux, des équipements ainsi que des services aux hôpitaux, et aux autres lieux de soins, mais aussi directement à domicile, chez les patients. Elle produit et distribue également des ingrédients de spécialité destinés aux marchés de la cosmétique, de la pharmacie, des vaccins et de la nutrition.



### L'ÉLECTRONIQUE

fournit des gaz, des matériaux (molécules complexes) intervenant au cœur des processus de fabrication, ainsi que des équipements et des services utilisés essentiellement pour la production des semi-conducteurs, mais aussi des écrans plats et des panneaux photovoltaïques.



### INGÉNIERIE & CONSTRUCTION

conçoit et construit des unités de production de gaz industriels lui permettant à la fois de proposer des solutions complètes à ses clients et de s'engager pour ses besoins propres dans un processus continu d'amélioration des procédés industriels, de réduction des coûts des actifs industriels et de l'empreinte environnementale.



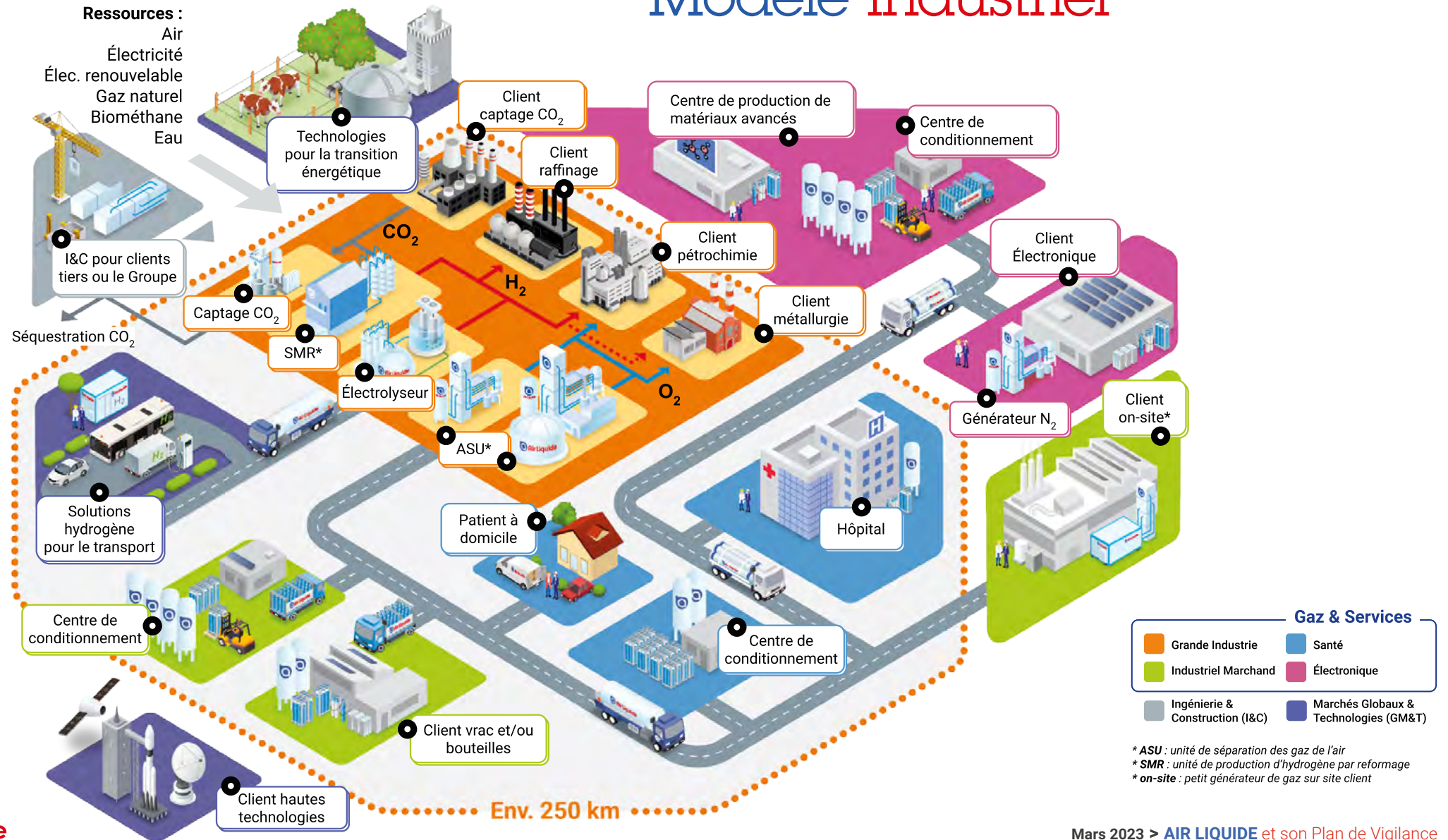
### MARCHÉS GLOBAUX & TECHNOLOGIES

offre des solutions technologiques – molécules, équipements et services – pour accompagner le développement rapide des marchés liés à la transition énergétique, (mobilité, énergie, valorisation des déchets) et à la deep tech <sup>(1)</sup> (spatial, aéronautique, science fondamentale, informatique quantique).

(1) Technologies de rupture fondées sur des avancées scientifiques de nature à changer les modes de conception et de production.



# Modèle industriel



# Chiffres clés



Présent dans **73** PAYS <sup>(1)</sup>



**67 100**  
COLLABORATEURS



+ de **3,8**  
MILLIONS  
DE CLIENTS ET DE PATIENTS



**29 934**  
MILLIONS D'EUROS  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



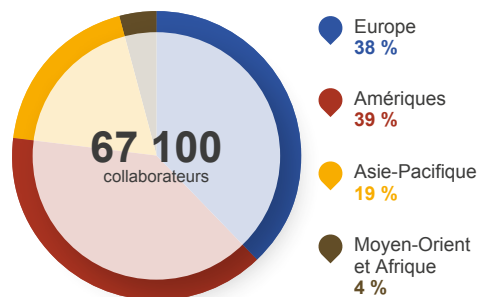
> **400**  
grandes unités  
de séparation  
de gaz de l'air

> **60**  
unités de production  
d'hydrogène et/ou de  
monoxyde  
de carbone

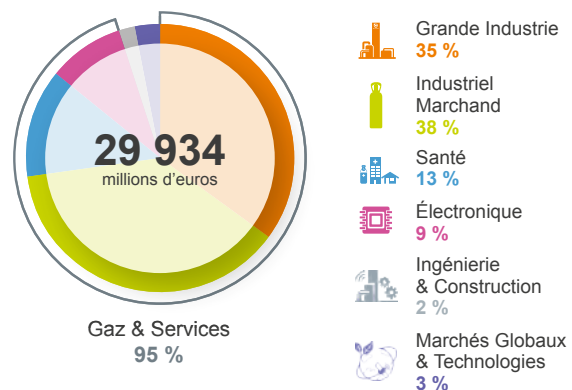
**16**  
unités  
de cogénération

**761**  
millions  
de kilomètres parcourus  
(activités Industriel  
Marchand et Santé)

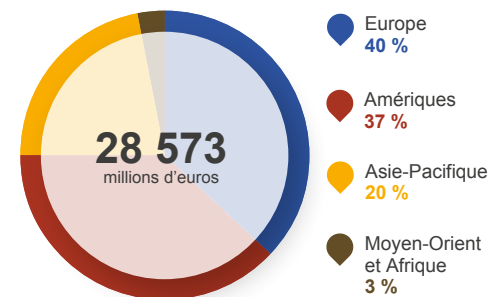
RÉPARTITION DES EFFECTIFS 2022  
du Groupe par géographie



CHIFFRE D'AFFAIRES 2022  
du Groupe par activité



CHIFFRE D'AFFAIRES 2022 GAZ & SERVICES  
par géographie



(1) Hors Russie où les entités sont en cours de cession. Ces entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.



# Contexte de la loi

La loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (« loi sur le Devoir de vigilance ») a introduit, à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, l'obligation, pour les sociétés mères de groupes employant plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés en France et à l'étranger, d'établir et de mettre en œuvre de manière effective un Plan de Vigilance. Ce Plan doit comporter « les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement » pouvant résulter des activités du Groupe et de ses filiales, et de celles des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels Air Liquide entretient une relation commerciale établie.

Cette obligation s'articule autour de cinq mesures :



Air Liquide répond aux exigences de la loi sur le Devoir de vigilance en établissant un Plan de Vigilance dont le contenu est présenté ci-dessous. Il expose les différentes démarches engagées pour chaque enjeu : les droits humains et les libertés fondamentales (chapitre 2), la santé et la sécurité des personnes (chapitre 3) et l'environnement (chapitre 4). La gestion des fournisseurs et sous-traitants faisant l'objet de mesures spécifiques, les risques, les procédures et les actions mises en œuvre dans ce cadre sont abordés dans le chapitre 5.

Deux mesures, la cartographie des risques (chapitre 1) et l'établissement d'un système d'alerte et du recueil et du traitement des signalements (chapitre 6), s'appliquent de manière transversale aux trois enjeux et sont présentées indépendamment pour faciliter leur lecture.

Le compte-rendu de mise en œuvre effective pour l'année 2022 est intégré dans le Plan de Vigilance, notamment au travers d'illustrations opérationnelles et d'indicateurs de suivi.

**Le présent Plan de Vigilance s'applique à L'Air Liquide S.A. et à l'ensemble des filiales du Groupe.**



# Pilotage et gouvernance du devoir de vigilance

Dans le prolongement de l'engagement du Groupe sur les sujets relatifs au devoir de vigilance, la Direction Générale a décidé de créer en 2020 au sein de la Direction du Contrôle Général et Conformité une responsabilité dédiée pour renforcer la coordination de ces sujets. Aujourd'hui, deux personnes encadrent la mise en œuvre de la démarche de vigilance d'Air Liquide. Leurs responsabilités consistent notamment à coordonner la structure et le contenu du Plan de Vigilance pour mieux répondre aux attentes des parties prenantes du Groupe et à émettre des recommandations aux différentes Directions impliquées. Les avancées sont régulièrement suivies par la Direction Générale.

Les Directions des Achats, du Contrôle Général et Conformité (comprenant notamment l'Éthique, la Gestion des Risques, la Sûreté Numérique et le Devoir de Vigilance), du Développement Durable, Juridique, des Ressources Humaines et du Système Industriel et Sécurité ont participé au suivi des actions et à la rédaction du présent Plan de Vigilance.

Les fonctions responsables des enjeux du devoir de vigilance (ex. : Ressources Humaines, Système Industriel et Sécurité, Achats) disposent de leurs

propres organes internes de pilotage, comprenant des représentants opérationnels. Ces instances se réunissent régulièrement afin de suivre les actions mises en œuvre et la performance au travers d'indicateurs.

L'avancée du Plan de Vigilance est suivie par le Comité Éthique et Conformité. Il réunit les Directions du Contrôle Général et Conformité, du Développement Durable, Juridique, des Ressources Humaines, ainsi qu'un représentant des fonctions opérationnelles membre du Comité Exécutif du Groupe, et se tient au minimum deux fois par an et plus souvent en cas de besoin. En 2022, il a poursuivi la revue de l'avancement des enjeux relatifs au devoir de vigilance.

Le Comité environnement et société est l'un des comités spécialisés du Conseil d'Administration dédié aux sujets de Responsabilité Sociétale et Environnementale. Créé en 2017, il est composé de trois membres et se réunit au moins trois fois par an. En 2022, il a poursuivi la supervision du déploiement du Plan de Vigilance.



## Cadre de référence

Air Liquide adhère aux plus hauts standards dans la conduite de ses activités. Le Groupe s'engage notamment à respecter les droits humains, les droits sociaux et à protéger l'environnement. Cet engagement est rappelé dans les Principes d'action adoptés en 2006 et révisés successivement en 2016 et en 2022. Ces Principes sont diffusés à tous les collaborateurs et sont disponibles sur le site Internet du Groupe. Air Liquide s'engage notamment envers ses clients et ses patients, ses Actionnaires, ses collaborateurs, les communautés locales, ses fournisseurs et ses partenaires d'affaires. Le Groupe s'engage également pour la protection de l'environnement et pour un développement durable.

Afin de compléter ces Principes d'action, le Groupe s'est également doté d'un Code de conduite, mis à jour à la fin de l'année 2021 et déployé dans les filiales du Groupe en 2022 à l'aide de divers moyens de communication (réunions d'information, posters, articles, etc.). Ce Code de conduite est disponible en 28 langues sur le site Internet d'Air Liquide. Les grandes orientations du Code sont couvertes dans les trois chapitres suivants :

- **Agir avec attention**, qui traite des thématiques de la protection des personnes et des biens telles que la sécurité et la sûreté, l'équité, la diversité et la lutte contre le harcèlement ou la protection des données personnelles ;

- **Agir avec intégrité et transparence**, qui illustre notamment les comportements attendus en matière de prévention de la corruption, de respect des règles de concurrence loyale et de transparence de l'information communiquée au public ;
- **Agir de manière responsable**, où sont affirmés les engagements du Groupe et de ses collaborateurs pour la protection de l'environnement et des droits humains et à l'égard de la contribution à la communauté.

Ce Code donne aux collaborateurs un cadre de réflexion et des outils pour adopter les comportements attendus. Le système d'alerte est également présenté de manière pédagogique et rappelle l'ensemble des protections accordées aux lanceurs d'alerte (chapitre 6).

Une formation en ligne annuelle dédiée au Code de conduite doit être suivie par tous les collaborateurs du Groupe. Chaque année, les thèmes abordés sont renouvelés. Par exemple, en 2022, le module a traité des sujets tels que l'équité et la diversité, la protection des données personnelles, ou la protection de l'environnement. 98 % des collaborateurs ont suivi cette formation. À l'occasion de la formation en ligne, chaque collaborateur renouvelle annuellement son adhésion au Code de conduite et son engagement à en respecter les dispositions.

→ Consultez les Principes d'action d'Air Liquide

→ Consultez le Code de conduite d'Air Liquide



→ En 2022, **98 %** des collaborateurs ont suivi la formation en ligne dédiée au Code de conduite



# Initiatives en faveur du devoir de vigilance

Les objectifs de Développement Durable et ADVANCE (page 4) participent à la prévention et à l'atténuation des risques identifiés dans la cartographie (chapitre 1) et sont plus amplement décrits dans le présent Plan de Vigilance (notamment dans les paragraphes 2.2.3, 2.4.3 et 4.1.3).

Air Liquide adhère à plusieurs initiatives concourant aux enjeux du devoir de vigilance. Le Groupe est signataire depuis 2014 du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), qui invite les entreprises à s'engager volontairement et publiquement à respecter ses Dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption dans leur stratégie et leurs opérations. Chaque année, Air Liquide émet une lettre d'engagement, signée par le Directeur Général du Groupe ainsi qu'une Communication sur le Progrès de la mise en œuvre stratégique et opérationnelle de ces Dix principes, accessible sur le site du

[Pacte mondial](#). Au sein du Pacte mondial Réseau France, Air Liquide participe au groupe de travail « Droits Humains », permettant à ses membres, de toutes tailles et de tous secteurs, de partager expériences et expertise autour de la maîtrise des risques en matière de droits humains.

Air Liquide est également signataire de la Charte mondiale Responsible Care®, une initiative de l'[International Council of Chemical Associations](#) (ICCA) ayant pour objectif d'améliorer les performances globales de l'industrie chimique en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. À ce titre, une collaboratrice du groupe Air Liquide préside le comité Responsible Care de France Chimie depuis mai 2022. Ce comité vise à engager les entreprises du secteur dans des initiatives concrètes et opérationnelles en lien avec le développement durable, notamment concernant les pratiques d'achats durables, de bien-être au travail, de gestion de l'énergie ou encore de sécurité des produits.



## JOURNÉE DE LA DURABILITÉ

Pour progresser vers son ambition de durabilité, Air Liquide veut s'assurer que ses collaborateurs disposent des informations nécessaires pour comprendre les objectifs du Groupe annoncés en 2021 et 2022, les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs, et comment relier leurs propres actions à la stratégie de durabilité du Groupe.

Afin de promouvoir les objectifs de Développement Durable du Groupe, la Direction du Développement Durable a organisé une Journée de la Durabilité (« Sustainability Day ») le 15 novembre 2022. Au cours de cette journée interne, les collaborateurs ont été invités à l'une des deux sessions mondiales d'information en ligne présentant des actions et des initiatives menées dans plusieurs pays en termes de développement durable. Dans les jours suivants, des animations ont été organisées localement dans les différentes géographies du Groupe.

Pour compléter la Journée de la Durabilité, le Groupe a lancé en décembre 2022 une enquête interne touchant plus de 78 % des collaborateurs, afin de mesurer leur intérêt pour les thématiques Environnementales, Sociétales et de Gouvernance (ESG), ainsi que leur implication personnelle sur ces sujets. Les données collectées donnent un aperçu des points forts du Groupe, par exemple la conviction des collaborateurs que le développement durable doit être une priorité absolue pour Air Liquide. L'enquête révèle également des opportunités d'amélioration pour le Groupe, notamment celle de proposer davantage d'informations et de formations dans ce domaine. En 2023, Air Liquide lancera des actions pour répondre aux commentaires des collaborateurs et augmenter leur engagement pour le développement durable.

Par ailleurs, le Groupe a rejoint l'association Entreprises pour les droits de l'Homme (EDH) en mai 2021. Cette association multisectorielle regroupe 26 entreprises internationales et a pour vocation d'être un lieu de réflexion et d'échange de bonnes pratiques pour une meilleure compréhension et intégration des sujets relatifs aux droits humains et au devoir de vigilance dans l'entreprise.

Air Liquide prend également part à plusieurs initiatives, telles que des associations ou groupes de travail, portant sur un enjeu spécifique contribuant au devoir de vigilance. À titre d'illustration, le Groupe est membre de l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR).

En matière environnementale et plus particulièrement par rapport aux enjeux climatiques, Air Liquide est impliqué dans plusieurs initiatives à différentes échelles. Le Groupe est membre de l'association Entreprises pour l'Environnement (EpE), dont il a présidé la commission Changement Climatique jusqu'en novembre 2022, et est signataire du [French Business Climate Pledge](#). Air Liquide a également contribué à l'initiative Assessing Low Carbon Transition® (ACT) dans le but de développer des outils permettant d'évaluer les stratégies bas carbone dans le secteur de la chimie.

De plus, le Groupe a rejoint en 2019 l'initiative des Science Based Targets (SBTi), label créé par une coalition d'acteurs engagés sur les questions environnementales. Au-delà de la validation de l'objectif de réduction de ses émissions de gaz

à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (paragraphe 4.1.3, page 57), le Groupe poursuit le développement de sa stratégie de réduction des émissions de scope 3. En 2023, Air Liquide continuera l'analyse approfondie de l'ensemble de ses catégories d'émissions de scope 3, grâce au travail effectué au sein du [groupe consultatif d'experts](#) dirigé par la SBTi, dont le Groupe est membre.

Enfin, Air Liquide contribue par ses activités, son engagement et ses actions environnementales et sociétales à certains Objectifs de Développement Durable (ODD) que l'Organisation des Nations Unies a mis en place pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à horizon 2030. Pour illustrer la contribution du Groupe, les mesures de diligence mises en œuvre pour répondre aux risques saillants identifiés, décrites aux chapitres 2, 3 et 4, sont associées aux ODD correspondants.

**Air Liquide adhère à plusieurs initiatives concourant aux enjeux du devoir de vigilance**



## Faits marquants de l'année 2022

ADVANCE inclut les objectifs de Développement Durable à la stratégie d'Air Liquide, notamment : la trajectoire vers la neutralité carbone d'ici 2050, l'atteinte d'une part de 35 % de femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » d'ici 2025 et la couverture sociale de base commune pour 100 % des collaborateurs d'ici 2025.

**Cartographie des risques.** Après les travaux initiés en 2021, la méthodologie de cartographie des risques pour le devoir de vigilance sur le périmètre des activités du Groupe a été simplifiée. Les trois exercices réalisés pendant l'année 2022 avec différentes parties prenantes internes et sur des périmètres variés ont contribué à la poursuite du déploiement de l'approche. Aucun nouveau risque saillant pour les activités du Groupe n'a été identifié lors de la revue annuelle. Le tableau de synthèse de ces risques, présenté en page 19 a été enrichi des typologies d'individus et des écosystèmes potentiellement affectés.

**Droits humains et libertés fondamentales.** En matière de droits humains, face au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine, Air Liquide a appliqué les principes de diligence raisonnable renforcée afin de garantir la sécurité de ses collaborateurs et des autres personnes qui pourraient être impactées dans le cadre de ses activités dans les deux pays, notamment les plus vulnérables exposées à des risques d'atteinte à leur santé. Pour promouvoir l'Inclusion et la Diversité, le projet « Inspiring Air Liquide Women » met en avant le parcours de 120 femmes de 43 nationalités différentes dans le but d'encourager les femmes à oser pour atteindre leurs ambitions et leurs objectifs professionnels et personnels.

**Santé et sécurité/ sûreté.** La sécurité et la sûreté étant des valeurs fondamentales d'Air Liquide, le chapitre consacré à ces enjeux a été enrichi pour rendre compte du système de gestion industrielle qui constitue le cadre commun pour des opérations sûres et fiables. Certaines procédures déjà mises en œuvre, notamment pour l'évaluation des risques (ex. : pour les sous-traitants), la gestion des urgences industrielles et pour la sûreté ont été précisées cette année.

**Environnement.** Dans le cadre de la prévention des risques environnementaux, la Science Based Targets initiative (SBTi) a validé l'objectif d'Air Liquide de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 comme qualifié et aligné avec la science du climat <sup>(1)</sup>. Le Groupe a été le premier de son secteur à obtenir cette validation de la SBTi. Conscient de l'importance de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, Air Liquide a travaillé en 2022 au développement de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de scope 3. L'importance de la relation avec ses clients a amené le Groupe à prendre l'engagement d'avoir d'ici à 2025 75 % de ses 50 clients les plus importants engagés pour la neutralité carbone, 100 % d'ici à 2035. Enfin, Air Liquide a lancé le déploiement de sa politique de gestion de l'eau publiée à la fin de l'année 2021. Un groupe de travail dédié a notamment élaboré les lignes directrices et les outils nécessaires pour les opérations à forte consommation d'eau dans des zones de stress hydrique élevé. Le Groupe a également mis à jour les standards techniques pour la surveillance et le contrôle des eaux rejetées.

**Fournisseurs et sous-traitants.** Pour soutenir l'ambition d'Air Liquide à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, les Achats ont un rôle clé à jouer. Ainsi la Direction des Achats du Groupe a initié une feuille de route climat « Procure to Neutrality » qui repose sur quatre piliers : Mesurer, Engager, Valoriser et Réduire.

**Système d'alerte.** Enfin, après l'ouverture du système d'alerte à l'ensemble des parties prenantes d'Air Liquide fin 2021, la Politique d'alerte a été mise à jour fin 2022 et mise à la disposition des parties prenantes externes sur le site Internet du [Groupe](#).



(1) Air Liquide a annoncé ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 en mars 2021 sur une base de référence 2020. Suite à l'acquisition des unités de séparation des gaz de l'air de Sasol en Afrique du Sud le 24 juin 2021, Air Liquide a présenté à SBTi une cible de - 35 % d'ici à 2035 sur une base de référence 2021 afin d'intégrer ce changement significatif de périmètre et le déploiement complet du reporting en « base marché ».



## Synthèse des indicateurs clés

ENJEUX	RISQUES SAILLANTS	INDICATEURS CLÉS	OBJECTIFS	2020	2021	2022
<b>DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES</b>	> Risques liés au dialogue social	> Part de collaborateurs ayant accès à une structure de dialogue	--	81 %	82 %	<b>86 %</b>
		> Part des femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » <sup>(a)</sup>	35 % en 2025	30 %	31 %	<b>31,5 %</b>
	> Risques liés à la discrimination	> Part des femmes parmi les plus hauts niveaux de responsabilités (cadres dirigeants)	25 % en 2025	21 %	24 %	<b>24,8 %</b>
		> Index d'égalité interne pour le Groupe <sup>(b)</sup>	--	82 <sup>(c)</sup>	<b>75 <sup>(d)</sup></b>	--
	> Risques liés à la transformation de l'environnement du travail	> Taux de réponse à l'enquête annuelle d'engagement My Voice	--	80 %	83 %	<b>77 %</b>
	> Risques liés aux disparités de couverture sociale	> Part des collaborateurs bénéficiant de la couverture sociale de base commune <sup>(e)</sup>	100 % en 2025	--	34 %	<b>42 %</b>
	> Risques liés à l'atteinte à la protection des données à caractère personnel	> Évaluation de la maturité pour la protection des données à caractère personnel <sup>(f)</sup>	--	--	2,74	<b>3,01</b>
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES</b>	> Risques liés à la sécurité au travail	> Taux de fréquence des accidents avec arrêt <sup>(g)</sup> des collaborateurs Air Liquide et intérimaires	--	0,9	1,1	<b>0,9</b>
		> Taux de fréquence des accidents avec arrêt <sup>(g)</sup> des sous-traitants	--	1,4	1,6	<b>1,5</b>
	> Risques liés à la sécurité sur la route	> Taux de fréquence des accidents graves évitables avec blessés <sup>(h)</sup>	--	0,019	0,021	<b>0,023</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	> Risques liés au climat	> Émissions de CO <sub>2</sub> des scopes 1 et 2 retraitées <sup>(i)</sup> (en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.) (variation en %)	- 33 % en 2035 par rapport à 2020	39 564	40 085	<b>39 464</b>
				--	+ 1,3 %	<b>- 0,3 %</b>
		> Intensité carbone <sup>(i)</sup> (variation en %)	- 30 % en 2025 par rapport à 2015 (7,3)	5,2	5,5	<b>5,5</b>
		> Prélèvement annuel brut d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> )	--	257	950 <sup>(k)</sup>	<b>973</b>
	> Risques liés à la gestion de l'eau	> Consommation annuelle nette d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> )	--	90	82	<b>91</b>
<b>FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</b>		> Nombre de fournisseurs critiques en matière de durabilité	--	968	1 007	<b>1 177</b>
		> Nombre de fournisseurs critiques en matière de durabilité qui ont une note en cours de validité <sup>(l)</sup>	--	--	814	<b>922</b>
<b>SYSTÈME D'ALERTE</b>		> Nombre d'alertes remontées par le système d'alerte éthique	--	279	192	<b>287</b>
		> Part de ces alertes portant sur la discrimination et le harcèlement moral	--	55 %	51 %	<b>45 %</b>
		> Part de ces alertes portant sur la santé, la sécurité et l'environnement	--	16 %	9 %	<b>9 %</b>
		> Exercices de droits et violations supposées des données à caractère personnel	--	34	56	<b>50</b>

(a) La part des femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » est arrondie par tranche de 0,5 %.

(b) Index calculé sur une échelle de 100 points.

(c) Résultat de l'année 2020 calculé en 2021 sur un périmètre représentant 61 % des effectifs du Groupe (entités de plus de 400 collaborateurs).

(d) Résultat de l'année 2021 calculé en 2022 sur un périmètre représentant 74 % des effectifs du Groupe (entités de plus de 200 collaborateurs).

(e) Part des collaborateurs bénéficiant de l'ensemble des trois avantages sociaux (prévoyance, couverture santé, congé maternité).

(f) Le questionnaire d'auto-évaluation est déployé progressivement depuis 2021. La maturité est évaluée sur une échelle de quatre points.

(g) Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées.

(h) Par million de km parcourus par des camions de plus de 3,5 tonnes.

(i) Les émissions de CO<sub>2</sub> sont retraitées pour prendre en compte, à partir de 2020 et chaque année suivante, les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi, la variation de ces émissions retraitées reflète l'évolution réelle des émissions du Groupe à périmètre comparable.

(j) En kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro de résultat opérationnel courant avant amortissements et hors IFRS 16 au taux de change 2015 sur les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre reportées en utilisant la méthodologie « base marché ».

(k) En 2021, la mise en œuvre d'un nouvel outil de reporting et de nouveaux critères de reporting a permis d'élargir le périmètre de mesure pour inclure un plus grand nombre de circuits ouverts.

(l) Tous les fournisseurs ne sont pas réévalués chaque année car leur note est valide durant un à cinq ans.



# 1

## Cartographie des risques

Méthodologie d'évaluation pour les activités du Groupe

- > Devoir de vigilance et risques pour le Groupe
- > Méthodologie d'évaluation des risques pour le devoir de vigilance
- > Synthèse et résultats pour l'année 2022

# Devoir de vigilance et risques pour le Groupe

**Depuis 2018, Air Liquide évalue les risques qui répondent au devoir de vigilance. La méthodologie et les résultats de la cartographie des risques sur le périmètre des activités du Groupe sont décrits ci-dessous.**

La cartographie des risques pour les fournisseurs et les sous-traitants d'Air Liquide fait l'objet d'une méthodologie spécifique décrite au paragraphe 5.1. Ces deux cartographies sont complémentaires à la démarche de gestion des risques pour le Groupe, décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 en page 76. Les démarches d'identification des risques pour Air Liquide et pour le devoir de vigilance sont interconnectées dans la mesure où certains des risques saillants, c'est-à-dire les plus sévères pour les personnes ou l'environnement peuvent correspondre à des risques matériels pour le Groupe. Ainsi, en matière de droits humains, les risques liés

à la discrimination de certaines catégories de personnes sont identifiés comme risques sociétaux pour le Groupe. Les risques industriels pour Air Liquide peuvent avoir des incidences négatives sur les personnes dont les plus saillantes sont identifiées dans la cartographie pour le devoir de vigilance. Les risques environnementaux concernant les risques liés aux émissions de gaz à effet de serre découlant de ses activités et l'impact physique de phénomènes météorologiques du fait du changement climatique sont identifiés comme pouvant négativement impacter à la fois l'environnement et les personnes, mais aussi le Groupe.





# Méthodologie d'évaluation des risques pour le devoir de vigilance

## 1

### La première étape

**Au second semestre 2021, la méthodologie de cartographie des risques pour le devoir de vigilance sur le périmètre des activités du Groupe a bénéficié d'une évolution afin d'affiner la détermination des risques saillants. L'approche repose sur celle préconisée par les standards internationaux tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et le guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.**

La première étape a consisté en la détermination d'un univers de risques en identifiant les incidences négatives potentielles que les activités d'Air Liquide pourraient causer aux personnes et à l'environnement. La Direction Devoir de Vigilance a déterminé cet univers de risques en collaboration avec les fonctions responsables des enjeux du devoir de vigilance :

- en se référant aux **droits humains internationalement reconnus** dans la Charte internationale des droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment :
  - les **droits et principes fondamentaux au travail** : liberté d'association et droit à la négociation collective, élimination du travail forcé ou obligatoire, abolition du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (ex. : représentation des femmes, égalité de rémunération), un milieu de travail sûr et salubre,
  - les **autres droits au travail** : organisation du travail, rémunération et avantages sociaux, le bien être et la qualité de vie au travail (ex. : absence de violence et de harcèlement moral ou sexuel, transformation de

l'environnement de travail), respect de la vie privée, mise à disposition d'infrastructures (ex. : restauration, sanitaires, logement),

- les **droits des communautés locales** : accès aux ressources naturelles (ex. : eau), l'acquisition, la location et l'utilisation des terres (ex. : droit de propriété et consentement libre, préalable et éclairé), la santé, sécurité et sûreté des communautés locales ;
- en structurant les enjeux liés aux droits humains et libertés fondamentales et à la santé et sécurité des personnes autour des typologies **d'individus potentiellement affectés** : les collaborateurs d'Air Liquide, le personnel extérieur présent sur ses sites (ex. : employés de sous-traitants), les communautés locales et riveraines, les clients et leurs collaborateurs, les patients, les consommateurs et les usagers finaux, les Actionnaires et enfin d'autres tiers tels que les usagers de la route ;
- et en donnant des indications sur la potentielle matérialisation de chaque risque identifié.

## 2

### La seconde étape

La seconde étape consiste en l'analyse et la hiérarchisation périodique des risques afin de déterminer les plus saillants, c'est-à-dire les incidences négatives potentielles les plus sévères que les activités d'Air Liquide pourraient causer aux personnes et à l'environnement. Cette évaluation est conduite au regard de deux prismes d'analyse : les activités d'Air Liquide et les pays dans lesquels le Groupe opère. Les risques sont analysés sur la base de deux critères pour déterminer leur caractère saillant :

- la **sévérité** en déterminant les impacts qui seraient les plus importants en termes de gravité, d'étendue et d'irréversibilité ;
- la **probabilité** en appréciant l'éventualité de réalisation du risque.

L'analyse de ces deux critères est complétée par une veille (ex. : indicateurs publics, évaluations de parties prenantes externes) pour tenir compte d'éventuels facteurs aggravants susceptibles d'accroître les risques dans certains pays ou secteurs d'activité. Cette évaluation considère également les **groupes d'individus plus vulnérables** : les femmes, les enfants et les jeunes, les communautés locales dont les peuples autochtones, les travailleurs migrants, les personnes en situation de handicap, les personnes LGBTQ+, les minorités ethniques, religieuses ou culturelles.

# Synthèse et résultats pour l'année 2022

L'exercice de cartographie des risques pour le devoir de vigilance sur le périmètre des activités du Groupe est revu annuellement et mis à jour le cas échéant.

Au début de l'année 2022, et à la suite du test de cette approche avec la branche d'activité Électronique, la Direction Devoir de Vigilance a simplifié la méthodologie de cartographie des risques pour le devoir de vigilance, notamment l'univers de risques. Sur cette base, trois nouveaux exercices de cartographie des risques pour le devoir de vigilance ont été réalisés :

- la démarche collaborative d'identification des risques saillants relatifs aux droits humains et à la santé et sécurité des personnes initiée avec des représentants du personnel de L'Air Liquide S.A. ;
- l'accompagnement de l'entité allemande dans la réalisation de la cartographie en vue de l'application de la loi allemande sur la diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement ;
- l'accompagnement de la Business Unit mondiale Ingénierie & Construction dans l'identification des risques saillants pour ses collaborateurs dans les pays dans lesquels elle opère.

En 2022, la revue des résultats de la cartographie des risques qui répondent au devoir de vigilance n'a pas fait apparaître de nouveaux risques saillants. Certains risques saillants précédemment identifiés ont été reformulés pour refléter plus précisément les incidences négatives potentielles qui en découlent.



Ces risques saillants, les procédures d'évaluation, les mesures d'atténuation et de prévention et le dispositif de suivi associés sont détaillés aux chapitres 2, 3, et 4.

Au-delà de ces risques saillants, face au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine, Air Liquide a appliqué les principes de diligence raisonnable renforcée en matière de droits humains dans les contextes de conflits armés. Le détail des mesures appliquées est présenté au paragraphe 2.6.

# 2

## Droits humains et libertés fondamentales

Air Liquide s'engage à respecter et promeut les droits humains dans le cadre de ses activités dans le monde entier

- > 2.1. Risques liés au dialogue social
- > 2.2. Risques liés à la discrimination
- > 2.3. Risques liés à la transformation de l'environnement de travail
- > 2.4. Risques liés aux disparités de couverture sociale
- > 2.5. Risques liés à l'atteinte à la protection des données à caractère personnel (DCP)
- > 2.6. Situation face au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine



**Air Liquide s'engage à respecter et promouvoir les droits humains dans le cadre de ses activités dans le monde entier. Le Groupe est convaincu que tous les individus doivent être traités avec respect et dignité et que les entreprises doivent jouer un rôle dans la protection de ces droits fondamentaux.**

Air Liquide partage les principes inscrits dans la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises ainsi que ceux émis par l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ils promeuvent une conduite éthique et responsable des entreprises dans leurs activités et leurs relations professionnelles, notamment dans le domaine des droits humains, en encourageant la mise en œuvre de procédures de diligence raisonnable.

Les paragraphes 2.1 à 2.4 traitent de risques pour les collaborateurs sous la responsabilité des fonctions Ressources Humaines. Sous la supervision de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe, membre du Comité Exécutif, la Direction des Ressources Humaines du Groupe

détermine la stratégie déployée par les Directions opérationnelles. Le Comité de pilotage des Ressources Humaines, composé des Directions opérationnelles les plus importantes du Groupe, se réunit six à huit fois par an pour assurer un suivi des mesures mises en œuvre et évaluer leur efficacité.

Le paragraphe 2.5 traite des risques liés à la protection des données à caractère personnel (DCP) pour les collaborateurs, les patients et les Actionnaires et détaille la gouvernance associée. La Déléguée à la protection des données et la Direction de la Sécurité Numérique du Groupe s'appuie sur un réseau de 150 correspondants pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en faveur de la protection des données personnelles. Le Comité de Sécurité Numérique et le Comité Éthique et Conformité supervisent les activités liées à la protection des DCP.



**La Charte internationale des droits de l'homme**

## AIR LIQUIDE PARTAGE LES PRINCIPES INSCRITS DANS



**La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail**



**Le Pacte mondial des Nations Unies**



**Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme**



**Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

## 2.1. Risques liés au dialogue social

### 2.1.1. Description des risques saillants

Air Liquide participe au développement économique et social dans les 73 pays <sup>(1)</sup> où il opère par ses activités techniques, industrielles, médicales et économiques. Ainsi, le Groupe identifie les lois et les règlements applicables, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et la liberté syndicale.



→ Le Comité d'entreprise européen réunit **29** représentants issus de 12 pays

### 2.1.2. Procédures d'évaluation régulière

Un des axes de la stratégie Ressources Humaines consiste à renforcer l'engagement et l'employabilité des collaborateurs afin d'améliorer les performances. Pour y parvenir, les relations avec les partenaires sociaux sont cruciales. Elles permettent la mise en place d'un environnement de travail de qualité. Au regard des réglementations, de la situation et des besoins locaux, chaque entité du Groupe définit, en accord avec les instances représentatives des collaborateurs, lorsqu'elles existent, l'**organisation du travail** qui favorisera l'engagement et la performance. Chaque année, la part de collaborateurs ayant accès à une structure de dialogue avec la Direction est reportée par les entités. Les structures de dialogue formelles (ex. : instances représentatives des collaborateurs), les structures informelles équivalentes, ou d'autres formes de dialogue direct avec la Direction de l'entité sont prises en compte dans cette évaluation.

### 2.1.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Air Liquide est attaché à un dialogue social de qualité dans l'ensemble de ses filiales. Il prend des formes différentes selon les réglementations locales.

En Europe, le Comité d'entreprise européen réunit 29 représentants issus de 12 pays. Il a été renouvelé en 2021 pour un mandat de quatre ans. En 2022, deux réunions plénières se sont tenues sous la présidence d'un membre du Comité Exécutif. Une réunion plénière exceptionnelle a été organisée pour l'informer et le consulter sur la mise en œuvre en Europe du projet Groupe de transformation des processus et de l'organisation Ressources Humaines et du déploiement d'un nouvel outil de gestion pour les Ressources Humaines. Par ailleurs, le bureau du Comité d'entreprise européen, composé de cinq membres élus en réunion plénière, s'est réuni cinq fois en 2022 afin d'être informé sur divers projets et sujets d'intérêt qui touchent plusieurs pays européens. En 2022, les réunions plénières et du bureau se sont tenues pour certaines en distanciel et pour d'autres en présentiel sur des sites clés, comme Lisbonne et Cracovie.

Chaque année, la Présidente du Comité d'entreprise européen émet un rapport abondant divers sujets relatifs aux activités du Groupe. En 2022, les principaux points suivants ont été présentés : le déploiement du Code de conduite mis à jour à la fin de l'année 2021, le nouveau plan stratégique ADVANCE, les résultats annuels du Groupe et plus particulièrement en Europe, les résultats liés à la performance extra-financière (ex. : sécurité, fiabilité, taux de rotation du personnel, formation, diversité).



(1) Hors Russie où les entités sont en cours de cession. Ces entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.



Dans le cadre du projet Groupe « Next Normal » pour accompagner la transformation du travail (paragraphe 2.3.3), le Comité d'entreprise européen a initié un groupe de travail dédié en 2021 pour collecter les retours et les suggestions des représentants du personnel en tant que parties prenantes clé pour les sujets spécifiques à l'Europe. En 2022, ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un document de référence partageant notamment des recommandations pour le dialogue social dans les entités européennes ou encore les points d'attention lors de la rénovation des espaces de travail.

Les principes du devoir de vigilance, ses enjeux réglementaires français et plus largement européens, ainsi que la mise en œuvre du dispositif français avec le Plan de Vigilance d'Air Liquide ont été présentés lors de la deuxième réunion plénière du Comité d'entreprise européen en 2022. Cette présentation a intégré la démarche collaborative d'identification des risques saillants relatifs aux droits humains et à la santé et sécurité des personnes initiée avec des représentants du personnel de L'Air Liquide S.A.

Par ailleurs, en 2022, la Direction Devoir de Vigilance a présenté le Plan de Vigilance d'Air Liquide à plusieurs Comités sociaux et économiques en France.



#### EN TÜRKIYE, AIR LIQUIDE RENFORCE LE DIALOGUE SOCIAL

En 2022, en Türkiye, le programme de mesure et de suivi de l'engagement, My Voice (paragraphe 2.3.2 et 2.3.3) a permis d'identifier les attentes des collaborateurs en matière de dialogue social et de communication comme opportunité d'action. Air Liquide Türkiye organise déjà annuellement une session d'information en janvier au cours de laquelle la Direction de l'entité présente le bilan de l'année écoulée et partage les priorités pour l'année à venir. Lors de cette réunion, les collaborateurs ont l'opportunité d'adresser leurs questions à la Direction. Au dernier trimestre 2022, d'autres initiatives ont été lancées pour être déployées en 2023, notamment un programme de point de contact unique pour chaque site (« Single Point of Contact », SPOC) qui complétera les canaux de communication habituels des collaborateurs (managers, RH, etc.). À la fin de l'année, la mission des SPOC a été définie et les personnes qui prendront ce rôle ont été identifiées parmi les cadres en dehors de la ligne hiérarchique.

#### 2.1.4.

### Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Le Groupe veille à favoriser le dialogue social et, dans ce cadre, en 2022, 86 % de ses collaborateurs ont accès à une structure de dialogue.

	2020	2021	2022
Part de collaborateurs ayant accès à une structure de dialogue	81 %	82 %	86 %



## 2.2. Risques liés à la discrimination

### 2.2.1.

#### Description des risques saillants

Air Liquide exerce des activités à fort contenu technologique dans un grand nombre de pays de cultures différentes. Des enjeux liés à des discriminations portant notamment sur la mixité (disparités femmes-hommes, en particulier dans les métiers techniques ou d'expertise), le handicap, la couleur de peau, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle et l'identité de genre ou l'âge pourraient affecter les collaborateurs du Groupe.



### 2.2.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

Un des axes de la stratégie Ressources Humaines consiste à construire une organisation agile, inclusive et collaborative pouvant relever les défis d'un monde en perpétuelle mutation. L'Inclusion et la Diversité, sources de dynamisme et moteurs d'innovation et de performance, font partie des priorités de la stratégie et de la politique Ressources Humaines du Groupe. Elles sont ancrées dans l'organisation, aussi bien par ses métiers que par ses collaborateurs, et elles nourrissent la performance d'Air Liquide sur le long terme. Définie au niveau du Groupe, la politique d'Inclusion et de Diversité se décline ensuite localement dans ses filiales.

Pour évaluer et gérer les risques liés aux discriminations, Air Liquide a, par le passé, mis en œuvre une politique concentrée sur quatre piliers : l'âge, le genre, le handicap et les nationalités. Pour recouvrir les nombreuses formes de diversité et promouvoir une culture plus inclusive, Air Liquide a fait évoluer sa politique en s'attachant à **lutter contre toute forme de discrimination**.

### 2.2.3.

#### Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Au sein de l'organisation centrale des Ressources Humaines, une équipe anime les projets d'Inclusion et de Diversité. La feuille de route favorisant l'Inclusion et la Diversité dans le Groupe se fonde sur trois axes :

- déployer les objectifs de diversité dans l'ensemble des entités et mettre en place des plans d'actions correspondants ;
- renforcer les processus Ressources Humaines du Groupe pour réduire tout type de biais et éviter toute forme de discrimination ;
- promouvoir une culture inclusive pour faire levier sur la diversité des équipes.

Chaque pôle et activité met en œuvre sa propre feuille de route et des plans d'action contribuant à l'Inclusion et la Diversité, en tenant compte du contexte local. Dans ce cadre, ils analysent les processus et pratiques, identifient les biais potentiels et mettent en place des correctifs (« nudges ») pour limiter ces biais. Ainsi, lors des revues régulières des talents à plus haut potentiel, la diversité des profils est prise en compte, pour continuer à la renforcer au sein des positions clés du Groupe. Cela permet de valoriser les nombreuses cultures présentes au sein du Groupe, et d'améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes.

Enfin, la promotion d'une culture inclusive permet également de contribuer à une approche durable de la diversité. De nombreuses initiatives sont déployées dans le Groupe pour y contribuer : événements, offres d'apprentissage, mentorat, réseaux et communautés pour différents groupes d'intérêt, comme les carrières des femmes.



### AIR LIQUIDE POURSUIT L'ORGANISATION D'UN MOIS DE LA DIVERSITÉ

Appelé « Mois de la sensibilisation à la diversité », le mois d'octobre 2022 a été l'occasion de réunir d'une part près de 1 000 collaborateurs du Groupe à travers six sessions en ligne abordant notamment les sujets de sécurité psychologique au travail, l'importance de la connectivité, les différents biais cognitifs affectant l'objectivité et les différentes formes de discrimination. D'autre part, les collaborateurs engagés dans la seconde édition du mouvement pour l'inclusion ont pu partager ce qu'ils ont appris de la trentaine d'expériences menées les mois précédents dans leurs entités pour introduire de nouvelles pratiques inclusives dans leur quotidien.



### Mixité femmes-hommes

#### Objectifs 2025

Lors de l'annonce de ses objectifs de Développement Durable en 2021 et de son nouveau plan stratégique ADVANCE jusqu'en 2025 en mars 2022, Air Liquide a affirmé son ambition d'AGIR en partenaire de confiance et pour tous et son engagement à promouvoir l'Inclusion et la Diversité.

2 objectifs à horizon 2025 pour la mixité femmes-hommes :

**35 %**  
de femmes dans la population "Ingénieurs et Cadres", contre 31,5 % <sup>(1)</sup> actuellement

**25 %**  
de femmes dans les plus hauts niveaux de responsabilité (cadres dirigeants), contre 24,8 % actuellement

Le projet « **Inspiring Air Liquide Women** » (« Des femmes d'Air Liquide qui nous inspirent ») contribue au plan d'actions sur l'Inclusion et la Diversité d'Air Liquide. Il met en avant des parcours de femmes travaillant au sein du Groupe et venant de tous horizons, de toutes géographies et de tous milieux professionnels pour inspirer les autres collaboratrices avec pour but de les encourager à **oser pour atteindre leurs ambitions et leurs objectifs** autant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. « Inspiring Air Liquide Women » est un moyen de célébrer les nombreuses réussites féminines au sein du Groupe. Ces récits de 120 femmes provenant de 43 nationalités différentes ont été publiés en 2022 sur [un site Internet dédié](#) pour célébrer les 120 ans d'Air Liquide.



### DES FILIALES AIR LIQUIDE S'ENGAGENT DANS DES INITIATIVES DE MENTORAT ET DE RÉSEAU POUR ATTEINDRE LEURS OBJECTIFS DE MIXITÉ FEMMES-HOMMES

Les équipes Industriel Marchand d'Air Liquide Belgique ont lancé l'initiative « Ladies dinner » afin d'améliorer l'attractivité d'Air Liquide auprès des profils ingénieurs féminins. Des femmes ingénieures sont invitées à rencontrer des collaboratrices de la filiale qui leur présentent les activités du Groupe.

Air Liquide Brésil a lancé l'initiative « Women in Operation » pour accueillir des femmes récemment diplômées au sein des équipes et leur donner l'opportunité de se développer. À moyen et long terme, cette initiative pourrait également permettre d'augmenter la part de femmes dans le programme Technical Community Leaders (TCL) <sup>(2)</sup>. Un programme de mentorat a également été développé dans le but d'appuyer cette démarche.

(1) La part des femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » est arrondie par tranche de 0,5 %.

(2) Le programme Technical Community Leaders (TCL) permet aux talents dans les filières techniques d'accéder à un parcours professionnel qui leur offre à la fois une reconnaissance de leur expertise technique et des possibilités de se développer et d'évoluer dans le domaine de ces expertises.

## Égalité salariale femmes-hommes

En France, la loi du 5 septembre 2018, dite « loi Avenir professionnel », impose aux entreprises de plus de 50 salariés un dispositif d'évaluation annuelle des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, conduisant à une notation sociale publique de l'entreprise (sur 100 points). L'index d'égalité professionnelle et les cinq indicateurs associés doivent par ailleurs être mis à disposition du Comité social et économique et transmis à l'administration française.

En 2022, les 30 sociétés du Groupe en France comptant au moins 50 salariés ont été évaluées. L'index moyen pondéré des effectifs de l'égalité femmes-hommes s'élève à 90,5/100, maintenant la tendance par rapport à 2020 et 2021. La société L'Air Liquide S.A. a publié pour la cinquième année son index d'égalité professionnelle atteignant 97/100.

Au-delà de la France, le Groupe a initié, en 2019, une démarche commune pour évaluer les écarts de traitement entre les femmes et les hommes en créant un index interne inspiré de l'index français et

adapté à l'implantation internationale d'Air Liquide. Il a d'abord été déployé pour les entités de plus de 400 collaborateurs pour les années 2019 et 2020. Pour l'année 2021, le périmètre de l'index a été élargi aux entités de plus de 200 collaborateurs, et la méthode de calcul a été révisée. Les changements apportés, notamment l'utilisation du salaire médian et la classification par poste, visent à obtenir un résultat plus précis.

Cet index à partir de l'année 2021 est calculé sur la base de la pondération de quatre critères :

- les écarts de rémunération, sur la base du salaire médian par poste ;
- les écarts d'augmentation de salaire, par poste ;
- le pourcentage de collaboratrices ayant reçu une augmentation de salaire après la période de congé maternité ;
- la diversité de genre parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index 2021, calculé en 2022, s'élève à 75/100 pour une couverture de 74 % des effectifs du Groupe.

## Inclusion du handicap au cœur des préoccupations du Groupe

Afin d'agir pour l'inclusion du handicap, Air Liquide intervient à deux niveaux :

- auprès de ses collaborateurs, notamment grâce à l'initiative HandivAirsity ;
- auprès de ses fournisseurs, en développant des relations avec les entreprises du secteur du handicap.

Lancée en 2017 à l'échelle européenne, l'**initiative HandivAirsity** a pour but d'encourager la diversité en intégrant des personnes en situation de handicap dans les équipes.

**HandivAirsity**  
NOS DIFFÉRENCES FONT NOTRE PERFORMANCE

« Nos différences font notre performance. » Ce slogan porte une conviction forte. L'inclusion du handicap s'inscrit pleinement dans la politique de promotion de l'Inclusion et de la Diversité au sein d'Air Liquide.

Cette volonté n'est pas nouvelle ; elle s'incarne depuis 2007 dans des accords successifs en France qui ont fait progresser la politique d'accueil, de maintien et de développement professionnel des personnes en situation de handicap. Air Liquide s'engage à rechercher les solutions permettant le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Les aménagements suivants sont prévus pour compenser le handicap par rapport à la situation de travail :

- études ergonomiques et adaptation du poste au regard des capacités de la personne ;
- équipements et outillages spécifiques ;
- adaptation des modes d'accès aux locaux de travail et prestations spécifiques de formation ;
- aide au transport et au déménagement.

→ **L'index 2021**  
d'égalité salariale  
pour **74 % des effectifs**  
du Groupe s'élève à  
**75/100**





Air Liquide sensibilise les équipes à l'inclusion du handicap afin de faciliter l'accueil et l'intégration professionnelle des travailleurs en situation de handicap dans l'entreprise. Les filiales françaises ont des plans de sensibilisation afin de renforcer le niveau d'information de tous les acteurs et lutter contre les préjugés qui peuvent persister. En 2022, une enquête auprès des collaborateurs d'une sélection d'entités françaises a été réalisée pour mieux comprendre les freins à l'inclusion de personnes en situation de handicap au sein des équipes et ainsi déterminer les actions adaptées. Les résultats de cette enquête ont vocation à être partagés plus largement avec les coordinateurs handicap européens. Les entités françaises participent notamment au DuoDay, une journée où elles accueillent une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire.

Au sein du périmètre regroupant environ 6 000 collaborateurs en France, un cinquième accord Handicap pour trois ans (2020-2022) a été signé fin 2019, dont l'objectif est de poursuivre les actions déjà menées en faveur des personnes en situation de handicap et ainsi de faire progresser le taux d'emploi direct pour atteindre 4,2 % en 2022 contre 3,3 % en 2018. Le taux en 2021, calculé en avril 2022, est de 4,43 % (4,35 % en 2020). Les négociations avec les organisations syndicales, ouvertes fin 2022 se sont conclues par la signature d'un sixième accord Handicap sur la période 2023-2025.



### EN FRANCE, AIR LIQUIDE ORGANISE UNE JOURNÉE DE CO-CONSTRUCTION SUR LE HANDICAP

85 % des situations de handicap apparaissent en cours de vie et donc en cours de carrière. En 2022, en complément des efforts soutenus engagés depuis 15 ans pour le recrutement de personnes en situation de handicap, une journée de co-construction a été organisée fin juin pour poursuivre la réflexion autour de la « reconnaissance » des situations de handicap et de leur prise en compte. Cette journée a réuni 34 participants représentatifs de toutes les entités françaises et de toutes les activités (responsables Ressources Humaines, Référents Handicap, managers, collaborateurs, personnes en situation de handicap, représentants du personnel, etc.). Les propositions d'actions discutées et formulées lors de cette journée permettent dès maintenant de répondre au mieux aux besoins d'accompagnement adapté des acteurs de l'inclusion du handicap. Ces propositions ont été particulièrement inspirantes dans les négociations du sixième Accord Handicap 2023-2025, tout en renforçant le dialogue entre les contributeurs.



### AU ROYAUME-UNI, AIR LIQUIDE PROMeut LA NEURODIVERSITÉ

Plus largement en Europe, d'autres actions concrètes sont également menées pour changer le regard sur le handicap dans les opérations et accélérer la dynamique de recrutement : campagne ambassadeurs, groupe de travail avec des managers.

Dans le cadre de l'initiative « Read My Mind », qui aborde les questions de santé mentale et apporte un soutien aux collaborateurs, Air Liquide Royaume-Uni a privilégié la sensibilisation à la neurodiversité. Deux sessions Déjeuner & Apprendre « Comprendre les troubles du neuro-développement » ont été organisées : une ouverte à tous les collaborateurs et une dédiée aux responsables d'équipe afin de discuter de la manière d'inclure les collaborateurs neurodivergents et de gérer des spécificités auxquelles ils peuvent être confrontés. Les responsables d'équipe ont également été invités à participer à un atelier d'une journée avec un partenaire externe qui leur a donné des conseils pour prendre soin de leur propre santé mentale et de celle de leur équipe.



Des actions sont également engagées pour contribuer à l'emploi dit « indirect » de personnes en situation de handicap, grâce à l'**achat de biens et services auprès d'entreprises du secteur du handicap**. Celui-ci regroupe les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), les travailleurs indépendants handicapés (TIH) ainsi que les entreprises adaptées (EA).

En France, Air Liquide a déclaré 1,5 million d'euros d'achats auprès des entreprises du secteur du handicap pour l'année 2021. L'empreinte sociale de ces achats a représenté 71 emplois créés ou maintenus en 2021 <sup>(1)</sup>.

Depuis 2018, en France, Air Liquide a organisé cinq éditions annuelles du « Business Meeting Achats Inclusifs », réunissant des prescripteurs d'Air Liquide et des sociétés du secteur du handicap pour promouvoir les achats auprès de celles-ci. En 2022, cet événement, coanimé avec l'association Handeco, a été organisé sous format digital et présentiel à travers une table ronde, des présentations et des speed-meetings. Près de 100 collaborateurs d'Air Liquide et 10 fournisseurs du secteur du handicap ont participé à cet événement.

En outre, pour la deuxième année consécutive, le Forum européen des achats inclusifs d'Air Liquide a été organisé en 2022. Durant ce Forum, réunissant près de 200 participants des opérations, des achats ainsi que des fournisseurs, des témoignages de France, d'Espagne et du Royaume-Uni ont été partagés pour accroître la sensibilisation et la relation avec les entreprises du secteur du handicap.

<sup>(1)</sup> L'empreinte sociale est calculée en divisant les achats d'Air Liquide auprès des entreprises du secteur du handicap pour l'année de référence par un équivalent temps plein d'un travailleur handicapé (2 000 fois le SMIC horaire).



### LES ACHATS INCLUSIFS, PASSERELLE VERS L'EMPLOI

Lors du « Business Meeting Achats Inclusifs » 2022, la table ronde « Les achats inclusifs, passerelle vers l'emploi » a permis d'imaginer les moyens d'accompagner les personnes travaillant au sein d'ESAT ou d'EA vers le monde de l'entreprise traditionnelle, avec des missions et des postes de travail adaptés. À cette occasion, le Campus Technologies Grenoble, première entité pilote dans le recrutement de personnes en situation de handicap mental a apporté son témoignage. Ce projet ambitieux et inédit au sein du Groupe a été favorisé par plusieurs facteurs :

- la présence établie de personnel, employé par un ESAT sous-traitant, au sein d'une équipe de l'entité ;
- la disponibilité de tâches similaires et de postes de travail pérennes au sein d'un même site permettant d'assurer une activité adaptée sur le long terme ;
- l'implication et la flexibilité de l'équipe de collaborateurs d'Air Liquide accueillant le personnel.

### Lutte contre d'autres formes de discrimination

La définition et la compréhension des différentes formes de discrimination varient selon le contexte national ou local. La lutte contre les discriminations nécessite donc un traitement adapté à ces disparités. C'est pour cela que des actions sont également engagées localement pour faire évoluer les procédures mises en œuvre par les entités contre d'autres formes de discrimination.

Aux États-Unis, dans le but de développer une culture plus inclusive, des communautés en réseaux appelées « Business Resource Groups » (BRG) ont été créées pour promouvoir la diversité, notamment envers les femmes, les vétérans, les Afro-Américains, les personnes LGBTQ+, les Américains d'origine hispanique et asiatique.

La Direction des Ressources Humaines d'Air Liquide U.S., avec l'aide des BRG, a créé une boîte à outils Diversité & Inclusion (« D&I Learning On Demand Toolkit ») proposant des ressources aux collaborateurs afin d'améliorer leurs connaissances en matière de Diversité & Inclusion. Cette initiative soutient les efforts pour améliorer les comportements et les manières de travailler favorisant la culture d'inclusion.

Cette boîte à outils contient des thématiques, dans une variété de formats, classées par niveau de connaissances et par public visé, par exemple :

- Inclusion et appartenance (« Inclusion and Belonging ») ;
- Soutien et égalité (« Allyship and Equality ») ;
- Identité de genre (« Gender Identity ») ;
- Conversations courageuses (« Courageous Conversations ») ;
- Mets-toi à ma place (« Walk in my shoes »).



### AUX ÉTATS-UNIS, AIR LIQUIDE EST DISTINGUÉ POUR L'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQ+

En 2022, Air Liquide U.S. a reçu pour la troisième année consécutive la distinction « Best Places to Work for LGBTQ Equality », décernée par la Fondation « Human Rights Campaign », qui récompense les entreprises qui mettent en œuvre des politiques et des procédures qui favorisent l'égalité des personnes LGBTQ+ au travail. Le Groupe a à cœur d'assurer le bien-être de tous ses collaborateurs et continuera donc, à l'instar des collaborateurs américains, à favoriser une culture d'Inclusion et de Diversité.

## 2.2.4.

## Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Concernant les objectifs de mixité, Air Liquide a formalisé son propre référentiel précisant les méthodes de reporting des indicateurs Ressources Humaines. Ce référentiel rassemble l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et des méthodes de collecte de ces informations. Les filiales réalisent une mise à jour chaque mois des indicateurs dans l'outil de reporting du Groupe.

## Mixité femmes-hommes

	Objectifs 2025	2020	2021	2022
Part des femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » <sup>(a)</sup>	35 %	30 %	31 %	31,5 %
Part des femmes parmi les plus hauts niveaux de responsabilités (cadres dirigeants)	25 %	21 %	24 %	24,8 %

(a) La part des femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » est arrondie par tranche de 0,5 %.

## Égalité salariale femmes-hommes

	2020	2021	2022
Index d'égalité professionnelle en France <sup>(a)</sup>	88,4 %	86,5 %	90,5 %
Index d'égalité interne pour le Groupe <sup>(b)</sup>	82 % <sup>(c)</sup>	75 % <sup>(d)</sup>	—

(a) Index calculé sur une échelle de 100 points pour les sociétés du Groupe en France de plus de 50 salariés.

(b) Index calculé sur une échelle de 100 points.

(c) Résultat de l'année 2020 calculé en 2021 sur un périmètre représentant 61 % des effectifs du Groupe (entités de plus de 400 collaborateurs).

(d) Résultat de l'année 2021 calculé en 2022 sur un périmètre représentant 74 % des effectifs du Groupe (entités de plus de 200 collaborateurs).

Le résultat de l'index 2021 d'égalité interne pour le Groupe, calculé en 2022, est de 75/100 pour une couverture de 74 % des effectifs du Groupe (entités de plus de 200 collaborateurs) alors que le résultat de l'index 2020 était de 82/100 pour un périmètre de 61 % des effectifs (entités de plus de 400 collaborateurs).

La baisse du résultat, constatée en 2022, est notamment liée à l'élargissement du périmètre de l'index aux entités de plus de 200 collaborateurs intégrant ainsi des pays ayant de plus grandes disparités sociales. Au regard de cet index, un plan d'actions a été déployé :

- une partie du budget des augmentations annuelles a été allouée pour combler les écarts de rémunération ;
- des sessions de sensibilisation sur les critères de l'index ont été organisées pour les fonctions RH.





## 2.3. Risques liés à la transformation de l'environnement de travail

### 2.3.1.

#### Description des risques saillants

L'environnement de travail est marqué par une évolution accélérée de la société et de l'économie avec la numérisation, le développement rapide des technologies et les nouveaux modèles des entreprises. Une charge de travail intense peut créer des risques psychosociaux tels que le stress, un déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée et ainsi affecter le bien-être, la santé et le niveau d'engagement des collaborateurs du Groupe.



### 2.3.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

L'engagement des collaborateurs est une des priorités des Ressources Humaines. Air Liquide a lancé un programme de **mesure de suivi de l'engagement**, My Voice. Il vise à améliorer l'expérience et le bien-être des collaborateurs. Il s'appuie sur un concept simple : écouter, comprendre et agir. Après le lancement de l'initiative en Asie-Pacifique en 2019, les retours d'expérience des collaborateurs sont recueillis chaque année dans l'ensemble du Groupe pour mieux comprendre leurs attentes, identifier et déployer des actions appropriées et ainsi améliorer significativement leur engagement.

Un court questionnaire couvrant une vingtaine de points est envoyé à tous les collaborateurs avec la possibilité de laisser des commentaires. Les questions portent, entre autres, sur la sécurité, l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, l'évolution de carrière, l'inclusion, l'autonomie, le développement professionnel et la confiance managériale. Les réponses sont totalement anonymes et confidentielles pour assurer une complète liberté de parole. Les résultats sont collectés en temps réel, agrégés et analysés dans une plateforme commune pour l'ensemble du Groupe. Chaque manager a accès aux résultats de son équipe, si les seuils garantissant la confidentialité des répondants sont respectés.

### 2.3.3.

#### Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Le Groupe veille à construire un environnement professionnel engageant et collaboratif, orienté vers la performance tout en préservant la santé et le bien-être des collaborateurs sur leur lieu de travail. Afin de renforcer le bien-être au travail, des groupes de réflexion ont été créés et visent à favoriser l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle des collaborateurs. Ces travaux ont abouti à l'adoption de principes co-construits avec les partenaires sociaux européens. Le Groupe a développé en 2019, conjointement avec le Comité d'entreprise européen, l'initiative « Care & Perform », qui vise à prévenir les risques psychosociaux. Elle a conduit à l'élaboration d'une charte qui s'articule autour de principes d'action liés à l'amélioration de l'organisation, de la charge de travail ou encore de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le contenu de cette charte a facilité la conclusion d'accords d'entreprise avec les partenaires sociaux afin d'offrir de nouveaux services aux collaborateurs. Dans plusieurs pays européens, des accords d'entreprise ont été conclus pour répondre à des besoins spécifiques et accompagner l'évolution vers de nouvelles conditions de travail, notamment sur le droit à la déconnexion et le travail à distance. Par ailleurs, certaines entités, comme

Air Liquide Belgique ou Air Liquide Advanced Technologies, ont inclus dans ce type d'accords l'initiative « Vendredi après-midi sans réunion » (« Friday afternoon no meetings ») qui permet aux collaborateurs d'avoir du temps disponible pour des tâches nécessitant de la concentration.

Plus largement, dans le contexte d'évolution des modèles d'organisation, accéléré par la pandémie de covid-19, le Groupe a lancé en 2020 un projet mondial appelé « Next Normal » pour accompagner la transformation du travail.

Ce projet offre aux entités la possibilité de proposer à leurs collaborateurs :

- un nouveau cadre de travail incluant la gestion des équipes ;
- une politique de télétravail encadrée ;
- un aménagement des espaces de travail ;
- un cadre pour repenser les interactions avec les clients et les patients ;
- un nouveau cadre pour une politique de voyage responsable au sein d'Air Liquide.

Pour faciliter le déploiement du projet « Next Normal », Air Liquide a développé en 2021 un guide de référence. D'abord partagé aux managers, il permet d'accompagner les entités dans la mise en place de nouvelles méthodes de travail en s'appuyant sur les premières expériences mondiales. Des groupes de travail ont ensuite été organisés avec les collaborateurs dans les entités pour valider les engagements.

#### DES ENTITÉS D'AIR LIQUIDE METTENT EN ŒUVRE LE PROJET « NEXT NORMAL »

Air Liquide Bulgarie a lancé en 2022 une réhabilitation complète de ses bureaux afin de s'adapter aux nouveaux modes de travail. L'environnement vise à être plus collaboratif et à favoriser le travail en équipe.

Air Liquide Brésil a lancé le projet « One Company » qui vise à mettre à disposition des bureaux alignés avec les principes du projet « Next Normal » (collaboration, technologie et innovation, bien être et flexibilité) pour ses collaborateurs afin d'améliorer leur expérience.

Avec le programme My Voice, Air Liquide veille à offrir à chaque collaborateur une expérience réussie, en privilégiant l'écoute et le dialogue, à toutes les étapes de sa carrière dans le Groupe. Cette attention portée à l'expérience collaborateur est un facteur clé d'attractivité, de fidélisation et d'épanouissement pour les collaborateurs.

Chaque année, suite à la collecte des retours et à l'analyse précise des résultats, des actions ciblées sont lancées à différents niveaux dans l'organisation : au niveau des managers avec leurs collaborateurs pour améliorer la dynamique d'équipe, au niveau des entités par les équipes de Direction et au niveau du Groupe. À ce dernier niveau, les résultats du programme ont par exemple permis :

- la mise en place d'initiatives visant à améliorer la communication et la pédagogie sur la manière dont est construite la politique de rémunération ;
- de renforcer le partage d'informations avec l'ensemble des collaborateurs concernant les grandes orientations stratégiques du Groupe, ce qui a notamment été pris en compte dans la communication déployée autour du plan stratégique ADVANCE.



#### LA BUSINESS UNIT MONDIALE INGÉNIERIE & CONSTRUCTION LANCE L'INITIATIVE « QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL »

En complément du modèle « BeActEngage », déployé dans le Groupe en 2020 et permettant aux collaborateurs d'évoluer dans un environnement sûr, éthique et engageant pour délivrer une performance durable, la Business Unit mondiale Ingénierie & Construction a lancé l'initiative « Qualité de vie au travail ». Cette initiative a pour but de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle tout en créant un environnement de travail flexible. Par ailleurs, elle vise à encourager les collaborateurs à être proactifs pour leur bien être au travail en diffusant des conseils qu'ils peuvent mettre en œuvre facilement. Enfin, un dispositif de soutien (The Fürstenberg Institut) pour la santé mentale a été ouvert aux collaborateurs. Il donne accès à des consultations sur les problématiques personnelles ou professionnelles des collaborateurs.

#### 2.3.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

	2020	2021	2022
Taux de réponse à l'enquête annuelle d'engagement My Voice	80 %	83 %	77 %

Depuis son lancement, le programme My Voice a permis de confirmer les forces d'Air Liquide qui contribuent à l'engagement des collaborateurs et d'identifier des opportunités afin d'y apporter dans les meilleurs délais des réponses appropriées (paragraphe 2.3.3). Les résultats de l'enquête ont par ailleurs confirmé la satisfaction globale des collaborateurs concernant le soutien fourni par le Groupe pendant la pandémie de covid-19.

## 2.4. Risques liés aux disparités de couverture sociale

### 2.4.1. Description des risques saillants

Si l'ensemble des collaborateurs d'Air Liquide disposent d'une couverture sociale conforme aux réglementations locales, des disparités entre les pays créent potentiellement des situations inéquitables au sein du Groupe. De plus, les standards locaux peuvent, dans certains cas, ne pas être suffisants pour offrir une protection sociale adéquate et juste aux collaborateurs.



### 2.4.2. Procédures d'évaluation régulière

Ces risques sont liés à la présence d'Air Liquide dans 73 pays <sup>(1)</sup> avec une pluralité des dispositifs de protection sociale.

En 2020, un projet a été lancé au sein de la Direction des Ressources Humaines afin d'organiser une enquête auprès de ses correspondants dans l'ensemble des entités. Ainsi, un formulaire d'une dizaine de questions a permis de mieux connaître le niveau de couverture sociale existant dans les entités.

En 2021, une analyse approfondie a complété l'enquête pour :

- cartographier les avantages sociaux présents ;
- identifier les contrastes des situations entre les pays ;
- évaluer les écarts par rapport aux standards du marché et ainsi définir une base commune de protection sociale pour répondre au mieux aux préoccupations des collaborateurs.

À la suite de cette évaluation, Air Liquide a décidé de s'engager à proposer une couverture sociale de base commune aux collaborateurs. Cet engagement est décrit au paragraphe suivant.

(1) Hors Russie où les entités sont en cours de cession. Ces entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### 2.4.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

#### Objectif 2025

Lors de l'annonce de ses objectifs de Développement Durable en 2021 et de son nouveau plan stratégique ADVANCE jusqu'en 2025 en mars 2022, Air Liquide a affirmé son ambition d'AGIR en partenaire de confiance et pour tous et son engagement à proposer une **couverture sociale de base commune pour 100 % des collaborateurs d'ici 2025**. Cette couverture sociale garantit :

- **une prévoyance** sous la forme d'une assurance avec une indemnité équivalente à une année de salaire en cas de décès ;
- **une couverture santé** comprenant les soins hospitaliers et ambulatoires ;
- **un congé maternité payé de 14 semaines minimum**.

De mai à septembre 2021, les entités se sont regroupées par pays pour évaluer les écarts par rapport à leur couverture actuelle et définir un plan de mise à niveau progressive d'ici à 2025. Une équipe dédiée à cet engagement a été constituée au sein de la Direction des Ressources Humaines pour piloter le déploiement et mesurer l'avancement au sein du Groupe chaque année. De plus, en 2022, chaque pôle a élaboré une feuille de route 2023-2025 pour atteindre l'objectif fixé.

### 2.4.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Depuis l'annonce de son engagement en 2021, le Groupe a défini un nouvel indicateur permettant de suivre les progrès annuels de sa mise en œuvre.

	Objectif 2025	2021	2022
Part des collaborateurs bénéficiant de la couverture sociale de base commune <sup>(a)</sup>	100 %	34 %	42 %

(a) Part des collaborateurs bénéficiant de l'ensemble des trois avantages sociaux (prévoyance, couverture santé, congé maternité).

En 2022, la part des collaborateurs bénéficiant du programme de couverture sociale de base commune s'établit à 42 % notamment grâce à la progression :

- de la garantie prévoyance dans l'ensemble des géographies ;
- du congé maternité dans la géographie Moyen-Orient et Afrique et la Business Unit mondiale Ingénierie & Construction ;
- et de la couverture santé dans la géographie Moyen-Orient et Afrique.



## 2.5. Risques liés à l'atteinte à la protection des données à caractère personnel (DCP)

### 2.5.1.

#### Description des risques saillants

Les données à caractère personnel (DCP) peuvent être utilisées de manière malhonnête afin de porter atteinte à la vie privée, aux droits et aux biens des personnes ou de servir à des fins de discrimination. Les personnes les plus susceptibles d'être exposées à ces risques dans le cadre des activités d'Air Liquide sont les 1,9 million de patients à domicile traités par Air Liquide, les près de 750 000 Actionnaires individuels et les 67 100 collaborateurs du Groupe.

### 2.5.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

Le niveau de risque d'atteinte à la vie privée des personnes varie en fonction de la nature, de la sensibilité et de l'étendue des données à caractère personnel (DCP) confiées et nécessaires à Air Liquide dans le cadre de ses activités.

Les entités opérationnelles décrivent les DCP qu'elles détiennent ou utilisent et les mesures de protection adaptées. L'évaluation de ce risque et des mesures de sécurité correspondantes sont validées lors de la création ou d'évolutions majeures des traitements de DCP (notamment lors de l'évolution de processus opérationnels ou d'outils informatiques les supportant).

Les points considérés lors de l'évaluation comprennent en particulier :

- la nature des DCP (par exemple les données de santé des patients, les données patrimoniales et financières des Actionnaires, les données familiales ou financières des collaborateurs) ;
- les finalités du traitement des DCP ;
- les fonctions qui traitent les DCP au sein d'Air Liquide ;
- les tiers à qui les DCP sont éventuellement confiées ou transférées à l'extérieur du Groupe ;
- le transfert éventuel des DCP hors de l'Union européenne.

Ces informations ainsi que les mesures de protection sont regroupées dans le registre des traitements.



→ La mise à jour du Code de conduite du Groupe déployée en 2022 comprend une section dédiée à la protection des DCP

## 2.5.3.

### Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

En mai 2018, Air Liquide a adopté et fait approuver par les autorités européennes de protection des données des règles contraignantes d'entreprise (Binding Corporate Rules – BCR) qui matérialisent l'engagement du Groupe envers la protection des données à caractère personnel (DCP). Considérant la réglementation européenne comme étant parmi les plus protectrices au monde, Air Liquide, au travers des règles contraignantes d'entreprise, apporte le même niveau de protection dans toutes ses entités opérationnelles.

Ces règles contraignantes d'entreprise prévoient :

- l'adoption d'une politique de protection des DCP accessible à tous sur le site Internet du Groupe ;
- la nomination d'une Déléguée à la protection des données (Data Protection Officer – DPO), qui s'appuie sur un réseau de plus de 150 correspondants à la protection des données (Information Protection Coordinator – IPC), régionaux ou locaux, répartis dans l'ensemble du Groupe (par pôle, groupe de pays, activité ou entité opérationnelle) pour piloter et coordonner les actions de protection des DCP ;
- la signature de contrats entre L'Air Liquide S.A. et ses filiales, qui matérialisent l'engagement de ces dernières envers le respect des règles contraignantes d'entreprise ;

- et le déploiement d'outils tels que :
  - des registres des traitements des DCP,
  - la formation initiale des collaborateurs accompagnée tous les deux ans par un rappel lors des formations données sur le Code de conduite qui a notamment eu lieu en 2022,
  - la prise en compte de la protection des DCP par défaut et dès la conception des traitements,
  - des analyses de risque sur la protection des DCP,
  - la mise à disposition de moyens diversifiés de contact de la Déléguée à la protection des données et des correspondants à la protection des données pour permettre aux personnes physiques, internes ou externes, de demander à exercer leurs droits tels que précisés dans la politique de protection des DCP du Groupe (règle n°6) ou de signaler d'éventuelles violations des DCP.

Les traitements de DCP identifiés comme ayant les impacts les plus importants sur les personnes (par exemple ceux relatifs aux traitements des DCP des patients) sont revus annuellement par des experts internes.

→ Consultez la **politique de protection des DCP** d'Air Liquide



## 2.5.4.

**Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité**

Depuis mai 2018, des processus réguliers mesurent la volumétrie des demandes d'exercice de droits et des éventuelles violations des données à caractère personnel (DCP) et l'adhésion contractuelle des entités du Groupe aux règles contraignantes d'entreprise (Binding Corporate Rules – BCR). Le dispositif permettant d'enregistrer les demandes d'exercice de droits et le signalement des éventuelles violations de DCP est présenté dans le chapitre 6 dédié au système d'alerte.

Afin de mesurer le niveau de maturité des entités du Groupe au regard de la protection des DCP, un questionnaire d'auto-évaluation est progressivement déployé dans le Groupe. Le déploiement a commencé par la majorité des entités européennes en 2021. Il s'est étendu au reste des entités européennes et des activités informatiques, R&D et d'Ingénierie & Construction en 2022. Le déploiement se terminera en 2023 par les pôles Amériques, Asie-Pacifique, et Moyen-Orient et Afrique.

Ce questionnaire porte sur :

- l'existence d'un contrat d'adhésion aux règles contraignantes d'entreprise ;
- la présence d'un représentant local de la Déléguée à la protection des données (le correspondant à la protection des données local ou une autre personne en cas d'obligation spécifique liée à la législation du pays) ;
- l'existence du registre des traitements des DCP ;
- la formation des collaborateurs ;
- les analyses de protection dès la conception et par défaut et les analyses de risques ;
- le processus d'exercice des droits et de signalement des éventuelles violations de données ;
- les clauses contractuelles avec les tiers (en particulier les sous-traitants auxquels Air Liquide confie le traitement des DCP pour son compte) ;
- les demandes d'accès aux DCP par les autorités ou services de sécurité des États. Cette question sera ajoutée en 2023 afin de relever d'éventuelles atteintes à la protection des DCP par ces autorités ou services et le cas échéant, déclencher des mesures de protection supplémentaires ou mettre fin aux transferts de DCP dans ces pays.

Les questionnaires sont revus et contrôlés par les correspondants à la protection des données régionaux et la Déléguée à la protection des données. Le niveau de maturité des entités est évalué sur une échelle de quatre points et agrégé au niveau du Groupe.

Les activités liées à la protection des DCP ainsi que les résultats de ces différentes mesures sont présentés en interne au Comité de Sécurité Numérique et au Comité Éthique et Conformité, ainsi qu'au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'Administration.

Enfin, la Direction de l'Audit Interne du Groupe inclut la protection des DCP dans les audits des entités prévus, ou conduit des audits spécifiques à la protection des DCP dans le cadre du plan d'audit interne ou à la demande du Délégué à la protection des données.

	2020	2021	2022
Exercices de droits et violations supposées des DCP	34	56	50
Nombre de filiales adhérentes aux BCR <sup>(a)</sup>	351 sur 399	341 sur 375	342 <sup>(b)</sup> sur 379
Évaluation de la maturité <sup>(c)</sup>	—	2,74	3,01
Nombre d'audits diligentés	4	2	7 <sup>(d)</sup>

<sup>(a)</sup> Le nombre de filiales adhérentes aux règles contraignantes d'entreprise (BCR) est mesuré par rapport au nombre de filiales concernées, c'est-à-dire les filiales employant des collaborateurs. Leur nombre varie chaque année en fonction des changements de périmètre du Groupe.

<sup>(b)</sup> Le nombre de filiales adhérentes aux BCR en 2022 représente 98 % des collaborateurs du Groupe.

<sup>(c)</sup> Le questionnaire d'auto-évaluation est déployé progressivement depuis 2021. La maturité est évaluée sur une échelle de quatre points.

<sup>(d)</sup> Dont un audit spécifique à la protection des DCP et six audits généraux d'entités incluant une composante relative à la protection des DCP.



## 2.6. Situation face au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine

Face au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine, Air Liquide a appliqué les principes de diligence raisonnable renforcée en matière de droits humains dans les contextes de conflits armés.

L'objectif prioritaire fut de garantir la **sécurité de ses collaborateurs et des autres personnes qui pourraient être impactées dans le cadre des activités d'Air Liquide** en Ukraine et en Russie, et en particulier les plus vulnérables exposées à des **risques d'atteinte à leur santé**. La démarche a comporté plusieurs volets :

- l'évaluation du contexte dans lequel les activités d'Air Liquide étaient opérées localement ;
- l'identification des incidences négatives potentielles sur des personnes et l'environnement dans le cadre (i) du maintien de certaines activités d'Air Liquide en Russie dans un contexte de sanctions internationales, ou, alternativement, (ii) du désengagement du Groupe concernant ses opérations en Russie ;
- la mise en œuvre des actions adaptées d'atténuation des incidences potentielles ou avérées identifiées.

Cette démarche a été déployée dans le cadre d'une organisation coordonnée à deux niveaux, au sein d'une cellule « stratégique » Groupe et d'une cellule « opérationnelle » au niveau du groupe de pays (cluster) supervisant les activités dans ces géographies. Les actions se sont focalisées sur les risques saillants suivants avant la perte de contrôle des entités en Russie constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- la priorité a concerné la **sécurité des collaborateurs**. Avant le début du conflit, la présence d'Air Liquide en Ukraine se limitait à une représentation commerciale et de services d'ingénierie pour l'activité Ingénierie & Construction. Bien que l'activité locale soit à l'arrêt, le Groupe a réorganisé le travail de ses 14 collaborateurs ukrainiens vers des projets en dehors du pays grâce à l'usage des outils numériques. Des informations sur l'évolution de la situation ont été régulièrement communiquées par leurs Directions et par le responsable Sûreté Europe aux collaborateurs directement exposés, ainsi qu'à l'ensemble du Groupe. Des dispositifs externes d'écoute et d'accompagnement téléphonique ont été mis en place pour venir en soutien psychologique des collaborateurs qui le souhaitaient, aussi bien en Ukraine qu'en Russie. Malgré les restrictions bancaires, les collaborateurs localisés en Russie, près de 720 ont continué à percevoir leur rémunération. Des mesures adaptées ont été engagées pour permettre aux collaborateurs non ressortissants de la Russie de quitter le pays s'ils le souhaitaient ;
- le Groupe applique avec rigueur les sanctions internationales à l'encontre de la Russie et a poursuivi les livraisons d'oxygène médical aux hôpitaux pour ne pas affecter la **santé des personnes** qui en dépendent ;
- compte tenu de la situation extrêmement complexe à laquelle le Groupe a dû faire face, après la décision immédiate de suspendre tous les investissements étrangers en Russie et les projets en cours de développement, le Groupe a annoncé son intention le 2 septembre 2022 de se désengager de ses opérations en Russie. Un protocole d'accord a été signé avec l'équipe de Direction locale dans le but de lui transférer ses activités en Russie dans le cadre d'un « Management Buy Out ». La réalisation de ce projet reste soumise à l'approbation des autorités russes. Parallèlement, en raison de l'évolution du contexte géopolitique et des contraintes locales, les activités du Groupe en Russie ne sont plus consolidées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022. **Afin d'éviter de pénaliser les collaborateurs**, les éléments liés aux termes et conditions de travail ont été pris en compte dans le cadre du projet de transfert des activités.

Le traitement de cet événement brutal a amené les différentes équipes impliquées à tirer des enseignements pour intégrer des dispositions complémentaires dans certains processus opérationnels dans d'autres géographies pour prendre en compte les risques d'atteintes graves aux personnes dans le cadre de conflits politiques ou armés.

## 3

## Santé et sécurité / sûreté

La sécurité est notre permis pour opérer

- > 3.1. Un cadre pour des opérations sûres et fiables
- > 3.2. Risques liés à la sécurité au travail
- > 3.3. Risques liés à la sécurité des procédés industriels
- > 3.4. Risques liés à la sécurité sur la route
- > 3.5. Risques liés à la sécurité des produits
- > 3.6. Risques liés à la sûreté des personnes

## Santé et sécurité / sûreté

**La sécurité et la sûreté sont des valeurs fondamentales du Groupe et l'ambition « zéro accident dans chaque site, chaque région, chaque entité » demeure une priorité essentielle. C'est pourquoi, en tant qu'industriel responsable, le Groupe s'engage à réduire efficacement et en toute circonstance l'exposition de ses collaborateurs, sous-traitants, clients, patients et fournisseurs aux risques professionnels, industriels et sanitaires. Cette ambition a d'ailleurs été réaffirmée lors de l'annonce des objectifs renforcés de Développement Durable en mars 2021.**



La sécurité et la sûreté désignent les mesures et pratiques mises en œuvre pour préserver la vie, la santé et l'intégrité physique des personnes. La sécurité est obtenue par la maîtrise des risques liés aux procédés industriels, à la route, au travail et aux produits. La sûreté est obtenue par la

protection des sites et des opérations, notamment contre les actes de malveillance, et par la maîtrise des déplacements professionnels.

Les résultats obtenus en matière de sécurité depuis plus de 30 ans témoignent des progrès continus du Groupe dans ce domaine.





## 3.1. Un cadre pour des opérations sûres et fiables

**Les risques industriels sont liés aux différents produits, procédés industriels et modes de distribution mis en œuvre par le Groupe. Ils se répartissent sur un grand nombre de sites de production locale.**



# IMS

Pour évaluer et gérer ces risques, le Groupe dispose d'un système de gestion industrielle (« IMS » ou Industrial Management System) qui s'appuie sur :

- la responsabilisation des Directions des différentes entités du Groupe dans la mise en œuvre de ce système ;
- l'émission de procédures clés d'organisation et de gestion visant à assurer :
  - la conformité aux normes et réglementations,
  - la gestion des compétences (formations, habilitations si nécessaire, etc.),
  - la gestion des risques industriels,
  - la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
  - la gestion de la sécurité sur la route,
  - la gestion des urgences industrielles,
  - la gestion des modifications,
  - la gestion de la maintenance,
  - le contrôle des produits et services des fournisseurs,
  - la gestion des projets d'installation,
  - la gestion du développement de produits,
  - la gestion de la production et de la prestation de services,

- l'analyse et le traitement des incidents et accidents,
- la gestion des audits industriels,
- la diffusion de standards techniques partagés dans les entités du Groupe.

L'IMS est nourri par des années d'expérience et conçu avec un souci constant de la sécurité des collaborateurs du Groupe, des sous-traitants, des clients, des patients, des fournisseurs et des communautés dans lesquelles Air Liquide opère.

La base documentaire de l'IMS vise à documenter les connaissances et exigences du Groupe permettant d'assurer un fonctionnement sûr et fiable de ses procédés industriels. Elle fait l'objet d'une mise à jour et d'un enrichissement continu.

Avec la croissance de ses activités, l'augmentation du niveau d'exigence de ses clients et l'engagement renforcé en matière de responsabilité sociétale, de nouveaux défis et opportunités apparaissent. Ainsi, sur la base de l'expérience acquise, un projet a été mené pour adapter l'IMS. Tout en conservant les fondations solides construites depuis 2005, le référentiel a été simplifié, les rôles et responsabilités clarifiés et la gouvernance renforcée, rendant l'IMS plus facile à appliquer dans les opérations au quotidien, et donc encore plus efficace.

La Direction Système Industriel et Sécurité et les Directions industrielles des branches d'activité mondiale, sous la supervision d'un membre du Comité Exécutif, animent et contrôlent la mise en œuvre de l'IMS en s'appuyant notamment sur :

- différents tableaux de bord permettant de suivre la performance en matière de sécurité ;
- des audits de processus pour vérifier les conditions de mise en œuvre et la conformité des opérations aux exigences de l'IMS ;
- des revues de sécurité minutieuses préalables au démarrage de toute nouvelle unité de production, pour prévenir un accident lié à un défaut de construction ;
- des audits techniques pour s'assurer de la conformité des opérations aux règles du Groupe.

Une évaluation régulière des risques industriels pouvant affecter des personnes couvre l'ensemble des activités du Groupe dans toutes les géographies. Elle suit un rythme adapté à chaque sujet, par exemple au travers de revues mensuelles de la performance sécurité ou bien de bilan annuel des audits techniques. D'autres thèmes nécessitent des évaluations à un rythme ad hoc, comme par exemple pour la pandémie de covid-19 où après plusieurs mois de suivi à une fréquence très élevée en 2020 et 2021, la fréquence des réunions de suivi a été réduite, étant ainsi cohérente avec l'évolution du contexte sanitaire devenu moins critique.

Le système de management industriel, IMS, institutionnalise l'approche méthodique « Planifier – Exécuter – Vérifier – Agir » (« Plan – Do – Check – Act »), qui est essentielle en matière de sécurité des procédés industriels.

Les efforts déployés pour réaliser les évaluations des risques portent leurs fruits et les enseignements tirés des incidents permettent de renforcer les barrières de sécurité des installations, prévenant ainsi la récurrence d'incidents.

Les filiales reportent de manière régulière tous les événements sécurité et sûreté dans l'outil de reporting du Groupe. Cet outil a été remplacé début 2021 pour permettre à la fois d'améliorer la qualité des informations reportées et le suivi des plans d'actions correctifs.

Chaque mois, chaque événement reporté est revu par une équipe d'experts. Les événements les plus graves sont analysés en détail, et les enseignements tirés sont partagés avec les entités du Groupe potentiellement concernées par des situations similaires.

Le Comité Industriel et Sécurité réunit les Directeurs des cinq Directions industrielles des branches d'activité mondiale, le Directeur de la Sécurité du Groupe, ainsi qu'un représentant des Business Units mondiales Ingénierie & Construction et Marchés Globaux & Technologies. Il a pour mission d'examiner les risques industriels et la performance sécurité, ainsi que de suivre l'avancement des principales actions de progrès, notamment celles qui concernent les risques les plus importants et/ou les actions transverses. Il se tient six à huit fois par an, sous la Présidence d'un membre du Comité Exécutif du Groupe.

L'évolution des performances sécurité et du degré de conformité des opérations aux exigences de l'IMS fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité Exécutif ainsi que par le Comité environnement et société.



## 3.2. Risques liés à la sécurité au travail

### 3.2.1.

#### Description des risques saillants

Au-delà des risques génériques inhérents à toute activité industrielle, les différents métiers d'Air Liquide comportent des risques plus spécifiques qui peuvent affecter les personnes. Les procédés de fabrication entraînent notamment une exposition des collaborateurs et sous-traitants aux risques correspondants qui sont décrits au paragraphe 3.3. Le transport routier, activité majeure pour acheminer les produits chez les clients, entraîne une exposition des conducteurs (collaborateurs ou sous-traitants) et des tiers au risque d'accident de la route décrit au paragraphe 3.4.

En outre, les sites industriels utilisent de nombreux moyens de levage motorisés, qui présentent des risques spécifiques liés à la manutention (collision, chute d'emballages, etc.) et dont la conduite requiert formation et habilitation.

### 3.2.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

L'évaluation des risques aux postes de travail permet d'assurer un lieu de travail sûr pour tous, avec la mise en place de mesures de prévention adaptées à la configuration de l'environnement de travail et aux besoins des collaborateurs. Ainsi, chaque poste de travail a fait l'objet d'une analyse des risques en respectant les étapes suivantes :

- identification des risques liés aux tâches à réaliser ;
- évaluation de leur gravité, de la probabilité de survenance ;
- identification des points critiques ; et enfin ;
- identification et mise en place des mesures de prévention.

Les habitudes de travail, les mauvaises postures, les voies d'accès, etc. sont également prises en compte dans ces analyses. Dans le cadre de ses activités, Air Liquide peut avoir recours à des prestataires sous-traitants. Dans ce cas, le Groupe veille à ce que le niveau d'exigence et de rigueur en matière de sécurité pour les sous-traitants soit équivalent au niveau attendu pour les collaborateurs du Groupe. Pour cela, le Groupe inclut dans les contrats signés avec ses sous-traitants la description de ses exigences en matière de sécurité. Les nouveaux fournisseurs font l'objet d'une évaluation technique couvrant notamment les sujets de sécurité et de fiabilité.

### 3.2.3.

#### Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Air Liquide s'appuie sur des actions continues de sensibilisation des équipes au travers de formations spécifiques liées à la connaissance de ces risques industriels qui peuvent affecter les personnes et aux mesures d'atténuation de ces risques. Chaque collaborateur travaillant sur un site industriel bénéficie d'un parcours de formation et d'habilitation spécifique à son poste de travail et est équipé des équipements de protection individuelle lui permettant ainsi d'exécuter ses tâches dans les meilleures conditions. Des équipements de protection collective sont également installés dans les différents ateliers, si besoin.

La sécurité est un engagement collectif et une responsabilité de chacun. Depuis leur création en 2013, Air Liquide s'attache à faire respecter les **règles vitales de sécurité**, dans chaque site et à chaque instant. Chaque personne travaillant pour Air Liquide, qu'il s'agisse d'un collaborateur ou d'un sous-traitant, doit connaître ces règles, les suivre et toujours intervenir s'il y a un risque de comportement ou de conditions dangereuses. Le sens de chaque règle est largement partagé au sein du Groupe et avec les sous-traitants. La Direction Système Industriel et Sécurité met à la disposition des entités des supports variés de communication, de sensibilisation et de formation aux règles vitales

de sécurité. Lorsque le Groupe fait appel à des sous-traitants dans le cadre de ses activités, les contrats intègrent des clauses relatives à la sécurité et le Groupe communique aux sous-traitants les valeurs, les standards et les normes en vigueur en matière de sécurité qu'ils doivent respecter. Les consignes de sécurité sont largement partagées, compréhensibles et détaillées dans l'organisation du travail avec les sous-traitants qui sont supervisés lors de l'exécution des prestations. Enfin, Air Liquide évalue la performance sécurité des sous-traitants une fois la tâche accomplie et favorise le partage sous la forme de retours d'expérience.



#### EN EUROPE, AIR LIQUIDE ORGANISE DES TROPHÉES DE LA SÉCURITÉ

En novembre 2022 s'est tenue la 12e cérémonie des trophées européens de la sécurité. Cette édition 2022 des « European Safety Awards » était centrée sur la thématique « Care for others » et a mis en avant certaines initiatives déployées par des entités européennes pour renforcer la culture sécurité auprès des clients et des patients, des sous-traitants et des collaborateurs.





### LES RÈGLES VITALES DE SÉCURITÉ

- Je ne travaille pas sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Je ne fume pas en dehors des zones réservées.
- Je porte les équipements de protection individuelle (EPI) exigés pour la tâche et la zone de travail.
- Je porte un détecteur portable dans les zones prescrites.

- Je n'entre jamais dans un espace confiné sans analyser et maîtriser le risque.
- J'interviens uniquement lorsque les risques sont identifiés et formalisés.
- J'applique les procédures de consignation avant de travailler sur tout équipement contenant potentiellement des énergies.
- Je ne désactive pas un Élément Important pour la Sécurité (EIS) sans appliquer le mode dégradé ou les mesures compensatoires.

- Je porte un équipement anti-chute lorsqu'il est requis.
- Je ne passe pas sous une charge suspendue.
- Je sécurise le chargement des véhicules.
- J'attache toujours ma ceinture de sécurité quand je suis dans un véhicule en mouvement.



### L'INGÉNIERIE & CONSTRUCTION À L'ÉCOUTE DE SES SOUS-TRAITANTS EN CHINE

Afin de mieux identifier les voies d'améliorations pour la sécurité des sous-traitants, la Business Unit mondiale Ingénierie & Construction (I&C) a décidé d'écouter « la voix des sous-traitants de terrain ». Un questionnaire portant sur les points clés de la culture sécurité a été élaboré et renseigné de façon anonyme par plus de 350 ouvriers, à partir d'un échantillon de trois sites de construction, couvrant 75 % de la population de terrain dans ses activités en Chine.

Cette enquête a souligné plusieurs points d'attention essentiels :

- L'environnement et les conditions de travail du chantier ont un impact important sur la perception de la sécurité. Ces conditions peuvent être anticipées dès la phase initiale du projet ;
- Les superviseurs des sous-traitants sur le terrain doivent donner l'exemple, en respectant les règles et en valorisant les contributions des travailleurs à la sécurité ;

- Les ouvriers se concentrent uniquement sur leur propre sécurité au détriment d'un comportement collectif.

Pour répondre à ces enjeux, les supports de formation sécurité d'I&C destinés aux sous-traitants sont en cours de révision pour mieux prendre en compte les aspects comportementaux (collectif/individuel) ainsi que les rôles et responsabilités sécurité des superviseurs de terrain sur les chantiers. Le questionnaire sera également déployé sur les sites en Europe.



**Le non-respect des règles vitales de sécurité est un acte grave qui peut entraîner des mesures disciplinaires adaptées**

## 3.2.4.

**Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité**

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt est un des indicateurs de suivi de la performance sécurité. Comme illustré dans le graphique ci-contre, ce taux de fréquence s'est amélioré progressivement au fil des années pour les collaborateurs Air Liquide et les sous-traitants.

Le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des collaborateurs Air Liquide a baissé pour atteindre 0,9 à fin 2022, comparé à 1,1 à fin 2021. Il s'agit donc de poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention afin d'améliorer la sécurité et de réduire significativement et durablement ce taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt.

Le Groupe a mis et continuera de mettre tout en œuvre pour analyser les accidents survenus afin d'en tirer les enseignements et ainsi éviter qu'ils ne se produisent à nouveau. L'évolution de ce taux de fréquence traduit une constante progression de la maturité des équipes autour du thème de la sécurité ainsi qu'un développement de la culture sécurité au sein du Groupe.

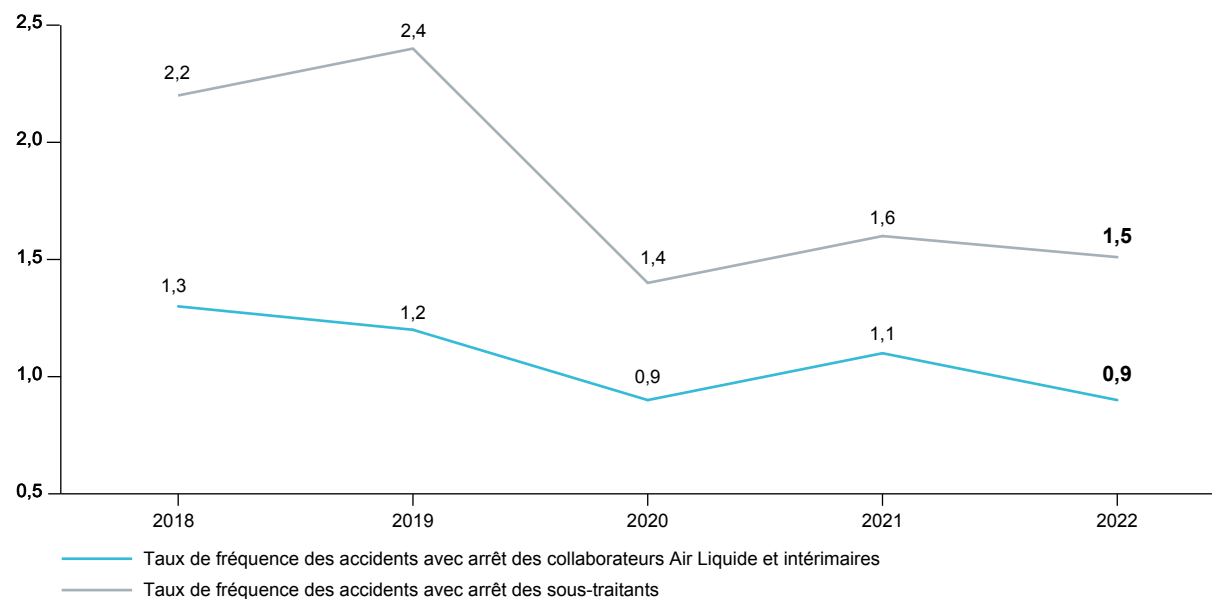
Concernant les sous-traitants, sur le long terme, le taux de fréquence des accidents avec arrêt s'est amélioré. Toutefois, des efforts restent à faire pour réduire le nombre d'accidents pour les opérateurs et conducteurs sous-traitants et

ainsi atteindre le même niveau de performance sécurité pour les sous-traitants que pour les collaborateurs Air Liquide.

Air Liquide est conscient que la maîtrise des risques pour les sous-traitants est un défi : le processus de gestion de ceux-ci comprend plusieurs phases dans lesquelles interviennent

différentes parties prenantes et le « profil de marché » de ceux-ci peut créer des conditions défavorables (ex. : un taux de rotation élevé des conducteurs, un choix limité de sous-traitants, une faible culture locale de la sécurité). Afin d'améliorer la performance sécurité de ses sous-traitants, Air Liquide a identifié les principaux

axes de travail en 2020 (types de contrats, métiers, géographies, etc.) et les bonnes pratiques (en interne et grâce à des références externes) et des actions d'amélioration sont progressivement mises en œuvre (paragraphe 3.2.3).

**Taux de fréquence des accidents avec arrêt <sup>(a)</sup> des collaborateurs Air Liquide et des sous-traitants**

(a) Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées.

## 3.3. Risques liés à la sécurité des procédés industriels

### 3.3.1.

#### Description des risques saillants

La prise en compte des risques industriels doit débuter au moment de la phase de conception des futures installations. Lors de la réalisation des installations, le défaut de mise en place d'une organisation rigoureuse de prévention affecterait la capacité de coordination des multiples corps de métier et les exposerait à des risques d'accident.

En se fondant sur les travaux de prévention des risques menés par Air Liquide depuis de nombreuses années, les risques saillants liés aux procédés industriels sont :

- l'exposition à des sources d'énergie, des fluides et des émissions dangereux tels que l'électricité, la pression, la vapeur, l'eau chaude, des températures élevées ou très basses ;
- les incendies résultant, notamment, de produits et matériaux inflammables ou d'installations électriques ; et
- l'exposition des personnes à la poussière et aux produits chimiques dangereux par inhalation, ingestion ou contact avec la peau.

### 3.3.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

À l'instar de toute activité de production (production primaire et conditionnement), de distribution, et de recherche, le Groupe et ses sous-traitants sont exposés à des risques liés à la sécurité des procédés.

Les risques liés à la sécurité des procédés sont analysés selon différentes méthodes, notamment la méthodologie HAZOP (HAZard and OPerability analysis). Une équipe pluridisciplinaire contribue à l'exhaustivité de l'identification des scénarios crédibles qui pourraient conduire à une situation critique, en prenant en compte les événements redoutés identifiés à travers les analyses des risques procédés et HSE (Hygiène Sécurité Environnement). Sur cette base, chaque filiale du Groupe doit décliner au niveau de chacun de ses sites industriels les mesures destinées à prévenir les risques identifiés.

En complément des risques génériques, chaque filiale, sous la supervision de son Directeur Général, identifie régulièrement les risques spécifiques liés à ses activités de production et de conditionnement. L'objectif est d'identifier les dangers de manière globale et pour chaque installation, afin d'en évaluer les risques et de mettre en place les mesures de prévention nécessaires.

### 3.3.3.

#### Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

La sécurité des procédés industriels est un sujet complexe dans la mesure où, bien que rares, les incidents peuvent conduire à des conséquences très graves avec plusieurs décès. Pour s'assurer que les opérations prennent efficacement en compte ce risque, Air Liquide a mis en place des plans d'actions spécifiques dont l'objectif est de mettre sous contrôle les risques les plus graves liés aux procédés industriels. Ils sont dotés des ressources appropriées (expertise et budgets) et suivent une feuille de route.





## La gestion des urgences industrielles

En cas d'urgence, la toute première responsabilité du Directeur Général de l'entité est d'analyser sa nature, d'évaluer à la fois la gravité de la situation et les impacts potentiels sur la base des risques préalablement identifiés, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes. Un système d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 reçoit les appels d'urgence et contacte les personnes chargées de mettre en place une réponse adéquate, au niveau local.

Un plan de continuité d'activité adapté à chaque entité décrit la séquence préalablement définie d'actions qui permettra la continuation ou le rétablissement des fonctions opérationnelles, des ressources informatiques, des réseaux et installations en cas de perturbation inattendue du service. L'objectif de ce plan est de protéger les personnes et les biens et de limiter l'impact de la perturbation sur les activités de l'entité.

Des exercices sont régulièrement effectués, sur des scénarios diversifiés, et les résultats et les enseignements tirés sont documentés, venant ainsi nourrir le plan de continuité d'activité.



### AIR LIQUIDE FAR EASTERN (ALFE) PARTICIPE À UN EXERCICE D'INTERVENTION D'URGENCE DANS L'ÎLE DE TAÏWAN

Afin d'assurer la sécurité des opérations industrielles et des communautés riveraines, le parc industriel technologique de Nanzih (NTIP) à Kaohsiung, dans l'île de Taïwan, organise chaque année un exercice d'intervention d'urgence auquel la filiale Air Liquide Far Eastern (ALFE) participe. En 2022, le scénario choisi consistait à simuler un tremblement de terre provoquant des fuites de substances chimiques toxiques et des incendies dans la zone. 12 unités d'intervention issues d'entités gouvernementales et d'entreprises ont coordonné leurs efforts au niveau régional pour atténuer les conséquences de la catastrophe naturelle simulée. Lors de cet exercice, ALFE a répondu avec succès à ce scénario de fuites de gaz industriels causées par un fort tremblement de terre et a également montré l'utilisation de l'ERCV (« Emergency Response Containment Vessel »), un équipement de réponse adapté. Cet exercice a démontré l'expertise d'ALFE qui repose sur un système de remontée d'incidents complet, des capacités organisationnelles efficaces et une intervention professionnelle sur site. Cette démonstration lui a permis non seulement de gagner la confiance des clients, mais aussi de prouver sa capacité d'opération durable dans le NTIP.

### 3.3.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

## Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Tout comme pour la sécurité des collaborateurs et des sous-traitants, les filiales reportent de manière régulière tous les événements liés à la sécurité des procédés dans l'outil de reporting du Groupe. Chaque mois, chaque événement reporté est revu par une équipe d'experts procédés industriels. Les événements les plus graves sont analysés en détail, présentés au Comité Industriel et Sécurité ; (paragraphe 3.1), et les enseignements tirés sont partagés avec les entités du Groupe potentiellement concernées par des situations similaires.

L'avancement des plans d'action spécifiques visant à mettre sous contrôle les risques les plus graves liés aux procédés industriels fait l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.

Le processus de gestion des risques liés aux procédés industriels est soumis à des audits réguliers par le département d'audit industriel du Groupe.



## 3.4. Risques liés à la sécurité sur la route

### 3.4.1. Description des risques saillants

Air Liquide livre des produits à ses clients et patients par la route dans 73 pays <sup>(1)</sup>. Chaque année, les véhicules de livraison, les commerciaux et les techniciens d'intervention parcourent plusieurs centaines de millions de kilomètres. Le non-respect du Code de la route ou le défaut d'entretien régulier des véhicules exposerait les conducteurs et les tiers à des risques d'accident accrus.



### 3.4.2. Procédures d'évaluation régulière

Air Liquide s'appuie sur un programme structuré pour atténuer les risques sur la route. Ce programme a été renforcé en 2020 par la mise à jour du référentiel des exigences internes. Les opérations sont évaluées et auditées régulièrement sur le respect de ce référentiel.

### 3.4.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Le programme pour la sécurité sur la route, repose sur plusieurs actions d'atténuation et de prévention dont les principales consistent à :

- équiper les véhicules de technologies permettant d'assister le conducteur, de l'avertir en cas de danger ou de le protéger en cas d'accident. C'est un domaine qui évolue rapidement et Air Liquide s'attache à déployer les meilleures technologies que ce soit pour sa propre flotte de véhicules ou pour celle des transporteurs professionnels agissant pour son compte. Environ la moitié des véhicules est déjà équipée, et l'objectif est d'atteindre 80 % dans les prochaines années ;
- sensibiliser régulièrement les conducteurs professionnels et occasionnels aux comportements sûrs sur la route ;
- développer la fonction de conducteurs experts (en conduite et en opérations de chargement/déchargement) qui encadrent les nouveaux conducteurs et servent de modèles au sein de leur organisation. Identifiés sur la base de critères techniques, ces conducteurs experts contribuent activement à forger l'état d'esprit sécurité des conducteurs et participent à l'amélioration des processus de formation et d'habilitation.



#### EN THAÏLANDE, AIR LIQUIDE OPÈRE DES SYSTÈMES DE DÉTECTION INFRAROUGE ET DES CAMÉRAS EMBARQUÉES SUR SES CAMIONS

Depuis 2020, Air Liquide Thaïlande opère, sur l'ensemble de sa flotte de camions, un système de détection utilisant la reconnaissance infrarouge et des caméras embarquées pour aider les conducteurs à corriger les éventuels défauts de vigilance (fatigue, somnolence). Les performances en matière de sécurité sur la route se sont nettement améliorées grâce à la détection, mais aussi à l'accompagnement effectif des conducteurs, créant un climat de confiance qui les encourage à adopter les bons comportements et permet à la filiale d'améliorer ses modes opératoires.

(1) Hors Russie où les entités sont en cours de cession. Ces entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## 3.4.4.

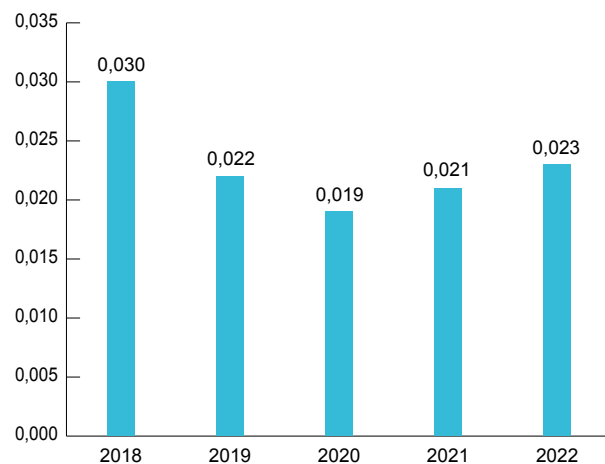
## Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

En ce qui concerne les risques liés à la sécurité sur la route, l'année 2022 a été marquée par une dégradation des performances par rapport à l'année précédente.

En 2022, le Groupe a été confronté au décès d'un conducteur sous-traitant lors d'un accident de la route. Par ailleurs, plusieurs accidents impliquant un véhicule Air Liquide, dont certains auraient pu être évités, ont malheureusement conduit au décès de tiers.

L'analyse des accidents de la route de ces dernières années a mis en évidence certaines causes récurrentes, telles que la fatigue ou la distraction pendant la conduite. C'est pourquoi Air Liquide a lancé des initiatives clés sur l'accompagnement du changement de comportement au volant et l'utilisation des technologies digitales d'aide à la conduite, qui permettent d'améliorer progressivement la sécurité du transport par la route (paragraphe 3.4.3).

### Sécurité sur la route : taux de fréquence des accidents graves évitables avec blessés <sup>(a)</sup>



(a) Par million de km parcourus par des camions de plus de 3,5 tonnes.



### EN AFRIQUE AUSTRALE, AIR LIQUIDE DÉVELOPPE LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CONDUCTEURS

La formation et l'accompagnement des conducteurs est un élément essentiel pour atteindre son ambition « zéro accident » sur la route. L'acquisition par les conducteurs experts des bonnes pratiques de conduite et des éléments de langage pour les transmettre et influencer les autres conducteurs à y adhérer est clé. En 2022, une formation théorique et pratique pour les conducteurs experts, notamment au moyen de simulateurs de conduite, a été déployée en Afrique australe. Ce programme s'étendra en 2023 aux autres conducteurs experts.





## 3.5. Risques liés à la sécurité des produits

### 3.5.1. Description des risques saillants

**Les propriétés intrinsèques des gaz industriels et médicaux fabriqués, transformés ou conditionnés par le Groupe les classent dans la catégorie des matières dangereuses. Leur utilisation est sûre sous réserve du respect des bonnes pratiques et des recommandations d'usage.**

Au-delà des risques inhérents aux propriétés intrinsèques des gaz, d'autres risques sont également à considérer, comme par exemple :

- le risque de défaillance des systèmes de livraison de gaz aux clients, pouvant entraîner un défaut dans l'approvisionnement, en qualité ou en volume, qui pourrait notamment avoir un impact sur la santé d'un patient ;
- le risque lié à un éventuel non-respect des normes et réglementations particulières, notamment dans le domaine de la Santé, avec le risque de non-conformité des produits et des services mis en œuvre pour les patients.

### 3.5.2. Procédures d'évaluation régulière

Le processus de veille réglementaire intégré dans le système de gestion industrielle IMS en place dans chaque filiale du Groupe Air Liquide (paragraphe 3.1) permet de s'assurer de la conformité des produits avec toute évolution réglementaire applicable à ceux-ci.

De la même façon, la procédure IMS de gestion du développement des produits inclut dès leur conception l'analyse des risques associés, y compris le fait de pouvoir les utiliser en toute sécurité.

### 3.5.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipement de stockage de gaz est équipé d'une étiquette faisant apparaître, entre autres, le nom du produit et les risques associés.

Dans le cas particulier des bouteilles de gaz, la couleur de l'ogive est différente selon le risque principal du gaz contenu. Les fiches de données sécurité rappellent les risques de chacun de ces gaz. Les bouteilles sont équipées d'un chapeau protégeant le robinet qui doit être manœuvré à la main et dont les raccords sont différents selon les gaz afin d'éviter tout raccordement erroné. Leur stockage est réglementé et doit se faire dans un endroit dédié.

### 3.5.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Les clients d'Air Liquide sont invités à remonter au Service Clients Air Liquide tout incident lié à l'utilisation des produits du Groupe.

Dans le cadre des activités Santé, des processus spécifiques tels que la pharmacovigilance (pour les produits ayant le statut de médicament) et la matériovigilance (pour les produits ayant le statut de Dispositif Médical) sont définis pour garantir la remontée d'incidents concernant ces produits, de la part des professionnels de santé ou des patients :

- la pharmacovigilance a pour objet la surveillance, l'évaluation, la prévention et la gestion du risque d'effet indésirable résultant de l'utilisation des médicaments. Le système mis en place au sein d'Air Liquide Santé International a une couverture mondiale et permet ainsi de constamment surveiller et évaluer le rapport bénéfice/risque des gaz médicaux. La pharmacovigilance étant une science très réglementée par les autorités de santé, Air Liquide Santé International met également en œuvre une veille réglementaire. Cette activité vise à identifier et analyser les textes applicables (lois, bonnes pratiques, etc.) afin d'assurer la conformité de réalisation de ces opérations selon les standards définis ;
- la matériovigilance a pour objectif d'éviter que ne se (re)produisent des incidents et risques d'incidents graves mettant en cause des dispositifs médicaux, en prenant les mesures préventives et/ou correctives appropriées. Air Liquide dispose d'équipes spécialisées dans ses filiales pour analyser et traiter tout événement ou risque d'incident survenant lors de l'utilisation de dispositifs médicaux ou signalés par les fabricants ou les autorités de santé. Ces spécialistes évaluent le risque et informent systématiquement le fournisseur et les autorités sanitaires lorsque cela est nécessaire, tout en restant en relation avec les différentes parties prenantes jusqu'à la clôture du signalement.

## 3.6. Risques liés à la sûreté des personnes

**La sûreté des personnes fait partie des priorités du Groupe. Elle incarne le principe fondamental de responsabilité que le Groupe met en œuvre. Les équipes de sûreté ont le devoir de relayer ce principe. C'est un alignement par rapport aux valeurs du Groupe qui favorisent une intégration globale des collaborateurs, et des parties prenantes externes telles que les clients, les fournisseurs et les sous-traitants, les visiteurs, les communautés riveraines aux sites ou les Actionnaires.**

### 3.6.1.

#### Description des risques saillants

**Au-delà des risques endogènes, c'est-à-dire ceux générés par sa propre activité (accident du travail, accident industriel, etc.), le Groupe peut aussi être confronté à des risques exogènes (non générés par sa propre activité et qui proviennent de l'extérieur) diffus.**

L'exposition des collaborateurs et des parties prenantes externes citées ci-dessus à ces menaces peut prendre la forme d'agressions verbales ou physiques, de vols, ou bien encore de crises mineures ou majeures (ex. : pandémie de covid-19, conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine). Il est donc essentiel pour Air Liquide de bien identifier ces risques et menaces, de les analyser,

les comprendre et de mettre en place des dispositifs de sûreté qui protègent les collaborateurs, qu'ils se trouvent sur leur lieu de travail habituel ou qu'ils voyagent dans un pays à risque.

La cartographie générique des risques liés à la sûreté des personnes s'articule autour de trois typologies :

- le risque politico-sécuritaire ;
- le risque lié au terrorisme ;
- le risque lié à la criminalité.

### 3.6.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

Le Groupe est attentif à l'environnement géopolitique des pays dans lequel il opère. C'est notamment un critère important dans les décisions d'investissement. La bonne compréhension des environnements où le Groupe s'implante, permet d'adopter une posture de sûreté conforme à ses exigences et à son devoir de protection.

La Direction Sûreté du Groupe établit une classification des risques liés à la sûreté pour les pays dans lesquels ses collaborateurs travaillent et voyagent. Elle est notamment basée sur la notation officielle de cinq pays (France, Royaume-Uni, Canada, États-Unis et Australie) ainsi que sur l'évaluation réalisée par le prestataire mondial de sûreté du Groupe. Sur une échelle de quatre niveaux de risque, elle permet au Groupe de déterminer et de mettre en œuvre le niveau adéquat de mesures de sûreté correspondant au niveau de menace identifié. La survenance d'évènements graves ou répétés conduit à reconsidérer le niveau de risque d'un pays. Le responsable du pays doit approuver le niveau de risque lié à la sûreté déterminé pour le pays.

En 2022, pour ce qui concerne les pays dans lesquels Air Liquide est implanté, quatre sont classés à très haut risque (Ukraine, Nigeria, Mali et Burkina Faso), 11 sont à risque élevé. Les autres se répartissent entre risque modéré et risque faible.

En parallèle de cette classification, Air Liquide met en place une veille des menaces. La capacité de collecter, trier et analyser les informations permet de bien comprendre les environnements spécifiques dans lesquels les collaborateurs travaillent en discernant les menaces et en anticipant d'éventuels incidents, crises ou modifications de l'environnement structurel ou conjoncturel des pays dans lesquels le Groupe opère. Le cas échéant, Air Liquide met à jour les règles de sûreté et de voyage pour limiter l'exposition de ses collaborateurs et adopte des postures conservatrices de sûreté pour protéger les plus exposés.

Dans certaines circonstances fortuites, les collaborateurs peuvent faire face à des actes illégaux, délictueux ou criminels. Il est important de les détecter, de les analyser et de les comprendre afin de mieux protéger les collaborateurs et réduire le risque d'occurrence.

Dans l'ensemble de ses filiales, le Groupe dispose de correspondants sûreté, formés régulièrement pour adopter la posture de sûreté adéquate et mettre en œuvre les mesures de sûreté qui protègent les collaborateurs.

## 3.6.3.

### Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Sur la base de l'évaluation des risques, la Direction Sûreté du Groupe définit et coordonne la mise en œuvre des mesures adaptées visant à limiter l'exposition des collaborateurs à d'éventuels impacts négatifs lors d'une crise ou d'un incident. Elle dispose d'une panoplie de mesures pouvant être déployées, en fonction du niveau de risque identifié, dans l'ensemble des filiales pour protéger les collaborateurs et les parties prenantes externes énoncées plus haut :

- des dispositifs de sûreté actifs et passifs dans l'ensemble des sites. Par exemple, une clôture sécurisée, un processus d'accès maîtrisé, un système de gardiennage et de surveillance adapté, et enfin une capacité d'intervention et de riposte en cas d'intrusion, sont les fondamentaux de la politique de protection des sites du Groupe ;
- des revues de sûreté sont faites de manière systématique par les Officiers de Sûreté afin de s'assurer du bon niveau de protection des collaborateurs et des sites ;
- des processus de gestion de crise et de continuité d'activité pour faire face à des environnements de crise et limiter l'impact tant sur les collaborateurs que sur les organisations ;
- une analyse des incidents les plus graves est faite par la Direction Sûreté du Groupe en collaboration avec les entités locales pour adapter les règles de sûreté. Des dispositifs de caméras de surveillance sont mis en place afin

d'enregistrer les points les plus critiques d'un site et visualiser a posteriori les enregistrements pour comprendre l'origine des intrusions éventuelles ;

- une série de mesures destinées à protéger le voyageur tout au long de son déplacement :
  - la sensibilisation sûreté pour les collaborateurs qui voyagent dans les pays les plus risqués afin de les informer des menaces éventuelles et des mesures à appliquer, toute demande de réservation de voyage vers un pays à très haut risque ou à risque élevé est soumise à un circuit de validation par la hiérarchie, puis par l'Officier de Sûreté de la géographie concernée, qui peut même interdire le voyage,
  - l'envoi d'alertes aux voyageurs afin de leur signaler les incidents les plus importants lorsqu'ils sont en déplacement,
  - une application dédiée à la disposition des voyageurs pour informer d'une menace imminente et ainsi pouvoir les secourir au plus vite,
  - des formations en ligne en collaboration avec les Ressources Humaines pour familiariser les collaborateurs à des environnements nouveaux. Les différences socio-culturelles sont des éléments importants d'intégration qu'il faut comprendre et assimiler et qui permettent une meilleure intégration multiculturelle.

Dans un pays à très haut risque, ces mesures de sûreté seront renforcées.

De façon plus globale et dans une démarche responsable, le Groupe interagit avec certaines communautés environnantes les plus démunies en mettant en œuvre des actions au bénéfice de celles-ci. Dans certains « Townships », comme au Brésil ou en Afrique du Sud, des emplois locaux sont proposés pour mieux intégrer ces communautés et réduire le risque de malveillance.

La fonction sûreté chez Air Liquide s'inscrit fondamentalement dans une logique de bienveillance de par son positionnement d'anticipation, de prévention et de protection. La Direction Sûreté du Groupe agit comme un acteur conscient du devoir de vigilance et du respect des valeurs du Groupe dans ses missions au quotidien.

## 3.6.4.

### Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Le Groupe s'est doté d'un dispositif de remontée des incidents qui, en fonction du niveau de gravité, déclenche un processus de revue de ces incidents. De manière singulière, ce dispositif permet de comprendre l'origine de la malveillance et d'agir localement sur les règles de sûreté en place pour protéger les collaborateurs et tierces parties.

Un dispositif de revue de sûreté permet d'évaluer le niveau de protection d'une filiale en matière de sûreté en fonction du niveau de menace dans un pays et de son niveau de sensibilité. Cette classification permet d'évaluer si les dispositifs de sûreté sont bien déployés dans les filiales afin de garantir le niveau de protection adéquat pour les collaborateurs et les sous-traitants.

Ces dispositifs sont suivis par les Officiers de sûreté régionaux et le Directeur Sûreté du Groupe. Ils permettent d'adapter la posture de sûreté en fonction d'événements ou de crises particuliers.



# 4

## Environnement

Agir dans notre entreprise, avec nos partenaires, pour la planète

- > 4.1. Risques liés au climat
- > 4.2. Risques liés à la gestion de l'eau

# Environnement

**La Direction du Développement Durable du Groupe, sous la supervision directe d'un Directeur Général Adjoint, définit la stratégie du Groupe sur les enjeux environnementaux. Elle est garante du déploiement de cette dernière et de la définition et du suivi des indicateurs clés de performance associés.**

**Elle est également responsable de la communication interne et externe en matière de Développement Durable afin de mettre en lumière les réalisations du Groupe, ainsi que de la communication réglementaire pour les informations extra-financières.**

**Au-delà de la démarche globale de Développement Durable du Groupe, des collaborateurs se sont engagés à titre volontaire pour mettre en place des initiatives locales au sein de leur entité. Dénommés « Sustainability Ambassadors »<sup>(1)</sup>, les 600 membres présents dans les différentes géographies du Groupe contribuent à la sensibilisation des collaborateurs, à la recherche de solutions pour la protection de l'environnement et au partage de bonnes pratiques.**



<sup>(1)</sup> Précédemment appelés « Climate Ambassadors », ces collaborateurs se sont renommés « Sustainability Ambassadors » pour tenir compte de l'extension de leur rôle qui couvre tous les aspects du développement durable.

## 4.1. Risques liés au climat



### 4.1.1.

#### Description des risques saillants

**En tant qu'industriel responsable, Air Liquide reconnaît l'importance et l'urgence du traitement des sujets climatiques. S'appuyant sur ces faits scientifiques, Air Liquide entend contribuer à la neutralité carbone en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeur, donc couvrant les émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1), indirectes liées aux approvisionnements en électricité et en vapeur (scope 2), ainsi que les principaux postes d'émissions indirectes de scope 3.**

Afin de lutter contre le changement climatique, Air Liquide prend en compte les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), telles qu'exprimées dans les rapports d'évaluation et les rapports spéciaux. Le Groupe a pour ambition de participer activement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui définit un cadre mondial visant à éviter un changement climatique dangereux en limitant le réchauffement de la planète à un niveau nettement en dessous de 2 °C par rapport au niveau préindustriel, et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5 °C. Le Rapport spécial du GIEC « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » publié en 2018 indique que l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir l'élévation de température moyenne sous 1,5 °C nécessite d'atteindre la neutralité carbone, à l'échelle de la planète, en 2050.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités et les phénomènes météorologiques exceptionnels du fait du changement climatique peuvent impacter l'environnement et les personnes.

#### Risques climat liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES)

Ils peuvent notamment avoir les conséquences suivantes sur les personnes et l'environnement :

- de nouvelles compétences peuvent être requises des collaborateurs afin de maintenir leur employabilité, en particulier dans un contexte de mise en œuvre de nouvelles technologies et de développement de nouveaux marchés ;
- le développement massif d'énergies renouvelables utilisées pour réduire les émissions de GES peut avoir un impact sur les communautés locales ;

- de par ses conséquences sur le réchauffement climatique, les émissions de GES peuvent avoir un impact sur l'environnement, notamment sur les ressources en eau ou le rendement des cultures.

#### Risques climat liés à l'impact physique

Air Liquide exerce ses activités dans certaines régions du monde exposées à une évolution (en amplitude et/ou en fréquence) des phénomènes météorologiques exceptionnels du fait du changement climatique. Ces phénomènes peuvent avoir des incidences négatives sur les personnes qui se distinguent de la manière suivante :

- les risques aigus déclenchés par des événements tels que les catastrophes naturelles (tempêtes, ouragans, inondations etc.) dont la fréquence et la sévérité augmentent et qui pourraient mettre en danger les collaborateurs ou des communautés

riveraines lorsque les sites sont endommagés, notamment ceux localisés à proximité des littoraux ou dans des zones pouvant être touchées par des ouragans (golfe du Mexique, Amérique du Nord, Asie du Sud, etc.) ;

- les risques chroniques liés à des changements à plus long terme des modèles climatiques et à la hausse des températures qui pourraient entraîner une dégradation des conditions de travail des collaborateurs dans certaines géographies (vagues de chaleur chroniques dans certaines régions, modification des régimes de précipitation et augmentation de leur variabilité, etc.).



4.1.2. o

## Procédures d'évaluation régulière

### Risques climat liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les données liées aux émissions de GES reportées par les entités sont consolidées grâce à un outil de centralisation au niveau du Groupe pour déterminer le bilan carbone trimestriel et annuel d'Air Liquide.

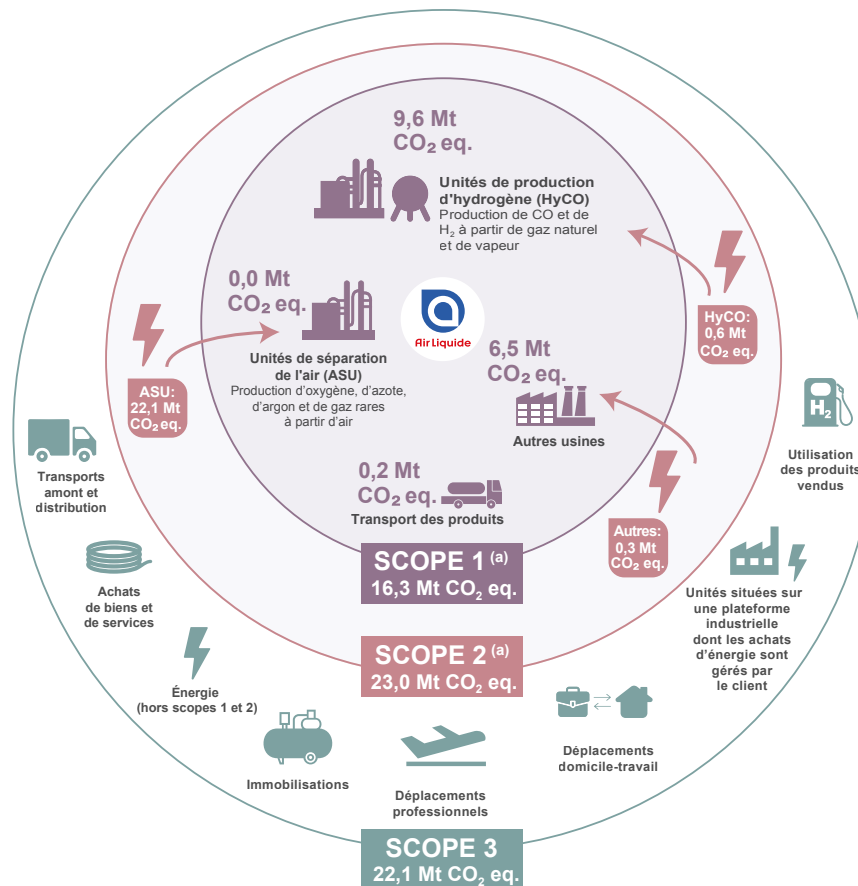
Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) constituant l'empreinte carbone des entreprises sont catégorisées suivant trois périmètres, appelés « scopes », en fonction de l'origine des émissions. Air Liquide suit cette classification pour le pilotage de son empreinte carbone.

Le bilan d'émissions de GES d'Air Liquide prend en compte les 6 gaz à effet de serre mis en avant par le protocole de Kyoto et est réalisé conformément à la méthode de comptabilité carbone du GHG Protocol proposé par le World Resource Institute et le World Business Council for Sustainable Development.



GREENHOUSE GAS PROTOCOL

### SCOPES D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



Les données présentées ont été arrondies au dixième.

(a) Émissions reportées en millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent en utilisant la méthodologie « base marché ».

## SCOPE 1

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) d'Air Liquide sont principalement des émissions de dioxyde de carbone et de protoxyde d'azote, toutes exprimées en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent. La production d'hydrogène et la cogénération de vapeur et d'électricité représentent près de 15 % des grandes unités de production du Groupe et utilisent des procédés de combustion rejetant du CO<sub>2</sub>. Ces émissions de scope 1 correspondent à la différence de contenu carbone entre le gaz naturel consommé par ces unités et le contenu carbone de leurs produits. Air Liquide comptabilise aussi les émissions directes provenant de la combustion de carburant de sa flotte de camions. Le reporting prend en compte un minimum de 95 % des émissions de scope 1 du Groupe. Le reporting fait l'objet d'un processus d'amélioration continue.

## SCOPE 2

Le scope 2 totalise les émissions indirectes de GES générées par la production d'électricité et de vapeur achetée à l'extérieur du Groupe. Près de 85 % des grandes unités de production d'Air Liquide sont des unités de séparation des gaz de l'air, qui n'ont recours à aucun procédé de combustion et donc n'émettent pas directement de gaz à effet de serre. Elles consomment presque uniquement de l'énergie électrique. L'électricité utilisée par le Groupe pour faire fonctionner ces unités génère chez les fournisseurs d'électricité des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de scope 2 sont liées à la production d'électricité et de vapeur dans les différents pays où il opère. Le reporting prend en compte un minimum de 95 % des émissions de scope 2 du Groupe. La méthodologie et le reporting des sources d'émissions indirectes liées aux achats d'électricité et de vapeur à des tiers font également l'objet d'un processus d'amélioration continue ; le Groupe a adopté depuis 2021 le reporting en « base marché » pour son scope 2. Air Liquide a ainsi amélioré la manière dont les émissions indirectes liées aux achats d'électricité et de vapeur sont comptabilisées, en passant d'une approche « base géographique » (« location-based ») basée sur les facteurs d'émission moyens du réseau national à une approche beaucoup plus précise et spécifique, directement liée aux contrats d'approvisionnement en place, appelée méthode « base marché » (« market-based »). Grâce à cette approche, le Groupe adopte la méthode de comptabilisation des émissions de scope 2 recommandée par le GHG Protocol<sup>(1)</sup>. Désormais, les initiatives d'Air Liquide en matière d'approvisionnement en électricité, en particulier l'approvisionnement volontaire en électricité renouvelable, se reflètent directement dans les chiffres d'émissions de scope 2 reportés.

## SCOPE 3

Le Groupe reporte d'autres émissions indirectes de GES en scope 3 (catégories 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11 et 13 du GHG Protocol<sup>(2)</sup>) qui concernent les activités Gaz & Services. Les catégories non reportées représentent des émissions non applicables dans le modèle d'affaires d'Air Liquide 8 et 14), ou négligeables (5, 9, 12 et 15), ou dont la méthodologie et le reporting sont en cours d'élaboration (10).

(1) Le Greenhouse Gas Protocol (organisme responsable de l'élaboration de normes internationales sur le calcul du bilan carbone, aussi appelé GHG Protocol) est le cadre comptable le plus utilisé à l'international pour comprendre, quantifier et gérer les émissions de gaz à effet de serre.

(2) La définition des différentes catégories du scope 3 par le Greenhouse Gas Protocol est disponible à [ce lien](https://www.ghgprotocol.org/).

## Évaluation des compétences des collaborateurs pour maintenir leur employabilité

Face aux risques climat liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'émergence d'un besoin des collaborateurs en compétences complémentaires pour maintenir leur employabilité, l'évaluation a porté sur les activités les plus exposées qui se situent dans l'Ingénierie & Construction (I&C) et la Grande Industrie :

- Au sein d'I&C, les équipes d'ingénierie et des lignes de produits sont celles qui font face aux plus grandes évolutions de compétences. Il s'agit de disciplines émergentes (électrolyse) ou d'expertises à renforcer pour faire face aux enjeux de transition énergétique (capture et liquéfaction du CO<sub>2</sub>, liquéfaction de l'hydrogène). Ces nouveaux métiers, alliés à la croissance d'activité actuelle pour l'I&C sont autant d'opportunités pour les collaborateurs positionnés sur des segments d'activité moins porteurs. I&C a renouvelé son exercice d'évaluation des compétences techniques « SPRING » en 2022. Il consiste en une évaluation des compétences métiers des collaborateurs dans les filières techniques mises en perspective avec les besoins identifiés pour supporter l'activité prévisionnelle d'I&C, en particulier dans la perspective de développement des technologies soutenant la stratégie de transition énergétique du Groupe. L'exercice 2022 a porté plus particulièrement sur la ligne de produits

Électrolyse et les compétences d'exécution (ingénierie et activités sites). À la suite de cette campagne d'évaluation SPRING, I&C a déterminé des plans d'action par domaine d'expertise et par centre d'opérations pour répondre aux besoins en développement de compétences clés.

- Au sein de la Grande Industrie, trois métiers sont plus particulièrement exposés à une forte évolution de leurs compétences :
  - les équipes de production et maintenance sur sites, impactées par la digitalisation et l'automatisation des processus industriels et par la mise en place des Centres SIO (« Smart and Innovative Operations ») en charge du pilotage à distance des sites de production ;
  - les équipes commerciales impactées par les enjeux de transition énergétique qui se matérialisent dans l'évolution des offres du Groupe ;
  - par ailleurs, pour les équipes en charge du négoce d'énergie, un plan 2021-2023 a été formalisé pour accompagner le développement des compétences dans un contexte de renforcement des achats d'énergie renouvelable. Les deux premières étapes ont été réalisées : (i) cartographie des compétences en six domaines de compétences clés ; (ii) identification des besoins en développement et en renforcement de compétences dans chacune des géographies.

## Risques climat liés à l'impact physique

Les risques climat liés à l'impact physique (disponibilité en eau, fréquence des événements extrêmes, etc.) sont évalués lors de l'analyse des demandes d'investissements, au même titre que les critères financiers, afin de s'assurer que les mesures associées de gestion des risques sont adaptées, notamment dans la conception des équipements.

Ces risques sont déjà pris en compte, en particulier dans la politique de gestion de l'eau (paragraphe 4.2.3), qui traite, entre autres, du risque lié à l'eau pour les unités de production pour lesquelles ce risque est avéré, et des Plans de Continuité d'Activité qui garantissent la résilience des opérations en cas de perturbation, y compris pour les événements climatiques extrêmes.

En 2022, Air Liquide a lancé une initiative visant à consolider et améliorer le processus de gestion des risques climat liés à l'impact physique. L'objectif est de consolider et structurer une procédure pour le Groupe en 2023, qui sera déployée en 2024. La mise en œuvre de cette procédure permettra à Air Liquide :

- d'identifier les périls liés aux impacts physiques du changement climatique, selon un ou plusieurs scénarios à fortes émissions de CO<sub>2</sub> ;
- d'évaluer l'importance de ces risques pour les activités du Groupe ;
- d'élaborer, le cas échéant, des plans d'adaptation.

En 2022, Air Liquide a conduit une première phase de cadrage, lors d'un atelier rassemblant des experts de divers domaines techniques et de plusieurs géographies pour identifier les risques matériels liés au changement climatique. Dans le même temps, une première évaluation des outils de modélisation climatique disponibles a été menée.

Pour cette première étape, le Groupe s'est également appuyé sur les travaux réalisés en 2021. Un groupe d'experts internes en collaboration avec des parties prenantes externes, avait réalisé une analyse des risques induits par le changement climatique en s'appuyant sur les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). Cette analyse a porté sur des actifs particuliers afin de renforcer la compréhension des paramètres clés.

## 4.1.3.

## Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

### Politique et procédures climat

Une politique climat a été publiée dans le BlueBook<sup>(1)</sup> en 2022 afin de consolider les principes régissant la gestion du risque climatique par le Groupe, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur.

Le suivi et l'atteinte des objectifs climat du Groupe reposent sur :

- la procédure interne relative au suivi des émissions de gaz à effet de serre, spécifiant le suivi des obligations réglementaires en vigueur auxquelles le Groupe est soumis en matière d'émissions de gaz à effet de serre ; les méthodologies de calcul harmonisées des émissions des scopes 1 et 2, ainsi que le périmètre et la fréquence de reporting ;
- l'intégration du suivi de la trajectoire CO<sub>2</sub> dans le processus de pilotage du Groupe, notamment le processus budgétaire qui inclut désormais l'allocation d'un budget carbone aux différentes géographies, ainsi qu'un suivi trimestriel par géographie et par métier au niveau du Comité Exécutif ;

- la revue des décisions d'investissement, prenant en compte les aspects climat, en particulier un prix du CO<sub>2</sub>, ainsi qu'une analyse des opportunités et des risques liés à la transition climatique. Pour tous ses projets, pour toutes les géographies, même celles pour lesquelles il n'y a actuellement pas de prix officiel pour le CO<sub>2</sub>, Air Liquide intègre dans son processus de décision d'investissement une étude de sensibilité au prix du CO<sub>2</sub>. Différentes valeurs sont utilisées, dont un coût de référence de 50 euros par tonne de CO<sub>2</sub>, le prix local actuel, ainsi qu'une valeur élevée de 100 euros ou plus par tonne en fonction de la géographie et du contexte ;
- le déploiement du réseau des « Climate Champions » et la revue régulière du plan de décarbonation des groupes de pays (clusters). Les « Climate Champions », points de contact de la Direction du Développement Durable sont chargés de piloter les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du Groupe dans les différents groupes de pays (clusters). Ils coordonnent l'élaboration d'une feuille de route qui définit

toutes les mesures opérationnelles requises pour l'atteinte des objectifs ci-dessous. Ils ont pour mission de suivre les indicateurs, le déploiement des projets et de communiquer sur les progrès.

- l'hypothèse de la mise en place, dans les géographies où le Groupe opère, de politiques publiques visant à accélérer la transition vers une économie bas carbone, alignées sur une trajectoire de type « nettement en dessous de 2 °C ».

L'éventuel impact sur les communautés locales en raison du développement massif d'énergies renouvelables (paragraphe 4.1.1) est revu au cas par cas et de manière ad hoc en fonction des sources et des structures contractuelles de l'approvisionnement en énergie renouvelable. À mesure qu'Air Liquide augmente son approvisionnement en énergie renouvelable, le processus a vocation à être prochainement intégré dans les lignes directrices pertinentes, en particulier lorsque l'approvisionnement provient d'équipements nouvellement construits.

### Objectifs climat du Groupe

Dans le cadre des objectifs de Développement Durable annoncés en 2021 et du nouveau plan stratégique ADVANCE jusqu'en 2025, annoncé en mars 2022, Air Liquide a pour ambition d'Agir pour une société bas carbone. Cette démarche intègre les activités du Groupe à travers trois axes complémentaires :

**AGIR SUR LES ACTIFS**  
en s'engageant à réduire l'impact carbone des activités de production, de distribution et de services ;

**AGIR AVEC LES CLIENTS**  
en innovant pour une industrie plus propre ;

**AGIR POUR LES ÉCOSYSTÈMES**  
en contribuant à l'émergence d'une société bas carbone.

(1) Manuel de référence global, le BlueBook réunit les codes, les politiques et les procédures d'Air Liquide et constitue le socle du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

**ACTIFS**
**RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE  
DE SES ACTIVITÉS DE PRODUCTION,  
DE DISTRIBUTION ET DE SERVICES**
**Objectifs Climat**

Émissions des scopes 1 et 2 .....

**Neutralité carbone d'ici à 2050**

avec deux grandes étapes intermédiaires :

le début de  
la réduction des  
émissions de CO<sub>2</sub> <sup>(1)</sup>  
en valeur absolue  
autour de 2025

une réduction  
de - 33 % de ses  
émissions de CO<sub>2</sub>  
des scopes 1 et 2 d'ici  
à 2035, par rapport  
à la base de  
référence 2020 <sup>(2)</sup>

La Science Based Targets initiative (SBTi) a validé l'objectif d'Air Liquide de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 en mai 2022 comme conforme à une trajectoire nettement en dessous de 2 °C <sup>(3)</sup>. Le Groupe a été le premier de son secteur à obtenir cette validation de SBTi. Par ailleurs, le Groupe maintient également son objectif annoncé en 2018 de réduire de - 30 % l'intensité carbone <sup>(4)</sup> d'ici à 2025, sur la base des émissions de 2015.

(1) Les émissions de CO<sub>2</sub> doivent être comprises comme les émissions de gaz à effet de serre converties en CO<sub>2</sub> équivalent.

(2) En tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent des scopes 1 et 2, en « base marché », retraitées pour prendre en compte à partir de 2020 et chaque année suivante les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

(3) Air Liquide a annoncé ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 en mars 2021 sur une base de référence 2020. Suite à l'acquisition des unités de séparation des gaz de l'air de Sasol en Afrique du Sud le 24 juin 2021, Air Liquide a présenté à SBTi une cible de - 35 % d'ici à 2035 sur une base de référence 2021 afin d'intégrer ce changement significatif de périmètre et le déploiement complet du reporting en « base marché ».

(4) En kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro de résultat opérationnel courant avant amortissements et hors IFRS 16 au taux de change 2015 sur les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre en utilisant la méthodologie « base marché ».

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe a notamment identifié trois leviers clés permettant de réduire l'empreinte carbone de ses actifs, détaillés ci-dessous. Ces leviers s'appuient sur l'expertise technologique et opérationnelle du Groupe ainsi que sur la mise en place de politiques publiques et de cadres réglementaires permettant en particulier le développement rapide et massif des énergies décarbonées, qui conditionnent la vitesse à laquelle ils peuvent être mobilisés.

**LEVIER 1**
**S'APPROVISIONNER EN ÉNERGIE BAS CARBONE**

L'ambition d'Air Liquide d'atteindre la neutralité carbone associée à ses actifs se fonde généralement sur l'achat d'électricité à faible teneur en carbone pour alimenter les unités de production de gaz de l'air. Les unités de production d'hydrogène peuvent quant à elles être adaptées pour fonctionner à partir de gaz naturel renouvelable.

Afin de réduire ses émissions indirectes liées à l'achat d'énergie (émissions de scope 2) Air Liquide adopte une démarche proactive d'achat d'électricité renouvelable et bas carbone en utilisant plusieurs approches en fonction des conditions locales permettant l'accès à l'énergie renouvelable. La principale approche est la conclusion de contrats d'achat d'électricité renouvelable à long terme. La part d'électricité renouvelable augmentera de manière significative dans les années à venir puisqu'il est prévu de conclure régulièrement de nouveaux contrats d'achat.

Néanmoins le Groupe peut avoir recours à l'achat de certificats tels que des garanties d'origine qui peuvent ou non être associées à la livraison d'électricité, en particulier lorsque l'intégration d'un contrat d'achat physique d'électricité dans le portefeuille d'approvisionnement est difficile ou à des « tarifs verts » dans les zones approvisionnées par des services publics réglementés.


**ILLUSTRATIONS 2022**

En 2022, Air Liquide a notamment signé les contrats suivants :

- son plus grand contrat d'achat d'énergie renouvelable à long terme (Power Purchase Agreement, PPA) dans le monde à ce jour, pour 15 ans à partir de 2025, avec Vattenfall aux Pays-Bas pour une capacité éolienne offshore en cours de construction d'environ 115 MW. Ce PPA vient s'ajouter à un précédent contrat d'approvisionnement avec Vattenfall, annoncé en mars 2021. Sur sa durée, ce contrat permettra d'éviter jusqu'à 3,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> ;
- un contrat sur 10 ans avec Shell Energy Europe Limited (SEEL) portant sur l'achat d'énergie renouvelable destinée à alimenter la production de gaz industriels et médicaux dans le nord-est de l'Italie. À partir de 2023 et pendant 10 ans, Air Liquide achètera une quantité annuelle de 52 GWh d'énergie renouvelable générée par des centrales photovoltaïques en Italie. Ce contrat permettra d'éviter l'émission d'environ 24 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an ;
- deux PPA avec Enel Green Power pour l'approvisionnement d'une capacité totale de 220 MW d'énergie renouvelable à partir de 2025 pour les sites d'Air Liquide et de Sasol à Secunda, en Afrique du Sud. Ces deux projets éoliens contribueront de manière significative à la décarbonation du site de Secunda. Ces accords sont soumis aux approbations réglementaires et financières d'usage.



## LEVIER 2

### AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES ACTIFS

Air Liquide améliore continuellement la conception de ses unités de production et les modernise, grâce aux efforts d'innovation menés par les équipes de Recherche & Développement et d'Ingénierie & Construction, afin d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leur consommation d'énergie. Le Groupe continue de déployer le programme Smart and Innovative Operations (SIO), qui permet d'optimiser la consommation ainsi que les achats d'énergie via des centres d'opérations.

Air Liquide dispose d'un important parc de camions pour approvisionner ses clients en gaz industriels. Ces véhicules contribuent à l'émission de gaz à effet de serre causée par le Groupe. Air Liquide a ainsi pris des mesures ciblées pour réduire les émissions associées à la logistique en mettant en place des outils digitaux pour l'optimisation des tournées et pour, progressivement, équiper sa flotte de véhicules avec des carburants de remplacement.



## ILLUSTRATIONS 2022

Deux importants leaders mondiaux des semi-conducteurs ont octroyé à Air Liquide des contrats de long terme pour la fourniture de gaz industriels de très haute pureté au Japon. Air Liquide construira, détiendra et exploitera les unités de production. En comparaison d'unités de production de précédente génération, ces quatre unités efficaces sur le plan énergétique permettront au Groupe d'éviter l'émission d'une quantité estimée de 35 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Airgas, filiale d'Air Liquide, a signé un accord avec Hyzon Motors, fournisseur mondial de véhicules utilitaires alimentés par des piles à hydrogène, pour tester deux poids lourds à hydrogène dont un camion à pile à combustible de 100 kW et le premier camion Hyzon alimenté par une pile à combustible à hydrogène de 200 kW à être testé commercialement.

Ces deux camions seront les premiers poids lourds alimentés par une pile à hydrogène au sein du Groupe et devraient être testés sur différents itinéraires de livraison de bouteilles dans la région de Los Angeles, en Californie.

## LEVIER 3

### DÉPLOYER DES TECHNOLOGIES INNOVANTES

Air Liquide a développé un portefeuille de technologies propriétaires comme Cryocap™, qui permettent de capter le CO<sub>2</sub> afin de le réutiliser ou de le stocker, sur des unités de production d'hydrogène basées sur le reformage de méthane (SMR). Le captage en vue de la valorisation ou du stockage de CO<sub>2</sub> est ainsi amené à jouer un rôle majeur dans la réduction des émissions directes liées à la production d'hydrogène.

Air Liquide s'est engagé à produire de l'hydrogène bas carbone à l'échelle industrielle et de manière durable. L'électrolyse de l'eau est une des solutions clés pour produire de l'hydrogène avec une empreinte carbone minimale, quand elle est alimentée par une électricité bas carbone. Le déploiement d'unités d'électrolyseurs joue donc un rôle crucial pour permettre la production d'hydrogène bas carbone à grande échelle pour l'industrie et la mobilité.



## ILLUSTRATIONS 2022

Air Liquide construira deux unités de production d'hydrogène avec captage de carbone dans le Parc industriel chimique de Shanghai. Ces unités de production ont été conçues pour remplacer l'approvisionnement provenant d'une unité de gazéification du charbon appartenant à un tiers. Elles seront également équipées d'une technologie de captage et de recyclage de CO<sub>2</sub>. Ce projet permettra d'éviter l'émission de 350 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Ces unités produiront de l'hydrogène et du monoxyde de carbone notamment pour Covestro China et Shanghai Lianheng Isocyanate Company qui sont implantés dans ce Parc.

Air Liquide a reçu le soutien de l'État français, pour lancer son projet Air Liquide Normand'Hy de production d'hydrogène renouvelable à grande échelle par électrolyse de l'eau. Cet électrolyseur, d'une capacité de 200 MW, utilisera la technologie à membrane par échange de protons (PEM) de Siemens Energy. Air Liquide a signé un protocole d'accord avec TotalEnergies en vue de la signature d'un contrat d'alimentation en électricité renouvelable à long terme pour une partie des besoins de l'électrolyseur Air Liquide Normand'Hy. Ce dernier devrait notamment alimenter en hydrogène renouvelable la raffinerie normande de TotalEnergies ainsi que des industriels du bassin normand.

Air Liquide et Siemens Energy ont annoncé la création d'une coentreprise dédiée à la production en série en Europe d'électrolyseurs hydrogène renouvelable de taille industrielle. L'usine de production fournira à Siemens Energy et Air Liquide des modules d'électrolyse pour répondre aux besoins de leurs portefeuilles de clients respectifs et pour servir un marché en pleine expansion. Équipés de la technologie d'électrolyse à membrane échangeuse de protons (PEM), ces modules présenteront un niveau d'efficacité élevé et sont particulièrement adaptés à

l'intermittence des énergies renouvelables.

**CLIENTS :**
**INNOVER AVEC SES CLIENTS  
POUR UNE INDUSTRIE PLUS PROPRE**

Air Liquide continue également d'apporter à ses clients des solutions pour les aider à réduire leur empreinte carbone. Grâce à son expertise technologique et à sa capacité d'innovation, le Groupe leur propose des solutions plus propres et plus durables pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

Conscient de l'importance de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, Air Liquide a travaillé en 2022 au développement de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de scope 3.

**Nouvel engagement scope 3 :**


Pour réaliser cette ambition auprès des clients, les leviers suivants ont été identifiés :

**LEVIER 1**
**RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES PRODUITS PROPOSÉS PAR AIR LIQUIDE**

En s'appuyant sur son expertise pour proposer des solutions innovantes, le Groupe soutient ses clients en externalisant leurs besoins pour mutualiser les actifs de production et ainsi viser une meilleure efficacité énergétique. Air Liquide propose d'installer des unités directement sur le site de ses clients afin d'économiser le transport, ou de fournir des bouteilles de nouvelle génération plus légères, et ainsi réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport.


**ILLUSTRATION 2022**

Air Liquide investira dans une nouvelle unité de séparation des gaz de l'air (ASU) dédiée à l'Industriel Marchand à Kosi, dans l'État d'Uttar Pradesh, dans l'Inde du Nord, qui devrait être opérationnelle d'ici fin 2023. Cette ASU a été conçue pour contribuer à une transition énergétique réussie en Inde. Elle devrait être totalement alimentée en énergies renouvelables d'ici 2030 pour accompagner le développement de l'Inde et sa demande croissante en solutions respectueuses de l'environnement.

**LEVIER 2**
**CO-DÉVELOPPER AVEC  
SES CLIENTS DES PROCÉDÉS INNOVANTS**

Air Liquide accompagne ses clients dans la transformation fondamentale et nécessaire de leurs procédés industriels notamment dans des secteurs industriels tels que la métallurgie et la chimie. Le Groupe apporte des innovations techniques pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> associées aux procédés conventionnels utilisés dans ces secteurs en utilisant de nouveaux procédés de production, tels que l'oxycombustion pour le ciment couplé au captage de CO<sub>2</sub>, la réduction directe du fer (DRI) couplé à l'utilisation du four à arc immergé pour la production d'acier ou de nouveaux usages de matières premières comme l'hydrogène.


**ILLUSTRATIONS 2022**

Air Liquide et EQIOM s'associent dans un projet baptisé « K6 » dont l'objectif est de transformer l'usine EQIOM de Lumbres, dans les Hauts-de-France, en l'une des premières cimenteries neutres en carbone d'Europe. Air Liquide soutiendra cette initiative en fournissant de l'oxygène pour le processus de production d'EQIOM et en s'appuyant sur sa technologie propriétaire Cryocap™ Oxy pour capter puis liquéfier les émissions de CO<sub>2</sub>. Le projet vise à capter près de 8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur les 10 premières années d'exploitation.

Air Liquide et TotalEnergies innovent, dans le contexte de la reconversion en bioraffinerie du site de Grandpuits de TotalEnergies à Grandpuits, pour produire et valoriser de l'hydrogène renouvelable et bas carbone. Air Liquide construira et opérera sur le site de Grandpuits une nouvelle unité de production d'hydrogène d'une capacité de plus de 20 000 tonnes par an. Elle permettra notamment de produire de l'hydrogène en partie renouvelable grâce au recyclage du biogaz résiduel issu de la bioraffinerie de Grandpuits, en remplacement du gaz naturel traditionnellement utilisé. De plus, cette unité intégrera dès son démarrage la technologie Air Liquide de captage de CO<sub>2</sub> Cryocap™ H<sub>2</sub>. Cela permettra de capter, et de le réutiliser dans des applications agro-alimentaires et industrielles, plus de 110 000 tonnes par an de CO<sub>2</sub> afin de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la plateforme. Ces innovations permettront d'éviter l'émission de 150 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an par rapport aux procédés existants.

### LEVIER 3

#### PROPOSER DES TECHNOLOGIES INNOVANTES DE CAPTAGE DU CARBONE

La présence d'Air Liquide dans les principaux bassins industriels combinée avec son expertise dans les technologies de captage et de liquéfaction du carbone lui permet de jouer un rôle majeur dans les projets visant à regrouper de larges flux de CO<sub>2</sub> afin de les capter en vue de les valoriser ou de les stocker.



#### ILLUSTRATIONS 2022

Air Liquide et Lhoist ont signé un protocole d'accord dans le but de décarboner l'usine de production de chaux de Lhoist située dans le nord de la France, en ayant recours à la technologie innovante et propriétaire de captage du CO<sub>2</sub> Cryocap™ d'Air Liquide. Air Liquide construirait et exploiterait une unité de sa technologie innovante et propriétaire Cryocap™ FG (Flue Gas) pour capturer et purifier 95 % du CO<sub>2</sub> provenant de l'unité de production de chaux existante de Lhoist. Grâce à ce projet, Lhoist pourrait réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de son usine de plus de 600 000 tonnes par an à partir de 2028. La technologie Cryocap™ d'Air Liquide serait ainsi utilisée pour la première fois pour décarboner la production de chaux en France.

Air Liquide et Eni annoncent la signature d'un protocole d'accord ayant pour objectif l'étude de solutions permettant de réduire en priorité les émissions de CO<sub>2</sub> des industries les plus difficiles à décarboner dans le bassin méditerranéen. Les deux entreprises s'associent en combinant leur expertise et leur savoir-faire reconnus dans le captage, le stockage, le transport et la séquestration définitive du CO<sub>2</sub>. Air Liquide développera des solutions de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, en s'appuyant sur son expérience dans le cadre de sa participation aux initiatives de captage et de séquestration du carbone en Europe du Nord et sur ses technologies innovantes propriétaires comme le Cryocap™, capable de capter jusqu'à 95 % des émissions de CO<sub>2</sub> des installations industrielles.



### ÉCOSYSTÈMES

#### CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE D'UNE SOCIÉTÉ BAS CARBONE

Air Liquide œuvre pour une société bas carbone. Pour cela, le Groupe développe l'hydrogène et le biométhane pour les applications industrielles et pour la mobilité. Ces développements joueront un rôle important dans la lutte contre le changement climatique. Dans ce but, le Groupe a identifié les leviers suivants :

### LEVIER 1

#### PROMOUVOIR L'HYDROGÈNE (H<sub>2</sub>) POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'hydrogène est une solution clé pour la transition énergétique. Solution compétitive et bas carbone, il représente un formidable potentiel de développement grâce à ses nombreuses applications dans l'industrie, l'énergie et la mobilité. Profondément convaincu que l'hydrogène jouera un rôle majeur dans la transition énergétique, le Groupe entend être un acteur clé dans l'avènement d'une société hydrogène grâce à ses actifs, ses technologies et son expertise. Air Liquide est notamment l'un des membres fondateurs du Hydrogen Council (Conseil de l'Hydrogène), une initiative unique à l'échelle mondiale qui rassemble près de 150 sociétés en 2022 et vise à définir une ambition commune pour l'hydrogène en tant qu'accélérateur pour la transition énergétique. Environ 8 milliards d'euros seront investis par le Groupe dans la chaîne de valeur de l'hydrogène bas carbone d'ici 2035. Les ventes d'hydrogène devraient quant à elles être multipliées par trois pour passer à 6 milliards d'euros d'ici 2035.



#### ILLUSTRATION 2022

Air Liquide s'allie avec Lotte, l'un des plus grands groupes sud-coréens, pour co-investir dans une nouvelle génération de centres de conditionnement d'hydrogène à grande échelle en Corée du Sud. Les deux premiers sites seront stratégiquement situés dans les bassins industriels de Daesan et d'Ulsan pour notamment desservir la zone densément peuplée de la métropole de Séoul. Air Liquide apportera son expertise en matière de conception, fabrication, exploitation des technologies clé de l'hydrogène, notamment pour le conditionnement et la distribution de l'hydrogène, ainsi que les stations de distribution d'hydrogène.

**LEVIER 2****CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ PROPRE**

Air Liquide investit dans la production d'hydrogène bas carbone, à partir de l'électrolyse de l'eau, ainsi que dans des réseaux de distribution pour la mobilité H<sub>2</sub>. Le Groupe développe également la chaîne biométhane depuis la production jusqu'aux stations de remplissage.

**ILLUSTRATIONS 2022**

Air Liquide, CaetanoBus et Toyota Motor Europe ont signé un protocole d'accord afin de proposer des offres intégrées pour la mobilité hydrogène. Cela comprend le développement d'infrastructures et de flottes de véhicules visant à accélérer le déploiement de l'hydrogène, tant pour les véhicules légers que lourds. Faisant levier sur leurs expertises complémentaires, les trois entreprises sont à même d'agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène pour la mobilité, depuis la production d'hydrogène bas carbone ou renouvelable, la distribution et les infrastructures de ravitaillement jusqu'au déploiement des différents segments de véhicules.

Air Liquide a investi et exploite sa première unité de production de biométhane en Chine depuis fin 2022. Cette nouvelle unité produira du biogaz à partir de déchets issus de cultures agricoles et d'élevages provenant de fermes locales et le purifiera en biométhane. Elle aura une capacité de production totale de 75 GWh/an. Le biométhane produit sera injecté dans le réseau de gaz urbain pour alimenter les habitations. Il servira également à générer de l'électricité pour l'unité de production elle-même, et le réseau électrique.

**LEVIER 3****CONTRIBUER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE VIA LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DU BIOMÉTHANE**

Air Liquide est un acteur engagé sur l'ensemble de la chaîne de valeur du biométhane pour un transport durable et pour le développement de l'économie circulaire, depuis l'approvisionnement et la purification du biogaz pour la production de biométhane (qui peut être directement injecté dans le réseau de gaz) jusqu'à la distribution aux clients finaux. En 2022, Air Liquide compte 22 unités de production de biométhane dans le monde pour une capacité de production annuelle de 1,6 TWh.

**ILLUSTRATION 2022**

Air Liquide a inauguré sa première unité de production de biométhane en Italie avec son partenaire local Dentro il Sole (DIS). Située à Truccazzano, près de Milan, l'unité contribue à la décarbonation du secteur des transports en valorisant les déchets agricoles et d'élevage des exploitations locales pour produire du biométhane liquéfié.



## Engagement et formation des collaborateurs



### L'INTRODUCTION DE BOUCHONS EN PLASTIQUE RÉUTILISABLES SUR LES BOUTEILLES DE GAZ

En Autriche, un système de bouchons en plastique de bouteille de gaz réutilisable a été introduit par un « Sustainability Ambassador » afin de limiter l'usage de plastique et sa dispersion par les clients par inadvertance dans la nature. Avec le soutien de sa Direction, l'utilisation de bouchons réutilisables a été testée pendant un an avec succès, réduisant ainsi l'impact environnemental et générant des économies de temps de pose et d'approvisionnement. Le concept a été étendu à d'autres types de bouteilles en Autriche et pourrait être répliqué plus largement dans le Groupe.

Afin de former les collaborateurs à la compréhension des objectifs de Développement Durable annoncés par le Groupe en mars 2021, des modules ont été créés par Air Liquide Université sur les thèmes de la transition énergétique, de l'innovation, ou de l'économie circulaire. Le Groupe a mis en place une formation sur la transition énergétique comprenant des formations en ligne sur les causes et les conséquences du changement climatique ainsi que sur la stratégie de décarbonation d'Air Liquide. Les sessions de formation sont ouvertes à tous les collaborateurs. Ils peuvent également accéder aux enregistrements disponibles sur la plateforme numérique d'Air Liquide Université. Dans les opérations, des formations spécifiques ont été mises en place pour informer les collaborateurs sur les objectifs de Développement Durable du Groupe et leur déploiement opérationnel.



### AIR LIQUIDE RENFORCE SON PROGRAMME DE FORMATION SUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2022, Air Liquide Université a intégré à son programme une formation en ligne d'une heure et demie sur le changement climatique, animé par un Sustainability Ambassador, qui avait pris l'initiative d'organiser régulièrement des sessions de sensibilisation dans sa Direction. Sur la base du volontariat, les collaborateurs du Groupe ont pu s'inscrire à cette formation en ligne interactive détaillant de manière simplifiée et didactique la science derrière le changement climatique ainsi que les principales conclusions du Rapport du GIEC. Environ 350 collaborateurs ont bénéficié de cette formation.

Face aux risques climat liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'émergence d'un besoin des collaborateurs en compétences complémentaires pour maintenir leur employabilité, des initiatives ont été lancées, notamment dans les activités Ingénierie & Construction (I&C) et Grande Industrie, pour les accompagner dans la transition vers de nouvelles technologies et le développement de nouveaux marchés :

- dans l'I&C, une ligne de produits Électrolyse intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la définition des solutions à l'exécution des projets a été créée en 2021. Elle a intégré près d'une trentaine de collaborateurs issus d'autres organisations au sein d'I&C. La mobilité interfonctionnelle demeure la façon privilégiée pour développer des parcours professionnels riches et renforcer la polyvalence et l'employabilité des équipes ;
- dans la Grande Industrie, des actions ont été engagées selon le type de métier visé :
  - pour les métiers opérations et maintenance : un curriculum de formation est proposé aux responsables des opérations sur site depuis 2020 pour accompagner la digitalisation des processus industriels (maintenance, fiabilité, sécurité) et l'évolution de leur rôle,
  - pour les équipes commerciales : le curriculum de formation est remis à jour plusieurs fois par an et déployé pour renforcer les compétences des équipes. La mise en place de plans de développement individuel est en cours,

- pour les équipes en charge de la gestion de l'énergie, deux actions prioritaires sont en cours de déploiement : (i) la mise en œuvre de plans de développement individuel ; (ii) la construction d'une offre de formation sur six domaines de compétences clés à destination des « Energy Managers » de façon prioritaire, mais également du management d'Air Liquide, des équipes commerciales et de l'ensemble des équipes du Groupe exposées à ces évolutions.

### Risques climat liés à l'impact physique

Les opérations du Groupe régulièrement exposées aux risques aigus (paragraphe 4.1.1) disposent de systèmes de gestion du risque visant à adopter les mesures opérationnelles préventives adéquates ainsi qu'à gérer ces crises en protégeant en premier lieu les personnes et les sites industriels en coordination étroite avec les clients. Ces systèmes font l'objet de mises à jour et d'améliorations régulières.

## 4.1.4.

## Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Les résultats des actions d'atténuation des risques font l'objet d'un suivi régulier par la Direction du Développement Durable.

Dans le cadre des objectifs de Développement Durable annoncés en mars 2021, Air Liquide s'est

engagé en se fixant l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et, à moyen terme, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2)<sup>(1)</sup> en valeur absolue d'ici à 2035 de -33 % par rapport à la base des émissions de 2020, avec un point

d'inflexion autour de 2025. Le Groupe maintient également l'objectif précédemment annoncé de réduction de -30 % de l'intensité carbone d'ici à 2025 par rapport à 2015.

	Base de référence 2020	2021	2022
Émissions de CO <sub>2</sub> reportées (en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.) <sup>(a)</sup>	32 529	36 364	39 306
<b>Objectif 1</b> : réduire de -33 % les émissions de CO <sub>2</sub> scopes 1 et 2 d'ici à 2035 par rapport à 2020			
Émissions de CO <sub>2</sub> retraitées (en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.) <sup>(b)</sup>	39 564	40 085	39 464
Variation des émissions de CO <sub>2</sub> retraitées par rapport à 2020 (en %)	—	+ 1,3 %	- 0,3 %

(a) Les émissions de CO<sub>2</sub> sont reportées en utilisant la méthodologie « base marché » en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements significatifs de périmètre à partir de leurs dates effectives.

(b) Les émissions de CO<sub>2</sub> sont retraitées pour prendre en compte, à partir de 2020 et chaque année suivante, les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi, la variation de ces émissions retraitées reflète l'évolution réelle des émissions du Groupe à périmètre comparable.

Les émissions totales de CO<sub>2</sub> équivalent du Groupe, en comparable par rapport à la base de référence 2020 retraitée (émissions retraitées<sup>(2)</sup>), sont restées stables pour la seconde année consécutive (-0,3 % par rapport à 2020), malgré la forte croissance de l'activité du Groupe. Cela reflète l'engagement fort du Groupe à maîtriser sa trajectoire en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> et les mesures mises en œuvre.

Les émissions reportées augmentent en 2022 du fait de la prise en compte en année pleine des émissions liées aux actifs acquis auprès de Sasol et qui ne

contribuaient en 2021 aux émissions reportées qu'à compter de leur date d'intégration, le 24 juin 2021. La mise en œuvre des plans de réductions des émissions dans les différentes régions où le Groupe opère a néanmoins permis de modérer la hausse malgré la forte croissance de l'activité.

Ainsi les volumes d'électricité renouvelable dans l'approvisionnement en électricité ont crû de près de 10 % en 2022. La croissance de la part de l'électricité renouvelable dans l'approvisionnement du Groupe est appelée à se poursuivre et à accélérer, comme en témoigne la signature de plusieurs contrats

long terme (« PPA ») en 2022, avec Vattenfall aux Pays-Bas, avec Shell Energy Europe Limited et avec Enel Green Power, conjointement avec Sasol, en Afrique du Sud. Par ailleurs, le Groupe continue de développer des projets de captage de CO<sub>2</sub> permettant de réduire les émissions associées à la production d'hydrogène, comme par exemple les projets Kairos@C et Antwerp@C.



→ - 0,3 % d'émissions de CO<sub>2</sub> scopes 1 et 2 par rapport à 2020

(1) En tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent des scopes 1 et 2, en « base marché », retraitées pour prendre en compte à partir de 2020 et chaque année suivante les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

(2) Les émissions de CO<sub>2</sub> sont retraitées pour prendre en compte à partir de 2020 et chaque année suivante les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

	Base de référence 2015	2020	2021	2022
<b>Objectif 2</b> : réduire de - 30 % l'intensité carbone <sup>(a)</sup> d'ici à 2025 par rapport à 2015				
Intensité carbone <sup>(a)</sup>	7,3	5,2	5,5	<b>5,5 <sup>(b)</sup></b>
Variation de l'intensité carbone <sup>(a)</sup> par rapport à 2015 (en %)	—	- 29 %	- 24 %	<b>- 25 %</b>

(a) En kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro de résultat opérationnel courant avant amortissements et hors IFRS 16 au taux de change 2015 sur les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre reportées en utilisant la méthodologie « base marché ».

(b) Intensité carbone calculée à partir des émissions de CO<sub>2</sub> reportées pour l'exercice de publication en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements significatifs de périmètre à partir de leurs dates effectives.

Indicateurs	2020	2021	2022	
Part d'électricité renouvelable sur le total de l'électricité consommée	16,5 %	16,8 %	<b>17,5 %</b>	
Efficacité énergétique des unités de production <sup>(a)</sup>	ASU <sup>(b)</sup>	100,5	99,9	<b>100,3</b>
	HyCO <sup>(c)</sup>	99,9	98,0	<b>95,6</b>
Capacité d'électrolyse en opération ou décidée (en MW) <sup>(d)</sup>	—	65	<b>83</b>	
Empreinte carbone des gaz de l'air (N <sub>2</sub> , O <sub>2</sub> et Ar) livrés en vrac, en bouteilles ou produits sur site par l'activité Industriel Marchand (en kg CO <sub>2</sub> eq./tonnes)	289	269	<b>276</b>	
Émissions de CO <sub>2</sub> évitées par Air Liquide ou ses clients (en millions de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.) <sup>(e)</sup>	14,8	15,1	<b>13,3</b>	

(a) Ces indicateurs sont calculés sur l'année de référence 2015 (base 100). Cette efficacité peut être affectée par la fiabilité, la maintenance, le nombre d'arrêts planifiés, de démarrages et de montées en puissance progressives.

(b) ASU : Air Separation Units (Unités de séparation des gaz de l'air). L'efficacité des unités est mesurée ici par le volume de gaz de l'air produit par unité d'énergie consommée. Les gaz produits (oxygène, azote, argon) sont comptabilisés en m<sup>3</sup> d'oxygène gazeux équivalent.

(c) HyCO : unités de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone. L'efficacité représente le volume d'hydrogène produit par unité d'énergie consommée.

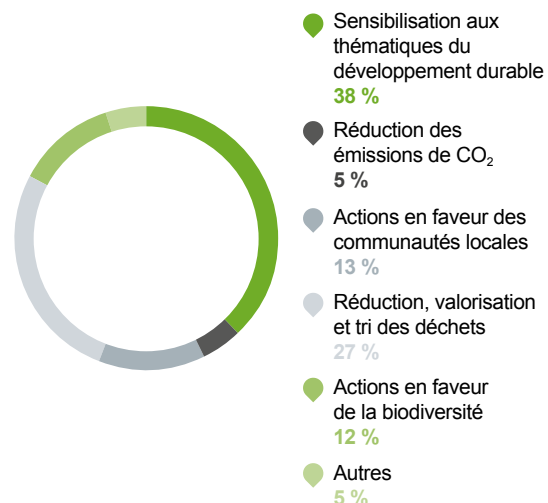
(d) Après la révision du processus de déclaration pour les petites unités, le chiffre de 2021 a été revu à la baisse en 2022 compte tenu de changements de périmètre, de l'exclusion d'unités qui étaient auparavant comptées deux fois ainsi que d'unités qui se sont avérées ne plus être en activité.

(e) Ces émissions évitées ne couvrent que les émissions évitées directement attribuables à l'optimisation des actifs d'Air Liquide et à l'usage par ses clients directs des solutions d'Air Liquide, à l'exclusion des émissions évitées induites au niveau des usages finaux.

Suite à la reprise des unités de séparation des gaz d'air de Sasol en Afrique du Sud le 24 juin 2021, l'intensité carbone du Groupe a augmenté en 2021, ne reflétant que l'impact semestriel, à compter de la date d'acquisition. Les émissions de 2022 comprennent une année complète de fonctionnement de ces unités acquises. Néanmoins, la maîtrise de la trajectoire d'émissions de CO<sub>2</sub> et les résultats financiers du Groupe ont permis de stabiliser l'intensité carbone dès 2022.

### Types d'initiatives en 2022

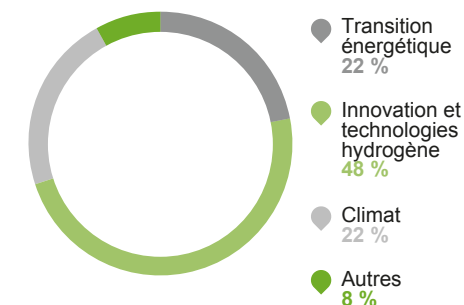
Les actions de la communauté des Sustainability Ambassadors font l'objet d'un suivi régulier. Depuis la création de ce collectif, leurs initiatives sont enregistrées et communiquées au niveau du Groupe afin d'être répliquées.



Afin de compléter la mesure du progrès relatif à l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, le Groupe a identifié les indicateurs clés suivants. Ils suivent l'avancement des actions mises en œuvre et décrites dans le paragraphe 4.1.3.

### Formations en 2022

En 2022, le Groupe a poursuivi la sensibilisation des collaborateurs aux différentes actions engagées en faveur du développement durable (présentation des objectifs de Développement Durable, des enjeux de la transition énergétique, des actions à la disposition des collaborateurs pour contribuer à un monde plus durable, etc.)



## 4.2. Risques liés à la gestion de l'eau



### 4.2.1.

#### Description des risques saillants

**Air Liquide respecte le droit humain à l'eau et à l'assainissement. La gestion de l'eau dans ses activités peut avoir deux principaux types d'impact sur les personnes, liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau sur les sites où le Groupe opère ou liés à la qualité de l'eau qui est rendue aux écosystèmes après utilisation.**

#### Risques liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau

Les impacts liés au prélèvement d'eau peuvent varier selon le lieu. Les zones où il est difficile de répondre aux besoins humains et environnementaux en eau en raison d'une disponibilité, d'une qualité ou d'une accessibilité insuffisantes sont appelées zones de stress hydrique. Dans ces zones, des conflits pour l'eau entre différents usages et utilisateurs peuvent survenir.

#### Risques liés à la qualité de l'eau restituée aux écosystèmes

La qualité et les spécifications de l'eau restituée aux écosystèmes sont importantes pour évaluer l'impact des opérations du Groupe, que ce soit en raison de la présence de polluants, de leur teneur en contaminants, ou de la température, qui peuvent induire une pollution directe ou indirecte et des dommages aux écosystèmes.

### 4.2.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

#### Risques liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau

La consommation d'eau est mesurée en calculant la différence entre la quantité d'eau prélevée et la quantité d'eau restituée par le Groupe dans l'exercice de ses activités. Cette différence s'explique par :

- la perte de l'eau par évaporation dans le processus de refroidissement de machines tournantes, en particulier pour la production des gaz de l'air ; et
- son utilisation comme matière première pour la fabrication de produits tels que l'hydrogène.

En ce qui concerne le refroidissement des unités de séparation de gaz de l'air (ASU), il existe plusieurs types de circuits de refroidissement :

- 54 % de ces unités ont des circuits d'eau semi-ouverts, où une partie de l'eau, au cours du refroidissement, s'évapore ;
- 39 % de ces unités ont des circuits ouverts. L'eau passe par l'usine afin de la refroidir et l'intégralité de l'eau prélevée est restituée. Ces deux types d'unités nécessitent des apports d'eau continus pour assurer le refroidissement ;
- enfin, les autres unités ont des circuits fermés qui ne prélèvent pas d'eau dans leur milieu. Ces derniers ne consomment plus d'eau après le remplissage initial.

L'eau étant une ressource limitée et non disponible de façon égale dans l'ensemble des géographies, Air Liquide a évalué les risques liés à la consommation

d'eau de ses sites en se référant au « Aqueduc 3.0 Water Risk Atlas », la carte la plus récente du World Resource Institute (WRI) publiée en août 2019. Cette évaluation prend en compte les données spécifiques de chaque site en fonction de sa localisation par rapport à un bassin hydrologique, à des nappes phréatiques ou à une frontière administrative.

Pour réaliser cette évaluation, le Groupe s'est basé sur le scénario « business as usual » (SSP2 RCP8.5 du GIEC). Ainsi, chaque site est identifié comme appartenant ou non à une zone de stress hydrique (zone définie en fonction de l'intensité du conflit pour l'eau). Cette cartographie inclut également les nouvelles unités.

Une analyse conduite en 2022 et ciblée sur les opérations à forte consommation d'eau (identifiées comme installations dont le prélèvement d'eau est supérieur à 50 000 m<sup>3</sup> par an) montre que 78 sites sont situés dans des zones de stress hydrique élevé ou extrêmement élevé. En 2025, 100 % de ces sites ont pour objectif de mettre en œuvre un plan de gestion de l'eau documenté visant à réduire les risques liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau.

#### Risques liés à la qualité de l'eau restituée aux écosystèmes

Les mesures et analyses des eaux restituées, afin d'en évaluer la qualité, sont opérées à une fréquence et selon les exigences édictées dans les réglementations locales.



## 4.2.3.

## Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

### Politique de gestion de l'eau

Pour gérer les risques liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau ainsi qu'à la qualité de l'eau rendue aux écosystèmes, une politique de gestion de l'eau a été publiée dans le BlueBook <sup>(1)</sup> en 2021. Elle identifie les impacts des activités d'Air Liquide sur la disponibilité et la qualité de l'eau. La politique définit les principes de gestion des risques en s'appuyant sur l'évaluation précise de la situation des sites. Enfin, elle décrit les actions à mettre en œuvre pour déployer une gestion de l'eau adaptée.

### Objectifs pour la gestion de l'eau

En 2022, Air Liquide a lancé le déploiement de cette politique en se concentrant sur les objectifs suivants, définis pour le Groupe en 2021 :

- pour les opérations à forte consommation d'eau dans les zones à stress hydrique élevé, **la mise en place d'ici à 2025 d'un plan de gestion de l'eau** documenté visant à réduire les risques liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau ;
- pour toutes les opérations, la définition et **la mise en œuvre d'un standard au niveau du Groupe**, allant au-delà des processus et procédures locaux existants et garantissant que la qualité de l'eau rejetée respecte ou excède les critères locaux applicables.

### Organisation et outil de reporting

Air Liquide dispose d'un réseau d'experts de l'eau, présents dans toutes les géographies. Ils sont les points de contact privilégiés pour toute question concernant l'eau et son utilisation et sont en charge de vérifier les données (prélèvements, restitution, qualité). En 2022, un groupe de travail réunissant plusieurs de ces experts a élaboré le socle nécessaire au déploiement de la politique de gestion de l'eau du Groupe. Cela a consisté d'une part en l'évaluation des sites en fonction de leurs niveaux d'utilisation de l'eau et de leur localisation dans une zone de stress hydrique, et d'autre part en la création de directives, de normes et d'outils pour soutenir son application dans les opérations, prévue à partir de 2023. Dans ce cadre, le Groupe dispose désormais :

- de lignes directrices et d'outils pour la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'eau pour les opérations à forte consommation dans les zones de stress hydrique élevé ;
- de nouveaux standards techniques concernant la surveillance et le contrôle des eaux rejetées, qui devront être diffusés à toutes les opérations en 2023.

Par ailleurs en 2022, le Groupe a continué à améliorer la collecte des données sur l'eau et la précision des rapports. La procédure

technique utilisée pour le reporting des données environnementales a été mise à jour. Des webinaires de formation ont été organisés pour les équipes opérationnelles en charge du reporting des données environnementales.

### Solutions pour le traitement de l'eau

Air Liquide offre à ses clients des solutions efficaces et faciles à mettre en œuvre dans le domaine du traitement de l'eau pour faire face aux défis environnementaux, notamment dans la lutte contre le stress hydrique et la sécheresse.

L'oxygène (O<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) jouent un rôle fondamental dans les procédés de traitement de l'eau potable et des eaux usées. Ces gaz sont essentiels pour équilibrer les taux de minéraux dans les usines de dessalement de l'eau ou pour éliminer les polluants des eaux potables. Pour les acteurs industriels, qui recherchent des technologies pour traiter et recycler l'eau, ces molécules contribuent à renforcer l'élimination de la pollution organique des eaux usées et à éviter la corrosion ou l'encrassement des systèmes de refroidissement.

(1) Manuel de référence global, le BlueBook réunit les codes, les politiques et les procédures d'Air Liquide et constitue le socle du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

## 4.2.4.

### Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

En 2022, Air Liquide a prélevé un volume de 973 millions de m<sup>3</sup> d'eau de différentes sources. 87 % sont fournis par les clients, 6 % proviennent de sources d'eau douce telles que des rivières ou des lacs, 2 % de sources municipales et les 5 % restants de diverses autres sources. Le Groupe a restitué 90,6 % de cette eau, et la consommation réelle du Groupe est de 91 millions de m<sup>3</sup>.

En 2022, plus de 40 % de l'eau rejetée par les installations d'Air Liquide a été réutilisée par des tiers (généralement des clients) pour leur propre usage, après un traitement si nécessaire. Cette utilisation a permis aux tiers de ne pas prélever la quantité d'eau correspondante dans l'environnement.

	2020	2021	2022
Prélèvement annuel d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> ) <sup>(a)</sup>	257	950 <sup>(b)</sup>	973
Consommation annuelle d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> ) <sup>(c)</sup>	90	82	91

(a) Prélèvement brut.

(b) En 2021, la mise en œuvre d'un nouvel outil de reporting et de nouveaux critères de reporting a permis d'élargir le périmètre de mesure pour inclure un plus grand nombre de circuits ouverts.

(c) Consommation d'eau nette, équivalant à la différence entre les quantités d'eau prélevées et rejetées.

En 2022, Air Liquide a consommé 91 millions de m<sup>3</sup> d'eau, en augmentation de 11 % par rapport à 2021. Cela est principalement lié aux acquisitions, et en particulier à la reprise des unités de production de Sasol en Afrique du Sud.

→ En 2022,  
**90,6 %**  
de l'eau prélevée  
a été restituée





# 5

## Fournisseurs et sous-traitants

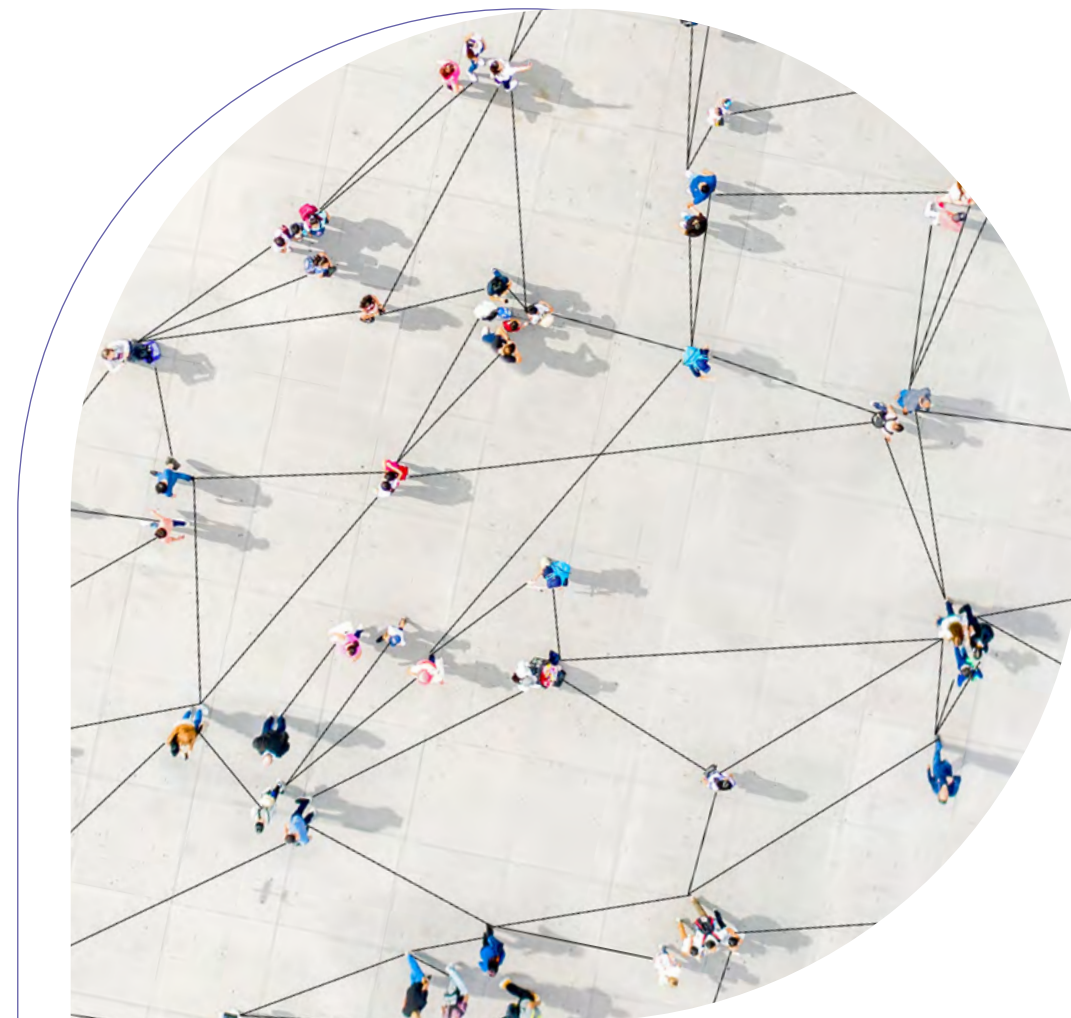
Achats responsables : accompagner nos fournisseurs vers une meilleure performance

- > 5.1. Cartographie des risques
- > 5.2. Procédures d'évaluation régulière
- > 5.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves
- > 5.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

# Fournisseurs et sous-traitants

Air Liquide compte plus d'une centaine de milliers de fournisseurs et sous-traitants de premier rang (ci-après « fournisseurs »). Les catégories d'achats les plus importantes pour le Groupe sont l'énergie, les services techniques, le matériel de soudage et les équipements.

Deux organisations concourent aux achats pour le groupe Air Liquide. La Direction des Achats ainsi que les fonctions correspondantes dans les pôles et Business Units mondiales sont en charge des catégories d'achats principales, à l'exception des achats d'énergie. Ces derniers sont gérés par des départements experts dans la gestion de l'énergie. La Direction des Achats a développé une procédure d'Achats Responsables en 2012 et la révisé régulièrement <sup>(1)</sup> pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et des ambitions du Groupe <sup>(2)</sup>.



(1) La dernière mise à jour de cette procédure date de 2019. Une mise à jour est prévue en 2023.

(2) La procédure d'Achats Responsables est déployée progressivement pour les achats d'énergie depuis 2020.



## 5.1. Cartographie des risques

### 5.1.1.

#### Méthodologie

La méthodologie de cartographie des risques qui répond au devoir de vigilance pour les fournisseurs d'Air Liquide repose sur l'identification des fournisseurs les plus exposés à des risques en matière de durabilité. Pour ce faire, quatre critères ont été retenus :

**1 Le montant de la dépense annuelle** permet de hiérarchiser les fournisseurs et d'inclure systématiquement dans l'identification des fournisseurs critiques en matière de durabilité ceux auprès desquels le Groupe dépense plus de 200 000 euros par an.

**2 La nature d'activité** d'un fournisseur est déterminée par son appartenance à l'une des 17 catégories d'achats, sous-divisées en plus de 400 sous-familles d'achats. Pour une méthodologie plus précise, chaque sous-famille d'achats se voit attribuer un niveau de risque global en matière de durabilité, incluant notamment l'environnement, les droits humains et les conditions de travail, sur une échelle de six niveaux (très élevé, élevé, moyennement élevé, moyennement faible, faible et très faible).

**3 Le risque lié au pays d'exercice** des fournisseurs est apprécié à partir d'une pondération d'indicateurs publics reconnus en matière d'environnement (ex. : Environmental Performance Index, EPI), de situation sanitaire et sociale (ex. : indice de développement humain, IDH) et de droits humains (ex. : Global Slavery Index, ITUC Global Rights Index), sur une échelle de trois niveaux (élevé, moyen, faible).

**4 La dépendance des fournisseurs** vis-à-vis d'Air Liquide est également un critère important. Par exemple, une diminution de l'activité d'Air Liquide avec un fournisseur concerné pourrait avoir un impact social sur les emplois de ses collaborateurs. Le taux de dépendance calculé correspond aux ventes réelles du fournisseur avec Air Liquide divisées par les ventes totales de l'année considérée du fournisseur.

Les fournisseurs sont analysés à travers une grille avec ces quatre critères. Si un fournisseur, au-delà de 200 000 euros de dépense annuelle, présente une combinaison de risques comme indiqué dans le tableau ci-dessous, il est alors identifié comme fournisseur critique en matière de durabilité et nécessite une mise en œuvre de mesures complémentaires d'évaluation ou de plan d'actions.

Au-delà des critères énoncés ci-dessous, les fonctions Achats locales ont toute latitude pour déterminer des critères plus exigeants, notamment en raison de risques spécifiques identifiés, pour que d'autres fournisseurs soient retenus comme fournisseurs critiques en matière de durabilité.

Critères d'identification			
1 Montant de la dépense annuelle	2 Risque lié à la nature d'activité	3 Risque lié au pays d'exercice	4 Dépendance
> 200 k€	Très élevé	Quel que soit le niveau de risque	Quel que soit le taux de dépendance
	Élevé et moyennement élevé	Élevé et moyen	
	Élevé et moyennement élevé	Faible	> 25 %
	Moyennement faible, faible et très faible	Quel que soit le niveau de risque	

### 5.1.2.

#### Résultats en 2022

La cartographie des risques liés aux fournisseurs est actualisée annuellement par un groupe de travail composé de la fonction Achats Responsables au niveau Groupe et des acheteurs spécialisés par catégorie.

En 2022, à partir de la méthodologie exposée ci-dessus, 1 177 fournisseurs ont été identifiés comme étant les plus exposés à un risque en matière de durabilité.

Les trois catégories d'achats les plus exposées en nombre de fournisseurs concernés sont les services de transport, les services d'installation et de montage ainsi que les services de gestion et de traitement des déchets. Les 1 177 fournisseurs critiques en matière de durabilité sont répartis dans l'ensemble des géographies où le Groupe est implanté, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Géographies	Fournisseurs critiques en matière de durabilité	
	Nombre	%
Asie-Pacifique	662	56 %
Europe	343	29 %
Moyen-Orient & Afrique	130	11 %
Amériques	42	4 %
<b>Total</b>	<b>1 177</b>	<b>100 %</b>

## 5.2. Procédures d'évaluation régulière

### 5.2.1. Qualification du fournisseur

Au-delà de la procédure d'Achats Responsables, la Direction des Achats du Groupe a défini une procédure de gestion de la relation et des risques fournisseurs<sup>(1)</sup> qui s'applique à l'ensemble des entités du Groupe. Cette procédure vise à maximiser la valeur et à minimiser les risques des interactions d'Air Liquide avec ses fournisseurs tout en optimisant l'utilisation des ressources du Groupe. Elle définit le processus de qualification d'un fournisseur qui permet de s'assurer qu'il est en capacité de répondre aux exigences d'Air Liquide y compris en matière de respect des lois et réglementations applicables et d'intégrité (lutte contre la fraude et la corruption, respect des droits humains et des sanctions internationales, etc.).

Cette procédure requiert qu'un nouveau fournisseur fasse l'objet de vérifications préliminaires avant sa qualification. Ces vérifications reposent sur l'utilisation des bases de données Dow Jones regroupant notamment les listes de sanctions internationales et les éventuels articles de presse négatifs existant sur un fournisseur. En 2021, Air Liquide a précisé sa méthode d'analyse des résultats de ces vérifications pour pouvoir prendre une décision quant à la qualification d'un fournisseur. En 2022, 100 % des nouveaux fournisseurs créés dans le système d'information ont fait l'objet de ces vérifications préliminaires.

### 5.2.2. Méthodologie d'évaluation

L'évaluation des fournisseurs critiques en matière de durabilité est principalement réalisée sur la base de deux types de questionnaire :

- par une **plateforme externe** (en 2022, EcoVadis) spécialisée dans l'évaluation de la performance RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), qui déploie un questionnaire en ligne basé sur la norme ISO 26000 afin d'évaluer l'engagement des fournisseurs en matière de RSE. Les principaux thèmes abordés dans ce questionnaire sont l'environnement, l'éthique, les droits humains et les conditions de travail, et les procédures d'achats responsables mises en œuvre par les fournisseurs ; ou
- par Air Liquide qui a établi un **questionnaire interne** en 2019, comme alternative à la solution proposée par la plateforme externe. Celui-ci est envoyé aux fournisseurs critiques en matière de durabilité sélectionnés pour la campagne d'évaluation ayant refusé de répondre au questionnaire déployé par la plateforme externe.

### 5.2.3. Résultats d'évaluation

Les réponses apportées au questionnaire ainsi que les documents justificatifs transmis par les fournisseurs sont évalués par des experts de la plateforme externe EcoVadis ou par les acheteurs d'Air Liquide sur une échelle de 100 points. La note obtenue reflète la performance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du fournisseur.

Selon les résultats d'évaluation, les fournisseurs peuvent être considérés comme :

- Fournisseur conforme** : si la note globale est égale ou supérieure à 45/100 et qu'aucun thème n'est inférieur ou égal à 20/100, le fournisseur est considéré conforme à la procédure d'Achats Responsables d'Air Liquide. Validité de la note : cinq ans ou en cas de renouvellement de son contrat (échéance arrivant en premier).

- Fournisseur ayant besoin d'amélioration** : note globale comprise entre 25/100 et 44/100 ou lorsque la note globale est égale ou supérieure à 45/100 mais qu'un thème est inférieur ou égal à 20/100. Validité de la note : trois ans, délai pendant lequel le fournisseur mettra en œuvre un plan d'actions correctif. Un audit environnemental/social sur site peut être décidé pour aider à définir le plan d'actions.
- Fournisseur non conforme** : note globale inférieure ou égale à 24/100. Validité de la note : un an. Un plan d'actions correctif est requis dans le mois suivant sa notation et doit être mis en œuvre avant la réévaluation du fournisseur 12 mois après sa notation.

Évaluation du fournisseur critique en matière de durabilité (note sur 100)	Note globale du fournisseur		
	≥ 45	entre 25 et 44	≤ 24
Note du fournisseur pour chacun des quatre thèmes <sup>(a)</sup> de l'évaluation			
Si tous les thèmes obtiennent une note > 20			
Si l'un des thèmes obtient une note ≤ 20			

(a) L'environnement, l'éthique, les droits humains et les conditions de travail, et les procédures d'achats responsables mises en œuvre par les fournisseurs.

- Fournisseur conforme.
- Fournisseur ayant besoin d'amélioration.
- Fournisseur non conforme.

(1) La dernière mise à jour date de 2020.

## 5.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

### 5.3.1.

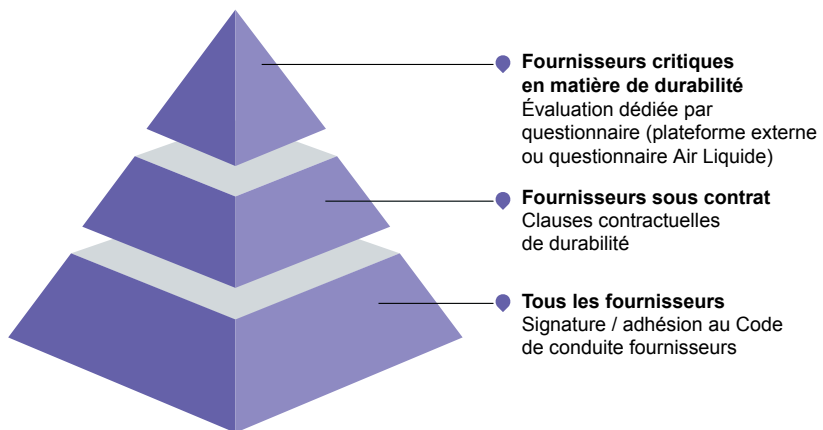
#### Procédures

Dans l'objectif d'atténuer les risques et de prévenir les atteintes graves liés au devoir de vigilance, Air Liquide déploie l'ensemble des composantes de la procédure d'Achats Responsables, incluant notamment les éléments de prévention suivants :

- l'application du **Code de conduite des achats**, disponible en 11 langues, est obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe ayant une activité dans le domaine des achats ;
- le **Code de conduite fournisseurs**, disponible en 14 langues, a notamment pour objectif de promouvoir et faire respecter par l'ensemble des fournisseurs les pratiques relatives aux

droits humains, à l'éthique, à la protection de l'environnement et à la sécurité. Il est en accès public sur le site Internet d'Air Liquide. Il s'appuie sur le Code de conduite du Groupe et tous les fournisseurs doivent y adhérer / le signer ;

- une **clause contractuelle de durabilité** (respect du Code de conduite fournisseurs, sécurité, environnement) est incluse dans les modèles contractuels avec les fournisseurs, y compris ceux des accords-cadres.



### 5.3.2.

#### Plans d'actions correctifs

La fonction Achats Responsables, au sein de la Direction des Achats, coordonne la mise en œuvre des plans d'actions correctifs grâce à un réseau de correspondants Achats Responsables présents dans chaque pôle et Business Units mondiales.

Conformément à la procédure d'évaluation des fournisseurs critiques en matière de durabilité décrite au paragraphe 5.2, les fournisseurs ayant besoin d'amélioration et les fournisseurs non conformes doivent établir un plan d'actions correctif.

Selon la taille de l'entreprise ou le type d'actions à mener, ces plans peuvent être établis de différentes manières, par exemple :

- sur la base des axes d'amélioration identifiés lors de l'évaluation sur la plateforme externe ou grâce au questionnaire interne ;
- au cours de la participation des fournisseurs à des formations organisées par les correspondants Achats Responsables sur des thématiques liées à la durabilité.



→ Consultez  
le Code  
de conduite  
Fournisseurs  
d'Air Liquide

## 5.3.3. Formation

En 2022, Air Liquide a organisé des formations en français, en anglais et en chinois pour sensibiliser les acheteurs et les fournisseurs à la démarche d'Achats Responsables du Groupe et renforcer ainsi son déploiement dans l'organisation. Les formations sont proposées par thème et par géographie.

Certaines formations recouvrent notamment les engagements des nouveaux fournisseurs, la mise en œuvre de plans d'actions correctifs, le questionnaire interne d'évaluation, ainsi que les achats inclusifs. Pour les acheteurs, ces modules de formation permettent également de présenter la cohérence entre la démarche achats responsables et la stratégie du Groupe, d'expliquer les enjeux de cette démarche et de la positionner comme une source de création de valeur.

Au total, 279 acheteurs et 82 fournisseurs ont été formés en 2022 sur des sujets relatifs à la durabilité et au devoir de vigilance.

## 5.3.4. « Procure to Neutrality », la feuille de route climat des Achats

Dans son nouveau plan stratégique ADVANCE jusqu'en 2025 annoncé en mars 2022, Air Liquide a réaffirmé son ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Les Achats ont un rôle clé à jouer pour soutenir cet objectif tout au long de la chaîne d'approvisionnement des activités du Groupe, notamment :

- en accompagnant ses fournisseurs dans la décarbonation des biens et services que le Groupe achète ;
- en participant à la réduction des émissions du Groupe ; et
- en contribuant au développement des solutions bas carbone proposées à ses clients.

En 2021, la Direction des Achats Groupe a initié une **feuille de route climat « Procure to Neutrality »** qui s'appuie sur quatre piliers :

- **Mesurer** : améliorer la méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre (scope 3), lorsque cela est pertinent et réalisable ;
- **Engager** les acheteurs, avec la formation de la communauté Achats ; engager nos fournisseurs identifiés à partir d'une cartographie, comme les plus importants en termes d'émissions ;
- **Valoriser** les contributions des Achats à la réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3 d'Air Liquide ;
- **Réduire** : définir un objectif, dans le but d'être aligné sur l'ambition de neutralité carbone du Groupe.

## 5.3.5. L'Observatoire des Achats Responsables

Air Liquide participe également à des initiatives collaboratives et multisectorielles portant sur les achats responsables, notamment en tant que membre de l'Observatoire des Achats Responsables (l'[ObsAR](#)). En 2018, l'association a créé un groupe de travail autour des enjeux que présente la loi sur le Devoir de vigilance pour les fonctions achats à la suite duquel a été publié le livre blanc « Mettre en place les mesures adaptées pour gérer le devoir de vigilance pour les fournisseurs et les sous-traitants », offrant des bonnes pratiques, des méthodes et des outils. Depuis 2021, Air Liquide fait partie du groupe de travail sur le changement climatique lancé par l'ObsAR.

En 2022, environ 30% de la communauté Achats a participé à des formations portant sur les notions clés pour comprendre les enjeux climatiques, les méthodologies de comptabilité carbone et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, 75 fournisseurs, parmi les plus exposés aux risques liés aux émissions de gaz à effet de serre, ont été sollicités pour répondre à un questionnaire dédié permettant d'évaluer leur niveau de maturité en la matière.

En juin 2022, Air Liquide a été récompensé par l'une des deux Médailles d'Or de la catégorie « Challenge des équipes Achats de l'année », lors des [Trophées des Achats](#) en France pour la création d'un module intégrant l'évaluation de la maturité climat des fournisseurs et les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la fabrication, au transport et à l'utilisation des équipements. Ce module est intégré aux critères de sélection des fournisseurs d'équipements stratégiques.



## 5.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

En 2022, sur les **1 177** fournisseurs critiques en matière de durabilité :

La mise en œuvre de la procédure d'Achats Responsables, notamment les résultats des évaluations des fournisseurs critiques en matière de durabilité, est suivie par la Direction des Achats.

### 476

**Fournisseurs ont été invités à répondre au questionnaire <sup>(1)</sup>.** Parmi eux, 341 fournisseurs (72 %) ont ainsi été évalués (63 % par la plateforme externe et 37 % par Air Liquide grâce à un questionnaire interne).

### 65

**Fournisseurs ayant besoin d'amélioration ont été invités à mettre en place des plans d'actions correctifs.** Parmi eux, 56 ont préparé des plans d'action.

### 20

**Fournisseurs non conformes ont été invités à mettre en place des plans d'actions correctifs.** Parmi eux, 19 ont préparé et finalisé des plans d'action.

À la fin de la campagne d'évaluation et de plans d'actions 2022, 78 % des fournisseurs critiques en matière de durabilité ont une note en cours de validité (c'est-à-dire ne nécessitant pas de réévaluation selon le paragraphe 5.2.2). Les autres fournisseurs font l'objet d'un suivi.

Les résultats de l'évaluation par la plateforme externe montrent que la moyenne des notes en cours de validité est de 47/100 pour les fournisseurs critiques en matière de durabilité. Le thème le mieux noté est celui des droits humains et conditions de travail, avec une moyenne de 51/100. Le moins bien noté concerne les procédures d'achats responsables mises en œuvre par les fournisseurs avec une moyenne de 39/100.

Indicateurs clés	Objectifs 2022	Résultats 2022
Part des fournisseurs critiques en matière de durabilité invités à la campagne d'évaluation annuelle et ayant répondu	65 %	72 %
Part des fournisseurs ayant besoin d'amélioration et ayant préparé un plan d'actions correctif (campagne d'évaluation annuelle)	82 %	86 %
Part des fournisseurs non conformes ayant préparé et mis en œuvre un plan d'actions correctif	100 %	95 %

En 2022, le nombre de fournisseurs critiques en matière de durabilité s'élève à 1 177 contre 1 007 en 2021 soit 17 % de plus. Cette base de fournisseurs critiques en matière de durabilité s'est élargie grâce à l'amélioration des outils permettant leur identification. Les objectifs et les résultats pour l'année 2022 étant exprimés en pourcentage, font apparaître une baisse par rapport à 2021.

Cependant, les résultats en valeur absolue sont en augmentation. En effet, si la part des fournisseurs critiques en matière de durabilité concernés par la campagne d'évaluation ayant répondu est de 72 % en 2022 contre 83 % en 2021, leur nombre est de 341 en 2022 contre 249 en 2021, soit 37 % de plus. Suite aux résultats d'évaluation et du contrôle des plans d'actions correctifs, Air Liquide a suspendu la

relation commerciale avec cinq fournisseurs dans le courant de 2022.

Ces indicateurs de suivi ainsi que leur état d'avancement sont présentés régulièrement au Comité de pilotage des Achats (Group Procurement Management Committee) réunissant les Directeurs Achats dans les pôles et les Business Units mondiales.

(1) Tous les fournisseurs ne sont pas réévalués chaque année car leur note est valide durant un à cinq ans.

# 6

## Systeme d'alerte

Vous alertez, nous agissons !

- > 6.1. Recueil et traitement des signalements
- > 6.2. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

## 6.1. Recueil et traitement des signalements

### 6.1.1.

#### Système d'alerte éthique

**La Politique d'alerte d'Air Liquide définit les différents canaux que l'auteur d'un signalement peut utiliser pour alerter sur une éventuelle violation des engagements et règles éthiques du Groupe. Elle décrit également la manière dont ces alertes sont traitées par Air Liquide.**

Cette politique a été mise à jour fin 2022, pour répondre à la nouvelle réglementation applicable relative à la protection des lanceurs d'alerte. Elle est disponible pour l'ensemble des collaborateurs dans le BlueBook <sup>(1)</sup> et est accessible sur le site Internet du Groupe pour les parties prenantes extérieures.

Le Groupe dispose depuis 2015 dans l'ensemble de ses entités d'un système d'alerte, EthiCall pour toutes les sociétés du Groupe. L'accès à ce système a été étendu en fin d'année 2021, après consultation des instances représentatives du personnel en France. Il est désormais disponible et ouvert à l'ensemble des parties prenantes internes et externes (clients, patients, fournisseurs, sous-traitants et leur personnel, communautés locales, facilitateurs, etc.) du Groupe. Airgas et ses filiales disposent également d'une plateforme similaire, EthicsPoint. Toute personne peut faire un signalement dans sa langue par téléphone ou sur les sites Internet dédiés (la collecte des signalements est réalisée par des prestataires).

Les signalements peuvent porter sur des allégations de violations éthiques, ou de comportements répréhensibles existants ou soupçons raisonnables de tels agissements, qui pourraient très probablement se produire en relation avec les activités du Groupe. Par exemple, les signalements peuvent porter sur toute violation du Code de conduite et procédures internes du Groupe ou des lois applicables et notamment sur toute conduite ou situation contraire aux engagements du Groupe en matière de :

- droits humains ;
- santé et sécurité des personnes ;
- environnement.

Pour les collaborateurs, ce système est complémentaire aux voies habituelles de signalement d'incidents possibles au sein des entités (hiérarchie, Direction des Ressources Humaines, Correspondant Éthique, Délégué Éthique du Groupe). Les tiers peuvent également faire part de leurs préoccupations à leur éventuel interlocuteur dans le Groupe. Le système d'alerte permet une prise en charge rapide et structurée des signalements reçus. Air Liquide communique de manière régulière auprès de ses collaborateurs (ex. : via affichage, Intranet, rappel dans l'e-learning annuel et obligatoire relatif au Code de conduite,

communication managériale, formation d'accueil des nouveaux embauchés).

Après l'enregistrement d'un signalement, son traitement est réalisé de manière confidentielle et objective par la personne compétente au sein d'Air Liquide en fonction de la catégorie et de l'origine géographique de l'alerte. Après avoir étudié la recevabilité d'un signalement conformément aux procédures internes, le responsable du traitement conduit une investigation pour déterminer si les faits signalés sont avérés et peut faire appel à des ressources externes pour cette investigation. Le cas échéant, il propose les mesures correctives et de réparation associées. Un suivi et un retour d'information doivent être fournis à l'auteur du signalement au plus tard trois mois (mais dans la mesure du possible dans les deux mois) après l'accusé de réception de l'alerte. Dans certains cas justifiés (par exemple, la nature ou la complexité du signalement), une période plus longue peut être nécessaire (mais cette période ne devrait pas dépasser trois mois supplémentaires).

→ Consultez  
la Politique  
d'alerte  
d'Air Liquide

(1) Manuel de référence global, le BlueBook réunit les codes, les politiques et les procédures d'Air Liquide et constitue le socle du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.



Les mesures correctives et de réparation adaptées peuvent notamment comprendre :

- le renforcement de politiques, procédures et contrôles du Groupe ;
- une assistance des Ressources Humaines ou autres à l'auteur de l'alerte ;
- des sensibilisations individuelles ou collectives ;
- des sanctions.

La revue des cas les plus sévères est effectuée par un Comité Éthique au niveau du pôle ou de la Business Unit mondiale concerné, voire par le Comité Éthique et Conformité du Groupe.

Les principes concernant les protections accordées aux lanceurs d'alerte (anonymat de l'auteur du signalement, respect de la confidentialité du traitement de l'alerte, interdiction de toute forme de représailles) sont affirmés dans le Code de conduite et la Politique d'alerte du Groupe. Le Groupe garantit qu'une personne qui a signalé de bonne foi un manquement à l'éthique ou une faute ne fera l'objet d'aucune mesure disciplinaire ou discriminatoire ni de représailles de quelque nature que ce soit.

### 6.1.2. Processus de reporting des événements sécurité et sûreté

#### Processus de reporting des événements sécurité et sûreté

Les situations à caractère urgent en matière de santé, de sécurité ou de sûreté ou les accidents les plus graves ne peuvent être traités par le système d'alerte éthique. La Direction Système Industriel et Sécurité dispose d'un processus interne de reporting pour les événements de sécurité ou de sûreté qui permet d'informer très rapidement la chaîne managériale et les responsables sécurité ou sûreté concernés de la filiale, du groupe de pays (cluster), du pôle et du Groupe en fonction de la gravité. Un processus de gestion de crise et de suivi de la situation est alors mis en place pour permettre la prise en charge optimale des éventuelles victimes, sécuriser la situation et mettre en place une équipe d'investigation compétente et adaptée à l'évènement. Les filiales reportent de manière régulière tous les événements sécurité et sûreté dans l'outil de reporting du Groupe. Cet outil a été remplacé début 2021 par un nouvel outil permettant à la fois d'améliorer la qualité des informations reportées et le suivi des plans d'actions correctifs.

### 6.1.3. Processus relatif à la protection des données à caractère personnel (DCP)

#### Processus relatif à la protection des données à caractère personnel (DCP)

Pour les données à caractère personnel (DCP), Air Liquide a déployé des outils spécifiques de recueil des demandes d'exercice de droits et de signalement d'éventuelles violations des DCP. Un formulaire est disponible sur le site Internet d'Air Liquide afin d'être mis en contact avec les services chargés de la protection des DCP. De plus, Air Liquide a souscrit un contrat avec une société chargée de rechercher et signaler les DCP accessibles illégitimement via Internet. Ces demandes et signalements sont enregistrés dans un registre dédié.

En 2022, Air Liquide a enregistré dans l'ensemble du Groupe 50 demandes d'exercice des droits ou de signalements de violations des données à caractère personnel.

→ Accédez au formulaire de contact pour la protection de la vie privée





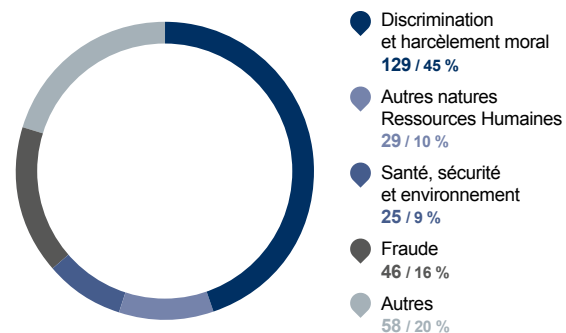
## 6.2. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Le système d'alerte est supervisé par le Délégué Éthique du Groupe, qui s'assure de la conformité de son fonctionnement, en particulier de sa bonne diffusion dans l'ensemble du Groupe, du bon traitement des signalements et de la protection des lanceurs d'alerte. Il rend compte au Comité Éthique et Conformité du Groupe et au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'Administration des principaux indicateurs et enseignements de ce système.

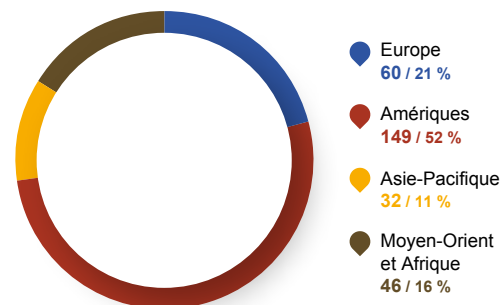
En 2022, 287 signalements ont été remontés dans le système d'alerte éthique. Au 31 décembre 2022, 66 signalements étaient toujours en cours de traitement. 27 % des signalements reçus en 2022 ont été considérés comme avérés après enquête et ont donné lieu à des mesures correctives et de réparation.

Une présentation du système d'alerte et de ses principaux résultats est réalisée chaque année à l'attention des représentants du personnel de L'Air Liquide S.A.

Répartition des alertes par nature (nombre / %)



Répartition des alertes par géographie (nombre / %)



**287**  
signalements  
remontés  
en 2022

**66**  
signalements  
en cours de traitement  
au 31 décembre 2022

**27 %**  
des signalements  
considérés avérés  
après enquête



Vos questions et suggestions sont les bienvenues,  
entrez en relation avec nous :

[contact.vigilance@airliquide.com](mailto:contact.vigilance@airliquide.com)

L'Air Liquide - société anonyme pour l'étude et l'exploitation  
des procédés Georges Claude au capital de 2 878 976 490,50 €

Crédits photos : Getty, iStock, Adrien Daste, Ben Bergh, Bertrand Holsnyder,  
Constant Formé-Bècherat, John Hyrniuk, ZHAOWEI, Karen Kriebel, Sophie Loubaton,  
Pau Hana Productions, Utopikphoto, Raphael Olivier, Pierre-Emmanuel Rastoin, zhongguo, Toyota  
Motor North America, Daniel Ingold, Shaunl. Réalisation : Ruban Blanc

*Suivez-nous*



[www.airliquide.com](http://www.airliquide.com)



[@AirLiquideGroup](https://twitter.com/AirLiquideGroup)

**You Tube**

[@AirLiquideGroup](https://www.youtube.com/AirLiquideGroup)



[linkedin.com/company/  
airliquide](https://www.linkedin.com/company/airliquide)